Agglomération DE CHAUMONT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 30 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

FINANCES		
1	Budget principal - Compte Financier Unique 2025	7
2	Budget annexe brigades - Compte Financier Unique 2025	7
3	Budget annexe transport - Compte Financier Unique 2025	7
4	Budget annexe pépinière d'entreprises - Compte Financier Unique 2025	7
5	Budget annexe Rochelotte - Compte Financier Unique 2025	7
6	Budget annexe zones d'activités - Compte Financier Unique 2025	7
7	Budget annexe Palestra salle multi activités - Compte Financier Unique 2025	7
8	Budget annexe Palestra centre aquatique - Compte Financier Unique 2025	7
9	Budget annexe DSP eau - Compte Financier Unique 2025	7
10	Budget annexe DSP assainissement - Compte Financier Unique 2025	7
11	Budget annexe régie eau - Compte Financier Unique 2025	7
12	Budget annexe régie assainissement - Compte Financier Unique 2025	7
13	Attribution de subventions	63
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE – INNOVATION ET FORMATION		
14	Campus Connecté : signature d'une convention de partenariat avec le CVB 52 pour le centre de formation	65
15	Campus Connecté : poursuite du dispositif - réponse à l'appel à projets	68
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
16	Signature d'une convention partenariale avec la CMA Grand Est	73
17	Dispositif ACCOR : attribution d'aides financières aux commerçants	75
18	Pépinière d'entreprises – modification tarifaire	78
19	Zones d'activités – modification des conditions de transfert du foncier communal sur la ZI de Nogent	79

	SPORTS - LOISIRS	
20	Convention d'objectifs et de moyens avec le CVB 52 HAUTE MARNE	83
21	Convention de mise à disposition de PALESTRA Salle Multi-Activités	86
22	Rapport d'activités du Délégataire RECREA	87
	HABITAT – URBANISME - PATRIMOINE	
23	Convention de mise à disposition d'un immeuble communal situé rue de Lorraine par la Ville de Chaumont au profit de l'Agglomération de Chaumont	91
	MOBILITÉ ET INTERMODALITÉ	
24	Avenant n°3 à la convention de délégation du service public de mobilité sur le territoire de l'Agglomération de CHAUMONT	92
25	Conventions financières relatives aux frais d'accompagnement dans les circuits scolaires pour l'année scolaire 2025-2026	94
26	Avenant n°2 à la convention de complémentarité avec la Région	97
	COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	
27	Contrat de Ville : programmation 2026 – Tableau des subventions	98
28	Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration : programme d'actions 2026	102
29	Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2026	103
	SCOLAIRE	
30	Tarification de la restauration scolaire et périscolaire – Année 2026-2027	105
31	Tarification pour l'accueil d'enfants présentant des allergies fréquentant la restauration scolaire – Année 2026 2027	106
32	Participation pour les classes transplantées organisées par le CCHM	107
33	Rapport d'activité Scolarest	109
34	Approbation du principe de la délégation de service public portant sur le service de restauration collective scolaire et périscolaire et extrascolaire de l'Agglomération de Chaumont	110
35	Projet Éducatif De Territoire – Plan mercredi	117
36	Convention d'implantation et de fonctionnement d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à l'école Voltaire/Moulin	118
37	Convention Francas pour l'Accueil Collectif de Mineurs de Juzennecourt	119
38	Convention Francas pour les Accueils Collectifs de Mineurs	120

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
39	Tableau des postes	121
40	Composition commissions thématiques - Modifications	122
41	Convention de partenariat média évènementiel avec le JHM pour l'édition 2026 des Guinguettes mobiles	124
42	Approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire	125
43	Désignation du référent déontologue des élus communautaires et modalités d'exercice	127
44	Complexe PALESTRA - Salle multi-activités - Régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière chargée d'un service public à caractère industriel et commercial - Désignation des représentants	128
45	Compétence « Eau » - Désignation d'un délégué au sein du Syndicat des eaux Leffonds, Richebourg, Semoutiers	131
46	Régies autonomes « Eau » et « Assainissement des eaux usées » - Désignation du représentant de la communauté pour la commune de Mirbel au sein du conseil d'exploitation commun des régies	133
47	Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) - Création de la commission et détermination des principes de composition	134
48	Compte-rendu des actes passés par le Président	136

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, se sont réunis, à l'amphithéâtre connecté du Pôle Emilie du Châtelet à Chaumont, sous la présidence de Monsieur Antoine DESFRETIER, Président.

Madame Audrey DUHOUX, 1ère Vice-présidente, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 102

PRESENTS : 68

Antoine DESFRETIER, Audrey DUHOUX, Thierry PONCE, Johan GROMAIRE, Maxence LEMOINE, Stéphan ÉMERAUX, Christophe FISCHER, Christophe GUYOT, Étienne MARASI, Bernard VIALLETEL, Jean-Marie JODER, Jérôme LEJOUR, Patricia ALBAR, Thierry ALONSO, Pascal BABOUOT, Magali BEGON, Stéphane BESSON, Dominique BOURGUIGNON, Cédric BOUTOT, Christine BREUILLET, Jean-Yves BRUGNON, Maryse CAMUS, Clément COLLIN, Gaëtan COLLIN, Sylvain COLLOT, Karine COLOMBO, Christelle DE CASTRO, Antonio DE MORAIS CARDOSO, Émilie DENISART-FRANÇOIS, Coralie DOMENICHINI, Catherine DURAND, Hervé DUVALLET, Isabelle FENAUX-MILLOT, Yannick FRANÇOIS, Thierry GERONA, Michèle GIANINO, Jérémy GRANDJEAN, Estelle GRIONI, Gérard GROSLAMBERT, Philippe HENRY, Carine HURAUX, Dominique KINTZLER, Nadège LAMIRAL, Isabelle LARDIN, Marie-Christine LAURENCE, Estelle LEMATTE, Béatrice LEROY FLOUVAT, Nadine MARIVET, Stéphane MARTINELLI, Laurence MEUNIER, Matthieu MOCQUART, Sophie MUGNIER, Frédéric MUTZ, Élise OSMOND, Anne-Dominique PIERSON, Anthony PRUD'HOMME, Céline ROBIN, Élodie ROBINOT, Christine ROULET, José SANCHEZ, Rachel SUGNEAU-RODRIGUES, Yves THIÉBLEMONT, Sébastien THOMAS, Christophe TISSERAND, Franck TROMPETTE, Chantal VAUTHIERS, Cyrille VEDRENNE, Pierrick WHITE ;

Damien BONHOMME remplacé par Céline ROBIN, Alicia GUILLAUMÉE représentée par Estelle LEMATTE, Francis MAGINOT représenté par Christophe TISSERAND.

EXCUSES : 28

Michel ANDRÉ, Roseline BERNARD, Marie-Valentine BIENFAIT, Olivier BILLIARD, Véronique BOURLIER-MOUILLET, Céline BRASSEUR, Maryse CHRETIEN, Thierry COLLOT, Lise COURTOIS, Laura CUÉNOT, Michel DRIOUT, Philippe DURNÉ, Laurent FOURNET, Paul FOURNIÉ, Jean-Baptiste FRIQUET, Ludovic GUICHARD, Christine HENRY, Nathalie LUGNIER, Didier LURQUIN, Cyril MOUSSU, Julien NOËL, Céline OGER, Laurent PELLOUARD, Benjamin PERUCCHINI, Michelle PETTINI, Nicolas SCHERRER, Patrick TILLAND, Yannick VINOT.

ABSENTS : 6

Thierry BACHALARD, Raphaël BARDELLE, Jean-Charles BEL, Fabien CONTAL, Raphaël DIEUDONNÉ, Michel PAULIN.

PROCURATIONS : 19

Michel ANDRÉ pouvoir à Nadine MARIVET, Roseline BERNARD pouvoir à Isabelle LARDIN, Olivier BILLIARD pouvoir à Stéphan ÉMERAUX, Véronique BOURLIER-MOUILLET pouvoir à Maryse CAMUS, Céline BRASSEUR pouvoir à Isabelle FENAUX-MILLOT, Maryse CHRETIEN pouvoir à Thierry PONCE, Thierry COLLOT pouvoir à Sylvain COLLOT, Lise COURTOIS pouvoir à Jean-Marie JODER, Laura CUÉNOT pouvoir à Sophie MUGNIER, Philippe DURNÉ pouvoir à Nadège LAMIRAL, Laurent FOURNET pouvoir à Dominique KINTZLER, Paul FOURNIÉ pouvoir à Thierry GERONA, Christine HENRY pouvoir à Frédéric MUTZ, Cyril MOUSSU pouvoir à Audrey DUHOUX, Laurent PELLOUARD pouvoir à Maxence LEMOINE, Benjamin PERUCCHINI pouvoir à José SANCHEZ, Michelle PETTINI pouvoir à Philippe HENRY, Nicolas SCHERRER pouvoir à Rachel SUGNEAU-RODRIGUES, Yannick VINOT pouvoir à Bernard VIALLETEL.

Monsieur le Président ouvre la séance.

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Mes chers collègues bonsoir je vous invite à gagner vos places.

Alors, je vous propose tout d'abord de commencer par accueillir notre nouvelle collègue, Patricia Albar, nouvelle maire de Mirbel, qui a d'ailleurs occupé ces fonctions, voilà, elle se lève, entre 2014 et 2020, que nous installons officiellement ce soir comme 103ème conseillère communautaire de notre assemblée.

Bienvenue, Madame Albar.

Alors, je vous propose que nous désignions le ou la secrétaire de séance, j'ai déjà la réponse, je propose Audrey Duhoux, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? Très bien, merci.

Voilà, je vais la laisser procéder à l'appel nominal. »

Mme Audrey Duhoux procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, chers collègues, ce soir nous vous accueillons dans le nouvel amphithéâtre connecté, une première pour la réunion de notre conseil communautaire dans ce nouvel équipement, qui est un des équipements phares du pôle Émilie du Châtelet, qui s'inscrit, qui a été financé dans le cadre du programme national DEFFINOV, que la Ville et l'Agglomération ont financé à hauteur d'un million d'euros, mais cofinancé à hauteur de 80%,

L'équipement de 114 places a vocation à permettre la captation d'audio et vidéo, comme vous le voyez sur les équipements, de permettre la diffusion en direct d'interventions, d'accueillir des formations hybrides, c'est l'un de ses objectifs, formation hybride présentielle et distancielle, et d'offrir ainsi des outils numériques favorisant les technologies, les pédagogies innovantes en matière de formation et d'enseignement supérieur. Amphithéâtre qui a vocation, équipement qui a vocation à accueillir des formations d'enseignement supérieur, des conférences, des ateliers et des événements.

Le coût prévisionnel, je vous le disais, s'était élevé de cet investissement, environ un million d'euros. La Ville et l'Agglomération supportent in fine 50% des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Voilà, donc une première pour nous, et nous aurons à priori vocation à nous réunir régulièrement dans cet amphithéâtre connecté.

Alors je vous propose également, en propos liminaire, très rapidement de revenir évidemment sur les périodes de forte chaleur, de l'adaptation des services communautaires et de nos personnels, à l'occasion de la vague de chaleur qui a frappé notre agglomération comme l'ensemble du pays. Avec la montée des températures, nous nous sommes évidemment préoccupés des températures dans nos écoles.

L'Agglomération a pris l'initiative donc de distribuer des ventilateurs dans les classes non équipées de nos écoles lorsqu'elles n'étaient pas déjà climatisées. C'était le vendredi 19 et le lundi 22 juin dernier. Nous avons acquis et distribué environ 165 ventilateurs pour un coût de 3 800 euros. Quelques adaptations locales en matière d'accueil périscolaire, mais de façon très ponctuelle, ou en matière de transport.

Nos autres guichets ont répondu présents en direction du public, que ce soit dans les Espaces France Services ou le guichet unique au C'SAM. Les lignes de transport urbain ont été aménagées à l'occasion de la vigilance rouge à partir de jeudi, vendredi et samedi dernier sur Chaumont.

Et puis enfin, nous avons logiquement, en accord avec les Maires des deux communes concernées, Esnouveaux et Riaucourt, reporté les éditions des guinguettes qui étaient prévues le jeudi 26 et le vendredi 27.

Donc je souhaite évidemment en votre nom remercier l'ensemble des agents communautaires qui ont assuré la continuité de service dans cette période, dans les écoles, le CIAS, les agents des services logistiques, les agents volontaires également. Enfin bref, tous ceux qui se sont mobilisés à l'occasion de cette dizaine de jours.

Je pense également au service de l'eau, puisque nous avons eu une canalisation percée jeudi après-midi dernier à Bologne. Ils sont intervenus très rapidement pour fournir de l'eau au public touché.

Et puis enfin, s'agissant des agents de l'Agglomération, le plan canicule niveau 4 a été activé, niveau 3 puis niveau 4 en fonction des vigilances, permettant aux agents travaillant en extérieur de commencer évidemment plus tôt leur journée et de ne pas être exposés pour les travaux, les efforts physiques intenses au-delà de 10 heures, et puis pour les agents travaillant à l'intérieur, de privilégier le télétravail ou de réaliser la journée continue.

Vous dire en dernier mot que nous allons réaliser un retour d'expérience avec les services pour évidemment tenir compte de cette expérience qui a été éprouvante mais à laquelle nous nous sommes adaptés et puis pour en tirer évidemment des axes, toujours des axes d'amélioration et d'anticipation.

Voilà ce que je souhaitais vous communiquer. Y-a-t-il des sollicitations d'intervention ? Très bien, et bien je vous remercie, je vous propose que nous attaquions l'ordre du jour. »

RAPPORT N° 1 - Budget principal - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 2 - Budget annexe brigades - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 3 – Budget annexe transport - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 4 - Budget annexe pépinière d'entreprises - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 5 - Budget annexe Rochelotte - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 6 - Budget annexe zones d'activités - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 7 - Budget annexe Palestra salle multi activités - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 8 - Budget annexe Palestra centre aquatique - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 9 - Budget annexe DSP eau - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 10 -Budget annexe DSP assainissement - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 11 - Budget annexe régie eau - Compte Financier Unique 2025

RAPPORT N° 12 -Budget annexe régie assainissement - Compte Financier Unique 2025

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, je vais vous présenter les comptes financiers du budget principal ainsi que de l'année évidemment écoulée 2025 et des budgets annexes.

Ce que je vous propose c'est de vous les présenter les uns à la suite des autres de façon ensuite à voter. Je confierai la présidence de séance à Thierry Ponce, nous permettant à Stéphane Martinelli et moi de nous retirer au moment du vote.

Donc le résultat du budget principal. Ce qu'il faut en retenir, c'est que nous terminons l'exercice 2025 avec un résultat de clôture excédentaire de 130 506,76 euros, un résultat global avant report de 7,8 millions. 141 000 euros et après les reports de 7 137 000 euros, voilà.

Résultats qui sont identiques à ceux qui avaient été présentés au moment du Conseil communautaire, enfin de l'adoption du budget 2026.

Je vous propose de vous présenter ensuite, voilà, les résultats des comptes financiers uniques des budgets annexes, vous les voyez figurer.

Donc concernant d'abord les brigades, résultats globalisés, résultats de clôture, puis globalisés avant report et après report, donc positifs, finissant après report à plus de 93 000 euros.

S'agissant également des transports, un résultat de clôture positif, résultat globalisé après report à plus de 416 000 euros.

S'agissant de la pépinière, résultat de clôture de 12 000 euros, puis résultat globalisé après report de 414 919,84 euros.

Résultat de clôture de la Rochelotte légèrement négatif, mais un résultat globalisé avant report puis après report positif à 88 000 euros après report.

Enfin, les zones d'activité, résultat de 90 000 euros et résultat globalisé avant puis après report donc largement positif, 1 438 750 euros.

Et puis, donc, les deux derniers, enfin, pardon, pas les deux derniers, Palestra, la scène multi-activité, donc, a un résultat de clôture de 178 000 euros, puis après, résultat globalisé avant puis après report, aux alentours de 948 / 949 000 euros.

Concernant le centre aquatique, résultat de clôture de 421 000 euros, il a aussi résultat globalisé avant puis après report, après report, donc, largement positif à 1 196 000 euros.

Enfin, sur les budgets d'eau et assainissement, concernant les DSP, résultat de clôture de la DSP à assainissement, donc l'enjeu positif de plus de 541 000 euros, à globaliser avant comme après report, après report à 1 841 701,54 euros.

Alors, DSP eau, un budget de résultat de clôture de plus de 2 157 000 euros, et des résultats globalisés après report supérieur, après report, à 2 453 849 euros.

Concernant la régie d'eau, un résultat de clôture négatif, mais qui s'explique par des décalages de subventions, tout comme la régie assainissement, d'ailleurs, résultat de clôture de la régie assainissement négatif de 176,600 euros.

Voilà la présentation de ces résultat définitif 2025. Y a-t-il des questions ? Monsieur Martinelli ? »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Oui. Merci, Monsieur le Président. Il vous revient en tant que président de présenter ce compte financier unique.

Vous me permettrez d'en dire quelques mots, vous-même et un grand nombre de conseillers communautaires ne siégeant pas en 2025.

L'année 2025 ne saurait être regardée seule. Elle est la dernière d'un mandat pour le moins singulier. D'abord parce qu'il succédait à une fusion difficile, parce que cette fusion avait en partie pour fonction d'apurer la situation budgétaire de la communauté de communes du bassin de Bologne-Vignory-Froncles, qui, à l'instar de la commune de Vieville, était désastreuse. Vous n'y voyez pas un jugement de valeur de ma part, c'est un simple constat, les chiffres sont têtus.

Ensuite, ce fut le Covid, les difficultés organisationnelles qui l'ont accompagné, bien sûr, mais les surcoûts engendrés également, puis en 2022, le conflit russo-ukrainien, en premier lieu j'ai une pensée, quatre ans après, pour toutes celles et ceux, qui ont souffert et souffrent encore aujourd'hui de ce conflit. J'en retiens localement l'élan de générosité de nos territoires qui a su être à la hauteur de la tragédie que vivait le peuple ukrainien. Mais aussi l'impact de ce conflit sur l'inflation dans notre pays venant atténuer les fruits de nos efforts mais sans éprouver notre volonté.

Cette volonté, c'était celle de redresser notre situation financière en prenant des décisions courageuses sans renoncer à nos ambitions pour le territoire. L'amphithéâtre connecté dans lequel nous nous trouvons, ce soir, en est l'illustration. Je veux en remercier, parce qu'ils ne sont pas là, Christine Guillemy, Olivier Chantier et Jean-François Lamontre. Malgré ces difficultés, nous n'avons jamais cessé de regarder l'horizon. C'est ce qui nous a permis de redresser la situation avec un résultat d'exercice redevenu positif et votre présentation est exacte.

Néanmoins, j'en aurais eu une différente en mettant surtout en exergue l'excédent de fonctionnement de 700 000 euros qui me semble l'élément le plus important du premier tableau qui est dans le dossier. Le résultat de clôture en investissement de -572 000 euros me paraissant plus anecdotique. Tous ceux qui suivent leur conseil dans leur commune feront le même constat que moi.

Donc, un résultat d'exercice redevenu positif, un excédent de fonctionnement en nette hausse, je viens de le dire, une épargne brute également en hausse, et donc une capacité de désendettement largement améliorée, et un encours de dette réduit d'un tiers au cours de notre mandat. Cela a demandé beaucoup d'efforts.

Et j'ai eu le sentiment, lors de la matinée dédiée à la présentation de l'Agglomération aux conseillers communautaires et municipaux, le samedi 6 juin dernier, que cela était déjà oublié. Je veux d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette matinée, fort utile. J'aurais voulu la faire en 2020, mais le Covid en a décidé autrement. Reste que si la présentation des compétences et de ceux qui en ont la responsabilité est assurément utile, il n'y a aucune ironie dans mon propos, je le redis, j'ai néanmoins été surpris.

Quid des perspectives ? Pas un mot. Et ce ne sont pas les réponses apportées à la question du conseiller municipal de la commune de Viéville qui vous interrogeait sur le projet de territoire qui m'ont rassuré. Ces réponses m'ont laissé pour le moins perplexe. Entendre une partie de vos vice-présidents nous expliquer qu'un projet de territoire, c'est l'empilement de ce que fera chacun dans son domaine respectif, m'a abasourdi.

Un projet de territoire, ce n'est pas compiler des mesurettes, c'est se donner un horizon commun au travers de quelques orientations fortes et claires. Et le développement économique en est, à mon sens, un élément prépondérant. Pas le seul, évidemment, mais en réalité central. J'ai eu maintes fois l'occasion de le dire, le développement économique est la première raison d'exister de l'Agglomération.
C'est la prise de conscience de la vision territoriale et non simplement communale du développement économique qui a mis nos prédécesseurs autour de la table pour l'appréhender collectivement.

Pour finir avec le chacun sa zone, chacun sa fiscalité économique, en mettant au service des acteurs un guichet unique pour les accompagner dans leurs projets, c'est ce qui a été fait dans les 25 dernières années. En écoutant attentivement votre vice-président au développement économique le 6 juin, j'ai eu l'impression d'un retour en arrière.

Je rappelle qu'avec l'installation de LISI sur plein Est, et je salue sur ce sujet le travail et le courage s'agissant de l'Agglomération de Christine Guillemy et de Pascal BABOUOT, que nous ne sommes plus en mesure d'accueillir des projets économiques d'envergure à proximité immédiate de la ville-centre et de ses services, ce que demandent les acteurs économiques.

Et samedi 6 juin, pas un mot sur Plein Est 2. J'ai entendu votre Vice-président parler d'une nouvelle zone d'activité à Bologne, rien sur Plein Est 2. Sincèrement, vraiment sincèrement, Monsieur le Président, je considère qu'un projet de territoire, ça ne peut pas être la compilation des promesses faites aux uns et aux autres. Ou alors on abandonne ce qui doit être notre seule boussole, l'intérêt général.

J'étais tout aussi étonné, dans la même matinée, d'entendre votre Vice-président à l'urbanisme expliquer qu'il faut finir le PLUIH parce qu'au fond c'est un passage obligé. Un PLUIH n'est pas un simple document technique. Il est avant toute chose le bras armé d'une vision politique partagée en matière d'urbanisme et d'habitat. Ce n'est pas un passage obligé, c'est une opportunité pour le territoire et les communes qui le compose d'affirmer la vision territoriale qui est la nôtre. Certes, nous n'avons pas eu la possibilité de le finaliser avant la fin du mandat, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est un grand regret pour moi. Cette impossibilité de le finaliser est due, chacun le sait, principalement à l'instabilité nationale des textes s'agissant du « zéro artificialisation nette ».

Les élections sénatoriales de 2023 auront pour le moins contribué à cette instabilité. Frédéric Roussel et ceux qui se sont investis à ses côtés, élus et services, ont fait un travail très important sur lequel il faut capitaliser. Il ne faut pas subir, mais au contraire, avancer sur ces sujets d'urbanisme et d'habitat avec confiance et ambition pour notre territoire.

Mon intention ce soir, ce n'est pas de vous faire un inventaire à la Prévert, mais d'illustrer mon propos. Ce que je veux vous dire pour conclure, c'est que le compte financier unique que vous présentez ce soir est le fruit des efforts réalisés lors du mandat précédent. Et chacun doit prendre conscience des efforts qui ont été faits, mais aussi de ceux, j'espère que personne n'en doute, qu'il faudra faire encore.

Lors des deux précédents mandats, nous n'avons utilisé le levier de la fiscalité qu'à une seule reprise pour financer l'investissement primordial pour le territoire qu'était Palestra. Que chacun sait que nous ne saurions faire appel à la fiscalité ou à l'endettement pour le mandat à venir. Et que donc seule une gestion rigoureuse, sans renoncer à nos ambitions de développement du territoire, est possible.

Pour cela, Monsieur le Président, Il faudra un autre état d'esprit à l'exécutif que celui que j'ai vu le samedi 6 juin. Merci. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Oui, on constate effectivement le résultat de la gestion, des gestions précédentes, et on se réjouit des chiffres que nous présentons, c'est une base, effectivement, pour la suite.

Concernant le projet de territoire, la matinée du samedi 6 juin avait pour objectif de présenter les compétences, de présenter ce que fait l'Agglomération, nous avons une vingtaine de nouveaux collègues, de nouveaux conseillers municipaux, donc l'objectif c'est déjà de prendre connaissance des compétences et des actions de l'Agglomération.

Parce que pour construire un projet de territoire, on n'en fixe pas l'ambition, on n'en fixe pas le contenu dès le départ. Moi je procède étape par étape, comprenons déjà avec l'ensemble des collègues, ce que sont les compétences et les responsabilités de l'Agglomération, permettant à chacun des vice-présidents déjà de prendre connaissance des dossiers, je sais s'il y en a, et de procéder avec méthode.

N'ayez crainte, le projet de territoire, nous allons bien évidemment l'engager, mais moi ce que j'ai souhaité avec l'exécutif communautaire, c'est compétence déjà par compétence, nous saisir des enjeux et évidemment travailler notamment dans le cadre des commissions l'état des lieux, perspectives et s'agissant du PLUIH, je l'ai annoncé, nous l'avons annoncé, nous allons travailler avec l'objectif de le faire aboutir d'ici 2028 et bien évidemment, à travers un PLUIH, on décrit, c'est une partie effectivement du projet de territoire puisque c'est de se fixer des objectifs en matière d'occupation, enfin d'activité, d'équilibre entre l'activité, le logement, l'hébergement, voilà.

Donc c'est bien évidemment un dossier qui va alimenter le projet de territoire. Puis s'agissant de Plein Est 2, pour l'instant, il n'y a pas de foncier réservé, il n'y a pas d'opérateurs, donc, permettez-moi de reprendre les choses telles qu'elles sont.

Il y a une ambition qui avait été affichée. Maintenant, on se pose la question de comment la mettre en œuvre. Et donc, ça ne se décrète pas et ça nécessite du temps et de prendre la pleine mesure des dossiers et d'avoir déjà un état des lieux assez complet.

Nous nous donnons l'année qui va venir justement pour investir chacune des compétences de façon ensuite à pouvoir décliner, construire ce projet de territoire et cette année-là, elle sera aussi l'occasion de pouvoir avec les collègues de chacune des communes, pardon, les collègues maires et des équipes municipales de pouvoir aller à leur rencontre pour échanger sur les perspectives de ce projet de territoire. Encore une fois, procédons étape par étape. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Permettez de vous répondre. J'ai bien compris que la journée du samedi 6 juin était consacrée aux compétences et acquis en responsabilité, je l'ai dit d'ailleurs.

Il n'en reste pas moins que la question a été posée, ce n'est pas moi qui l'ai posée d'ailleurs. Voilà, c'est un conseiller municipal d'une commune. »

Mme Audrey DUHOUX :

« C'est un conseiller oui, alors que là, on a entendu parler de Vieville 12 000 fois, effectivement, je pense qu'on ne va pas repartir sous l'ère de Denis Maillot, je pense qu'à un moment, on attend, enfin voilà, on a attendu, on a fait des choses, j'ai sorti ma commune de difficultés financières, et là, il y a un moment, on repart sur du nouveau, en fait, on ne va pas repartir, on a tout ce qui a été fait... »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Ce n'était pas le propos que je tenais à Monsieur Desfretier et à l'Assemblée. Je dis simplement que la question ce n'est pas moi qui l'ai posée, mais j'ai entendu la question et j'ai entendu la réponse. C'est ça ma base de discussion et rien d'autre.

Je ne l'ai pas inventée, je ne suis pas venu vous dire... »

Mme Audrey DUHOUX :

« Monsieur Rodicq a posé une question, a demandé par rapport au projet de territoire, effectivement, il avait en partie la réponse et visiblement la réponse lui a convenu à lui. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« C'est très bien, si elle lui convient à lui c'est très bien, moi je vous dis qu'elle ne me convient pas. Et je vous explique pourquoi, ce n'est rien d'autre que ça.

Après, vous me dites que c'est une question de calendrier, on verra la question de calendrier, dont acte. Et enfin, sur Plein Est, vous ne m'apprenez rien en me disant qu'on ne maîtrise pas encore le foncier de Plein Est, et je le sais bien.

Néanmoins, il faudra, enfin, on ne peut pas attendre de maîtriser le foncier de Plein Est pour commencer à travailler sur le sujet. C'est d'ailleurs ce que l'on a fait dans les deux dernières années. J'ai même eu l'occasion de présenter le dossier à Franck Leroy, à Madame la Préfète de la Haute-Marne, de discuter d'ailleurs avec François Baroin, également, de faire venir François Werner sur le territoire, je crois d'ailleurs que Christophe Fischer était présent, et Etienne Marasi également, pour la question de la consommation foncière, qui est une question centrale pour l'Agglomération, vous le savez, c'est une question centrale, voilà.

Mais encore une fois, ce n'est pas moi qui ai posé la question, j'ai entendu la question, j'ai entendu la réponse, je dis simplement que la réponse ne me satisfait pas.

M. Maxence LEMOINE :

« Bonsoir, merci Président.

Monsieur Martinelli, je vous entends parler comme un Président à part que vous ne l'êtes plus, l'idée étant quand même que vous faites l'éloge de tout ce qui n'a pas été fait, en fait, pendant votre mandat.

Les mesurettes, puisque j'ai abordé effectivement le fait qu'il y avait des petits projets qui devaient être montés alors ça ne vous convient peut-être pas, effectivement vous aviez peut-être plus d'ambition mais je pense que l'ambition vous a débordé, l'idée étant de vous dire que le travail par rapport à ce qui se passait avant là se poursuit dans les commissions en fait. Voilà ce n'est pas vertical, ce n'est plus vertical à l'Agglomération en fait il y a des commissions de travail, on en réfère mais le Président délègue ce que vous n'aviez peut-être pas réussi à faire pendant les six dernières années.

Voilà, si je reprends moi la seule notion de ma compétence en termes d'attractivité quand je vois tous les dossiers qui sont en suspens, qui n'ont jamais été tranchés je trouve quand même que c'est fort de café ce que vous pouvez expliquer Monsieur Martinelli voilà, c'est mon point de vue, vous avez le vôtre.

Et, je remercie le Président pour son écoute quotidienne auprès de tous ses VP, le lien, la transition qu'il a fait aussi avec le personnel de l'agglomération ça n'a pas été facile, mais voilà, il l'a fait.

Et en toute honnêteté, on avance.

Demain, il y a commission attractivité. Pour ceux qui viendront, il y a beaucoup de choses qui seront abordées. Vous pouvez venir en auditeur libre, si vous le souhaitez, il n'y a pas de souci. On vous accueillera.

Mais voilà. Le projet de territoire, il se construit. Il ne se construit pas en deux mois. Donc, il y a des commissions qui vont se faire. On va en référer, on va en parler. On ne va pas tout faire dans un bureau. Voilà. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Moi, j'entends, mais à la dernière commission mobilité, seul était présent le président de la commission. Voilà, enfin, ça n'augure pas...

Vous me parlez d'une commission qui n'est pas la mienne, je n'étais pas inscrit, donc il n'y a pas de soucis.

Vous me posez la question, vous me dites que ça se passe en commission, je vous dis comment ça se passe en commission. »

M. Maxence LEMOINE :

« Restez calme, Monsieur Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Pardon, moi je ne fais pas d'attaque personnelle, je... »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, sur la dernière commission de transport, le positionnement des heures des commissions a fait malheureusement en sorte que, je l'ai expliqué évidemment auprès du collègue Etienne Marasi, que les collègues qui devaient rejoindre la commission n'ont pu le faire, donc on va bien évidemment nous organiser sur les rounds de commissions suivantes, de façon à ce qu'il y ait suffisamment d'écarts entre deux horaires de commissions. Voilà, donc c'est un épiphénomène. Y a-t-il d'autres... »

M. Stéphane MARTINELLI :

« J'avais une autre question sur un autre budget, si c'est possible ? »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Je vous en prie. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« C'est sur le budget Annexe Palestra, salle multi-activité, donc sur le CFU 2025.

Vous le voyez, c'est vrai d'ailleurs pour celui du multi-activité, c'est vrai pour celui de la piscine. On est en train de créer un suréquilibre en investissement depuis l'ouverture de la salle et qui pose des difficultés. Et quand je dis qui posait difficulté, qui en réalité posait une difficulté au budget de fonctionnement principal, j'entends, à celui de Palestra.

Et donc nous avions entamé des démarches auprès de Bercy avec l'aide de la Direction Générale des Finances Publiques sur ce sujet pour voir dans quelle mesure on pouvait récupérer une partie du suréquilibre d'investissement pour le faire basculer en fonctionnement, ce qui est une procédure évidemment exceptionnelle.

Chacun sait qu'en matière de comptabilité publique, la fongibilité est asymétrique. Et que là, pour le coup, on est dans le mauvais sens.

Mais voilà, ce que je voulais vous demander, c'est que je pense qu'il faut continuer à solliciter Bercy sur ce sujet, parce que j'ai en tête, mais je peux me tromper, 5 ou 600 000 euros qui pourraient être rebasculés en fonctionnement, on avait fait les démarches je ne vais pas rentrer dans la technicité parce que ça n'intéresse personne enfin voilà, juste vous dire qu'il me semble, c'est probablement votre intention, mais qu'il ne faut pas lâcher sur ce sujet parce qu'il permettrait quand même, en fonctionnement, d'avoir un petit bol d'air. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors je vous rassure, c'est effectivement en cours et nous attendons le vote des CFU ce soir pour pouvoir poursuivre la démarche auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Et bien je vous propose que nous passions au vote, je cède la présidence à Thierry Ponce. »

M. Thierry PONCE :

« Merci Président, bien, nous attendons. Ils vont pouvoir s'expliquer. Je pense que tout le monde se l'est dit...

Bien alors, le budget principal que je vous propose en premier au vote, avec les chiffres qui vous ont été expliqués et commentés, avec un résultat de clôture excédentaire à 130 506,76€ et les résultats globalisés avant et après report que vous avez là aussi d'affichés.

Donc je le mets aux voix, y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Merci.

Les budgets annexes, ligne par ligne ? Ligne par ligne.

Donc, le budget des brigades avec un résultat de clôture à 29 553,23. Vous avez les résultats reportés à chaque fois, je ne vais pas reprendre toutes les lignes.

Le transport excédentaire à 49 896,68. La pépinière à 12 010,14. La Rochelotte avec un déficit à -31 925,90. Il y a des zones d'activité qui sont excédentaires à 90 522,56. Donc, je reprends la ligne 1. Les brigades, y a-t-il ?

Concernant le budget des brigades, y a-t-il des oppositions ? Des contres ? C'est dans l'autre sens, tant pis. Merci. Transport ? Des contres ? Des abstentions ? Merci.

Il y a de la pépinière, donc, des contres ? Des abstentions ? Merci. La Rochelotte ? Des contres ? Des abstentions ? Merci beaucoup. Concernant les zones d'activité y a-t-il des contres ? des abstentions ?

Et bien merci concernant la salle Palestra et le côté multi-activité résultat de clôture positif à 178 572,51 y a-t-il des contres ? des abstentions ? merci. Concernant Palestra sur la partie centre aquatique y a-t-il des contres ? des abstentions ? Merci beaucoup.

La ligne DSP assainissement, avec un résultat de clôture positif à 541,784,80. Là encore, les résultats avant et après report. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Merci. Le budget DSP eau, avec un excédent de clôture à 2,157,218,78. 212,118, pardon. Y a-t-il des contres ? Des abstentions, merci. La régie eau, avec un déficit de clôture à 176 616,62. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? La régie assainissement, avec un déficit à la clôture à 231 395,30. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Et bien, merci.

DÉLIBÉRATION

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget principal, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Global
Titres émis	2 668 123,24	52 312 446,57	54 980 569,81
Mandats émis	3 240 155,99	51 609 907,06	54 850 063,05
Résultat de clôture	**- 572 032,75**	**702 539,51**	**130 506,76**
001/002	4 557 487,05	3 153 182,96	7 710 670,01
Résultat globalisé	**3 985 454,30**	**3 855 722,47**	**7 841 176,77**
Recettes engagées (hors AP)	129 832,33	-	129 832,33
Dépenses engagées (hors AP)	833 915,69	-	833 915,69
Résultat	**3 281 370,94**	**3 855 722,47**	**7 137 093,41**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**3 281 370,94**	**3 855 722,47**	**7 137 093,41**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - AGGLO BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	7 399 458,29	6 001 025,58	305 419,70	6 306 445,28	85,23	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	30 505 000,00	29 768 970,76	64 197,76	29 833 168,52	97,80	0,00
014	Atténuations de produits	3 170 280,00	2 757 821,86	60 617,72	2 818 439,58	88,90	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	11 665 727,67	10 791 887,66	159 914,98	10 951 802,64	93,88	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**52 740 465,96**	**49 319 705,86**	**590 150,16**	**49 909 856,02**	**94,63**	**0,00**
66	Charges financières	85 000,00	34 763,17	44 786,41	79 549,58	93,59	0,00
67	Charges spécifiques	96 000,00	78 482,13	0,00	78 482,13	81,75	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**52 921 465,96**	**49 432 951,16**	**634 936,57**	**50 067 887,73**	**94,61**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*1 900 000,00*	*1 542 019,33*	*0,00*	*1 542 019,33*	*81,16*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**1 900 000,00**	**1 542 019,33**	**0,00**	**1 542 019,33**	**81,16**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**54 821 465,96**	**50 974 970,49**	**634 936,57**	**51 609 907,06**	**94,14**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**54 821 465,96**	**50 974 970,49**	**634 936,57**	**51 609 907,06**		**0,00**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - AGGLO BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	1 163 882,00	12 533,80	0,00	12 533,80	1,08	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 493 241,00	18 129 328,05	130 767,35	18 260 095,40	104,38	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 691 000,00	9 846 894,28	0,00	9 846 894,28	101,61	0,00
731	Fiscalité locale	15 577 631,00	16 494 457,08	0,00	16 494 457,08	105,89	0,00
74	Dotations et participations	6 623 854,00	6 584 211,59	53 057,53	6 637 269,12	100,20	0,00
75	Autres produits de gestion courante	186 675,00	218 450,85	0,00	218 450,85	117,02	0,00
Total des recettes de gestion des services		**50 736 283,00**	**51 285 875,65**	**183 824,88**	**51 469 700,53**	**101,45**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	10 000,00	9 297,26	0,00	9 297,26	92,97	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**50 746 283,00**	**51 295 172,91**	**183 824,88**	**51 478 997,79**	**101,44**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*922 000,00*	*833 448,78*	*0,00*	*833 448,78*	*90,40*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**922 000,00**	**833 448,78**	**0,00**	**833 448,78**	**90,40**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**51 668 283,00**	**52 128 621,69**	**183 824,88**	**52 312 446,57**	**101,25**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**3 153 182,96**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**54 821 465,96**	**52 128 621,69**	**183 824,88**	**52 312 446,57**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - AGGLO BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	91 526,00	41 526,00	45,37	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	3 902 573,40	1 255 158,33	32,16	653 915,69
Total des dépenses d'équipement		**4 094 099,40**	**1 296 684,33**	**31,67**	**653 915,69**
10	Dotations, fonds divers et réserves	663 608,50	663 608,50	100,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	451 950,00	446 394,38	98,77	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	50,00	20,00	40,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 115 608,50**	**1 110 022,88**	**99,50**	**180 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 209 707,90**	**2 406 707,21**	**46,20**	**833 915,69**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*922 000,00*	*833 448,78*	*90,40*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**922 000,00**	**833 448,78**	**90,40**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**6 131 707,90**	**3 240 155,99**	**52,84**	**833 915,69**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**6 131 707,90**	**3 240 155,99**		**833 915,69**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - AGGLO BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 308 840,53	986 033,82	75,34	129 832,33
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	20,00	0,40	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00	127 539,81	85,03	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	12 510,28	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 563 840,53**	**1 126 103,91**	**72,01**	**129 832,33**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*1 900 000,00*	*1 542 019,33*	*81,16*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**1 900 000,00**	**1 542 019,33**	**81,16**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**3 463 840,53**	**2 668 123,24**	**77,03**	**129 832,33**
001 Solde d'exécution positif reporté		**4 557 487,05**			
Total des recettes de la section d'investissement		**8 021 327,58**	**2 668 123,24**		**129 832,33**

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2025 sur le budget principal.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 130 506.76 € ;
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 7 841 176.77 € ;
- Un résultat globalisé après reports excédentaire de 7 137 093.41 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des brigades, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	**Fonctionnement**	**Global**
Titres émis	32 218,21	1 998,00	34 216,21
Subvention d'équilibre		269 679,30	269 679,30
Mandats émis	2 664,98	271 677,30	274 342,28
Résultat de clôture	**29 553,23**	-	**29 553,23**
001/002	64 278,71	-	64 278,71
Résultat globalisé	**93 831,94**	-	**93 831,94**
Recettes engagées (hors AP)	-	-	-
Dépenses engagées (hors AP)	-	-	-
Résultat	**93 831,94**	-	**93 831,94**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**93 831,94**	-	**93 831,94**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - BRIGADES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	10 960,00	7 934,31	0,00	7 934,31	72,39	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	100,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**250 960,00**	**247 934,31**	**0,00**	**247 934,31**	**98,79**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**250 960,00**	**247 934,31**	**0,00**	**247 934,31**	**98,79**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*24 500,00*	*23 742,99*	*0,00*	*23 742,99*	*96,91*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**24 500,00**	**23 742,99**	**0,00**	**23 742,99**	**96,91**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**275 460,00**	**271 677,30**	**0,00**	**271 677,30**	**98,63**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**275 460,00**	**271 677,30**	**0,00**	**271 677,30**		**0,00**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - BRIGADES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	32 000,00	1 998,00	0,00	1 998,00	6,24	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	243 460,00	269 679,30	0,00	269 679,30	110,77	0,00
Total des recettes de gestion des services		**275 460,00**	**271 677,30**	**0,00**	**271 677,30**	**98,63**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**275 460,00**	**271 677,30**	**0,00**	**271 677,30**	**98,63**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**275 460,00**	**271 677,30**	**0,00**	**271 677,30**	**98,63**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**275 460,00**	**271 677,30**	**0,00**	**271 677,30**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - BRIGADES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	88 778,71	2 664,98	3,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**88 778,71**	**2 664,98**	**3,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**88 778,71**	**2 664,98**	**3,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**88 778,71**	**2 664,98**	**3,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**88 778,71**	**2 664,98**		**0,00**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - BRIGADES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Previsions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	8 475,22	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**8 475,22**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*24 500,00*	*23 742,99*	*96,91*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**24 500,00**	**23 742,99**	**96,91**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**24 500,00**	**32 218,21**	**131,50**	**0,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**64 278,71**			
Total des recettes de la section d'investissement		**88 778,71**	**32 218,21**		**0,00**

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal de 269 679.30€ et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 29 553.23€ ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 93 831.94€ ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 93 831.94€.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des brigades joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe transports, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Global
Titres émis	103 106,56	4 457 258,33	4 560 364,89
Subvention d'équilibre		368 023,65	368 023,65
Mandats émis	53 209,88	4 825 281,98	4 878 491,86
Résultat de clôture	**49 896,68**	-	**49 896,68**
001/002	366 585,19	-	366 585,19
Résultat globalisé	**416 481,87**	-	**416 481,87**
Recettes engagées (hors AP)	-	-	-
Dépenses engagées (hors AP)	-	-	-
Résultat	**416 481,87**	-	**416 481,87**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**416 481,87**	-	**416 481,87**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - TRANSPORTS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	16 135,00	15 041,44	0,00	15 041,44	93,22	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	200 000,00	197 158,15	0,00	197 158,15	98,58	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	4 536 700,00	4 534 794,00	0,00	4 534 794,00	99,96	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 752 835,00**	**4 746 993,59**	**0,00**	**4 746 993,59**	**99,88**	**0,00**
66	Charges financières	3 000,00	2 361,23	98,75	2 459,98	82,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**4 755 835,00**	**4 749 354,82**	**98,75**	**4 749 453,57**	**99,87**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*78 000,00*	*75 828,41*	*0,00*	*75 828,41*	*97,22*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**78 000,00**	**75 828,41**	**0,00**	**75 828,41**	**97,22**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**4 833 835,00**	**4 825 183,23**	**98,75**	**4 825 281,98**	**99,82**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**4 833 835,00**	**4 825 183,23**	**98,75**	**4 825 281,98**		**0,00**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - TRANSPORTS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 000,00	96 000,00	0,00	96 000,00	100,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 480 000,00	2 342 937,96	223 950,00	2 566 887,96	103,50	0,00
74	Dotations et participations	1 747 500,00	1 775 975,68	0,00	1 775 975,68	101,63	0,00
75	Autres produits de gestion courante	488 835,00	373 765,34	0,00	373 765,34	76,46	0,00
Total des recettes de gestion des services		**4 812 335,00**	**4 588 678,98**	**223 950,00**	**4 812 628,98**	**100,01**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**4 812 335,00**	**4 588 678,98**	**223 950,00**	**4 812 628,98**	**100,01**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*21 500,00*	*12 653,00*	*0,00*	*12 653,00*	*58,85*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**21 500,00**	**12 653,00**	**0,00**	**12 653,00**	**58,85**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**4 833 835,00**	**4 601 331,98**	**223 950,00**	**4 825 281,98**	**99,82**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**4 833 835,00**	**4 601 331,98**	**223 950,00**	**4 825 281,98**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - TRANSPORTS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	115 000,00	12 468,88	10,84	0,00
Total des dépenses d'équipement		**115 000,00**	**12 468,88**	**10,84**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	28 100,00	28 088,00	99,96	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**28 100,00**	**28 088,00**	**99,96**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**143 100,00**	**40 556,88**	**28,34**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*21 500,00*	*12 653,00*	*58,85*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**21 500,00**	**12 653,00**	**58,85**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**164 600,00**	**53 209,88**	**32,33**	**0,00**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**164 600,00**	**53 209,88**		**0,00**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - TRANSPORTS - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	34 918,18	18 165,20	52,02	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	9 112,95	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**34 918,18**	**27 278,15**	**78,12**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*78 000,00*	*75 828,41*	*97,22*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**78 000,00**	**75 828,41**	**97,22**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**112 918,18**	**103 106,56**	**91,31**	**0,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**366 585,19**			
Total des recettes de la section d'investissement		**479 503,37**	**103 106,56**		**0,00**

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal de 368 023.65€ et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Cette subvention d'équilibre entre dans le cadre de l'article L.2224-2 alinéa 1 du CGCT à savoir « lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ». La collectivité a fixé des contraintes au niveau des horaires, des trajets et des tarifs.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 49 896.68 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 416 481.87 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 416 481.87 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe transports joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe pépinière d'entreprises, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	**Fonctionnement**	**Global**
Titres émis	223 237,05	246 817,45	470 054,50
Subvention d'équilibre		119 050,53	119 050,53
Mandats émis	211 226,91	365 867,98	577 094,89
Résultat de clôture	**12 010,14**	-	**12 010,14**
001/002	403 952,21	-	403 952,21
Résultat globalisé	**415 962,35**	-	**415 962,35**
Recettes engagées (hors AP)	-	-	-
Dépenses engagées (hors AP)	1 042,51	-	1 042,51
Résultat	**414 919,84**	-	**414 919,84**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**414 919,84**	-	**414 919,84**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - PEPINIERE D' ENTREPRISES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	111 183,98	85 391,66	5 349,75	90 741,43	81,61	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	50 000,00	48 041,52	0,00	48 041,52	96,08	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 000,00	1 418,55	0,00	1 418,55	47,28	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		164 183,98	134 851,75	5 349,75	140 201,50	85,39	0,00
66	Charges financières	13 000,00	7 394,19	4 106,83	11 501,02	88,47	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		177 183,98	142 245,94	9 456,58	151 702,52	85,62	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*218 000,00*	*214 165,46*	*0,00*	*214 165,46*	*98,24*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		218 000,00	214 165,46	0,00	214 165,46	98,24	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		395 183,98	356 411,40	9 456,58	365 867,98	92,58	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		395 183,98	356 411,40	9 456,58	365 867,98		0,00

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - PEPINIERE D' ENTREPRISES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	29 454,00	25 363,00	95,50	25 458,50	86,43	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	229 729,98	205 295,48	0,00	205 295,48	89,36	0,00
Total des recettes de gestion des services		259 183,98	230 658,48	95,50	230 753,98	89,03	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		259 183,98	230 658,48	95,50	230 753,98	89,03	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*136 000,00*	*135 114,00*	*0,00*	*135 114,00*	*99,35*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		136 000,00	135 114,00	0,00	135 114,00	99,35	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		395 183,98	365 772,48	95,50	365 867,98	92,58	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		395 183,98	365 772,48	95,50	365 867,98		0,00

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - PEPINIERE D' ENTREPRISES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	161 475,00	0,00	0,00	1 042,51
Total des dépenses d'équipement		161 475,00	0,00	0,00	1 042,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	80 000,00	76 112,91	95,14	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		80 000,00	76 112,91	95,14	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		241 475,00	76 112,91	31,52	1 042,51
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*136 000,00*	*135 114,00*	*99,35*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		136 000,00	135 114,00	99,35	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		377 475,00	211 226,91	55,96	1 042,51
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		377 475,00	211 226,91		1 042,51

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - PEPINIERE D' ENTREPRISES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	120 703,00	6 105,59	5,06	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	2 966,00	59,32	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		125 703,00	9 071,59	7,22	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*218 000,00*	*214 165,46*	*98,24*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		218 000,00	214 165,46	98,24	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		343 703,00	223 237,05	64,95	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		403 952,21			
Total des recettes de la section d'investissement		747 655,21	223 237,05		0,00

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal de 119 050.53 € et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Cette subvention d'équilibre entre dans le cadre de l'article L.2224-2 alinéa 3 du CGCT à savoir « la suppression de toute prise en charge par le budget principal aurait pour conséquence une augmentation excessive des tarifs ».

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 12 010.14 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 415 962.35 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 414 919.84 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe pépinière d'entreprises joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAE Rochelotte, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	**Fonctionnement**	**Global**
Titres émis	11 678,00	40 588,20	52 266,20
Subvention d'équilibre		-	-
Mandats émis	67 484,89	16 707,21	84 192,10
Résultat de clôture	**- 55 806,89**	**23 880,99**	**- 31 925,90**
001/002	17 638,00	42 512,90	60 150,90
Résultat globalisé	**- 38 168,89**	**66 393,89**	**28 225,00**
Recettes engagées (hors AP)	60 375,50	-	60 375,50
Dépenses engagées (hors AP)	-	-	-
Résultat	**22 206,61**	**66 393,89**	**88 600,50**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**22 206,61**	**66 393,89**	**88 600,50**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - ZAE DE LA ROCHELOTTE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	71 100,90	7 180,21	0,00	7 180,21	10,10	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**73 100,90**	**7 180,21**	**0,00**	**7 180,21**	**9,82**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**73 100,90**	**7 180,21**	**0,00**	**7 180,21**	**9,82**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*10 000,00*	*9 527,00*	*0,00*	*9 527,00*	*95,27*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**10 000,00**	**9 527,00**	**0,00**	**9 527,00**	**95,27**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**83 100,90**	**16 707,21**	**0,00**	**16 707,21**	**20,10**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporte de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**83 100,90**	**16 707,21**	**0,00**	**16 707,21**		**0,00**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - ZAE DE LA ROCHELOTTE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	40 588,00	40 588,20	0,00	40 588,20	100,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**40 588,00**	**40 588,20**	**0,00**	**40 588,20**	**100,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**40 588,00**	**40 588,20**	**0,00**	**40 588,20**	**100,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**40 588,00**	**40 588,20**	**0,00**	**40 588,20**	**100,00**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**42 512,90**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**83 100,90**	**40 588,20**	**0,00**	**40 588,20**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - ZAE DE LA ROCHELOTTE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	25 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	86 838,00	67 484,89	77,71	0,00
Total des dépenses d'équipement		**111 838,00**	**67 484,89**	**60,34**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**111 838,00**	**67 484,89**	**60,34**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**111 838,00**	67 484,89	**60,34**	**0,00**
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		111 838,00	67 484,89		0,00

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - ZAE DE LA ROCHELOTTE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	59 200,00	2 151,00	3,63	60 375,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	25 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**84 200,00**	**2 151,00**	**2,55**	**60 375,50**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*10 000,00*	*9 527,00*	*95,27*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**10 000,00**	**9 527,00**	**95,27**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**94 200,00**	**11 678,00**	**12,40**	**60 375,50**
001 Solde d'exécution positif reporté		**17 638,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**111 838,00**	**11 678,00**		**60 375,50**

Ce budget annexe n'a pas fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture déficitaire de 31 925.90 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 28 225.00 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 88 600.50 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAE Rochelotte joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe zones d'activités, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	**Fonctionnement**	**Global**
Titres émis	2 425 782,50	2 982 114,37	5 407 896,87
Subvention d'équilibre		-	-
Mandats émis	2 552 199,56	2 765 174,75	5 317 374,31
Résultat de clôture	**- 126 417,06**	**216 939,62**	**90 522,56**
001/002	1 376 742,92	1 494,63	1 378 237,55
Résultat globalisé	**1 250 325,86**	**218 434,25**	**1 468 760,11**
Recettes engagées (hors AP)	-	-	-
Dépenses engagées (hors AP)	-	-	-
Résultat	**1 250 325,86**	**218 434,25**	**1 468 760,11**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**1 250 325,86**	**218 434,25**	**1 468 760,11**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - ZONES D'ACTIVITES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	849 494,84	325 602,32	10 021,98	335 624,30	39,51	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**849 494,84**	**325 602,32**	**10 021,98**	**335 624,30**	**39,51**	**0,00**
66	Charges financières	7 000,00	1 611,22	2 156,73	3 767,95	53,83	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**856 494,84**	**327 213,54**	**12 178,71**	**339 392,25**	**39,63**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf entre sections (2)*	*2 426 000,00*	*2 425 782,50*	*0,00*	*2 425 782,50*	*99,99*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**2 426 000,00**	**2 425 782,50**	**0,00**	**2 425 782,50**	**99,99**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**3 282 494,84**	**2 752 996,04**	**12 178,71**	**2 765 174,75**	**84,24**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**3 282 494,84**	**2 752 996,04**	**12 178,71**	**2 765 174,75**		**0,00**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - ZONES D'ACTIVITES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	74 360,00	185 098,02	0,00	185 098,02	248,92	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	415 250,00	286 613,71	75 643,05	362 256,76	87,24	0,00
75	Autres produits de gestion courante	365 390,21	6 301,09	2 676,00	8 977,09	2,46	0,00
Total des recettes de gestion des services		**855 000,21**	**478 012,82**	**78 319,05**	**556 331,87**	**65,07**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations prov (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**855 000,21**	**478 012,82**	**78 319,05**	**556 331,87**	**65,07**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*2 426 000,00*	*2 425 782,50*	*0,00*	*2 425 782,50*	*99,99*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**2 426 000,00**	**2 425 782,50**	**0,00**	**2 425 782,50**	**99,99**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**3 281 000,21**	**2 903 795,32**	**78 319,05**	**2 982 114,37**	**90,89**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**1 494,63**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**3 282 494,84**	**2 903 795,32**	**78 319,05**	**2 982 114,37**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - ZONES D'ACTIVITES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	127 000,00	126 417,06	99,54	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobil sations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financieres		**127 000,00**	**126 417,06**	**99,54**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**127 000,00**	**126 417,06**	**99,54**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf entre sections (4)*	*2 426 000,00*	*2 425 782,50*	*99,99*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**2 426 000,00**	**2 425 782,50**	**99,99**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**2 553 000,00**	**2 552 199,56**	**99,97**	**0,00**
001 Solde d'exécution négatif reporte		**0,00**			
Total des depenses de la section d'investissement		**2 553 000,00**	**2 552 199,56**		**0,00**

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - ZONES D'ACTIVITES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*2 426 000,00*	*2 425 782,50*	*99,99*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**2 426 000,00**	**2 425 782,50**	**99,99**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**2 426 000,00**	**2 425 782,50**	**99,99**	**0,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**1 376 742,92**			
Total des recettes de la section d'investissement		**3 802 742,92**	**2 425 782,50**		**0,00**

Ce budget annexe n'a pas fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 90 522.56 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 1 468 760.11 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 1 468 760.11 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe zones d'activités joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe PALESTRA salle multi-activités, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Global
Titres émis	1233 066,02	1 347 696,86	2 580 762,88
Subvention d'équilibre		640 940,89	640 940,89
Mandats émis	1 054 207,50	1 988 923,76	3 043 131,26
Résultat de clôture	**178 858,52**	**- 286,01**	**178 572,51**
001/002	771 083,27	286,01	771 369,28
Résultat globalisé	**949 941,79**	**- 0,00**	**949 941,79**
Recettes engagées (hors AP)	30 116,55	-	30 116,55
Dépenses engagées (hors AP)	31 542,92	-	31 542,92
Résultat	**948 515,42**	**- 0,00**	**948 515,42**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**948 515,42**	**- 0,00**	**948 515,42**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - PALESTRA - SALLE MULTI ACTIVITES - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	926 416,01	584 746,32	165 201,02	749 949,34	80,78	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	89 000,00	87 359,30	0,00	87 359,30	98,16	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 017 418,01**	**672 107,62**	**165 201,02**	**837 308,64**	**82,30**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	165 000,00	97 606,11	44 192,49	141 998,60	86,06	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 182 418,01**	**769 913,73**	**209 393,51**	**979 307,24**	**82,82**	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*1 021 462,00*	*1 009 616,52*	*0,00*	*1 009 616,52*	*98,84*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		*1 021 462,00*	*1 009 616,52*	*0,00*	*1 009 616,52*	*98,84*	*0,00*
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**2 203 880,01**	**1 779 530,25**	**209 393,51**	**1 988 923,76**	**90,25**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**2 203 880,01**	**1 779 530,25**	**209 393,51**	**1 988 923,76**		**0,00**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	595 230,00	385 059,36	63 300,00	448 359,36	75,33	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	73 000,00	78 451,19	0,00	78 451,19	107,47	0,00
Total des recettes de gestion courante		**668 230,00**	**463 510,55**	**63 300,00**	**526 810,55**	**78,84**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	915 364,00	871 731,20	0,00	871 731,20	95,23	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 583 594,00**	**1 335 241,75**	**63 300,00**	**1 398 541,75**	**88,31**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*620 000,00*	*590 096,00*	*0,00*	*590 096,00*	*95,18*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***620 000,00***	***590 096,00***	***0,00***	***590 096,00***	***95,18***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**2 203 594,00**	**1 925 337,75**	**63 300,00**	**1 988 637,75**	**90,25**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**286,01**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**2 203 880,01**	**1 925 337,75**	**63 300,00**	**1 988 637,75**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - PALESTRA - SALLE MULTI ACTIVITES - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	271 743,32	166 103,22	61,13	31 542,92
Total des dépenses d'équipement		**271 743,32**	**166 103,22**	**61,13**	**31 542,92**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	298 008,28	99,34	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**300 000,00**	**298 008,28**	**99,34**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**571 743,32**	**464 111,50**	**81,17**	**31 542,92**
Chapitre *040*	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*620 000,00*	*590 096,00*	*95,18*	*0,00*
Chapitre *041*	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***620 000,00***	***590 096,00***	***95,18***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**1 191 743,32**	**1 054 207,50**	**88,46**	**31 542,92**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**1 191 743,32**	**1 054 207,50**		**31 542,92**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	36 000.00	3 801,16	10,00	30 116.55
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	219 648.34	219 648,34	100,00	0.00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		257 648,34	223 449,50	86,73	30 116,55
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 021 462,00*	*1 009 616,52*	*98,84*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 021 462,00***	***1 009 616,52***	***98,84***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 279 110.34	1 233 066,02	96,40	30 116,55
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		771 083.27			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 050 193,61	1 233 066,02		30 116,55

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal de 840 940.89 € et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Cette subvention d'équilibre entre dans le cadre des alinéas 1 et 2 de l'article L.2224-2 du CGCT qui stipulent :

- Alinéa 1 : Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

- Alinéa 2 : Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

L'exercice 2025 voit également la clôture de l'autorisation de programme PALESTRA :

AUTORISATION DE PROGRAMME 2025

programme : Palestra
BUDGET PRINCIPAL
Montant de l'opération : 34 386 043,85 € *(31 707 k€ HT ; 38 048 k€ TTC)*
Durée de réalisation : 10 ans

		de 2016 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL
		réalisé TTC	Réalisé HT	Réalisé HT	Réalisé HT	Réalisé HT	Réalisé HT	Réalisé HT	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	16 074 435,30	9 722 257,14	6 766 289,95	1 349 411,70	273 262,88	46 133,44	154 253,44	34 386 043,85
	Réalisation / Prévision	16 074 435,30	9 722 257,14	6 766 289,95	1 349 411,70	273 262,88	46 133,44	154 253,44	34 386 043,85
RECETTES	Crédits prévisionnels	14 033 714,73	10 190 720,78	4 897 888,20	2 363 188,88	705 068,41	-	-	32 190 581,00
	Réalisation / Prévision	7 033 714,73	4 190 720,78	4 897 888,20	2 363 188,88	705 068,41	-	-	19 190 581,00
	Emprunts	7 000 000,00	6 000 000,00	-	-	-	-	-	13 000 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT		2 040 720,57	- 468 463,64	1 868 401,75	- 1 013 777,18	- 431 805,53	46 133,44	154 253,44	2 195 462,85

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 178 572.51 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 949 941.79 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 948 515.42 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Palestra salle multi-activités joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe PALESTRA centre aquatique, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Global
Titres émis	1 174 494,70	649 688,40	1 824 183,10
Subvention d'équilibre		1 486 317,55	1 486 317,55
Mandats émis	753 283,86	2 136 005,95	2 889 289,81
Résultat de clôture	**421 210,84**	-	**421 210,84**
001/002	745 013,03	-	745 013,03
Résultat globalisé	**1 166 223,87**	-	**1 166 223,87**
Recettes engagées (hors AP)	29 901,88	-	29 901,88
Dépenses engagées (hors AP)	-	-	-
Résultat	**1 196 125,75**	-	**1 196 125,75**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**1 196 125,75**	-	**1 196 125,75**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - PALESTRA - CENTRE AQUATIQUE - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	93 320,40	74 332,07	8 590,00	82 922,07	88,86	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 450 000,00	1 034 795,11	183 500,00	1 218 295,11	84,02	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 543 320,40**	**1 109 127,18**	**192 090,00**	**1 301 217,18**	**84,31**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	125 000,00	73 783,58	33 338,19	107 121,77	85,70	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 668 320,40**	**1 182 910,76**	**225 428,19**	**1 408 338,95**	**84,42**	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*738 646,00*	*727 667,00*	*0,00*	*727 667,00*	*98,51*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***738 646,00***	***727 667,00***	***0,00***	***727 667,00***	***98,51***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**2 406 966,40**	**1 910 577,76**	**225 428,19**	**2 136 005,95**	**88,74**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**2 406 966,40**	**1 910 577,76**	**225 428,19**	**2 136 005,95**		**0,00**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	6 053,00	0,00	6 053,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	319 668,00	213 282,40	0,00	213 282,40	66,72	0,00
Total des recettes de gestion courante		**319 668,00**	**219 335,40**	**0,00**	**219 335,40**	**68,61**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 647 298,40	1 489 059,55	0,00	1 489 059,55	90,39	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 966 966,40**	**1 708 394,95**	**0,00**	**1 708 394,95**	**86,85**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*440 000,00*	*427 611,00*	*0,00*	*427 611,00*	*97,18*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***440 000,00***	***427 611,00***	***0,00***	***427 611,00***	***97,18***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**2 406 966,40**	**2 136 005,95**	**0,00**	**2 136 005,95**	**88,74**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**2 406 966,40**	**2 136 005,95**	**0,00**	**2 136 005,95**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - PALESTRA - CENTRE AQUATIQUE - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	154 458,57	100 859,58	65,30	0,00
Total des dépenses d'équipement		**154 458,57**	**100 859,58**	**65,30**	**0,00**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	225 000,00	224 813,28	99,92	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**225 000,00**	**224 813,28**	**99,92**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**379 458,57**	**325 672,86**	**85,83**	**0,00**
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*440 000,00*	*427 611,00*	*97,18*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***440 000,00***	***427 611,00***	***97,18***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**819 458,57**	**753 283,86**	**91,92**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**819 458,57**	**753 283,86**		**0,00**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	27 800,00	2 667,54	10,31	29 901,88
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	443 960,16	443 960,16	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		471 760,16	446 627,70	94,72	29 901,88
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	735 648,00	727 667,00	98,51	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		738 648,00	727 667,00	98,51	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 210 406,16	1 174 494,70	97,03	29 901,88
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		745 013,03			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 955 419,19	1 174 494,70		29 901,88

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal de 1486 317.55€ et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Cette subvention d'équilibre entre dans le cadre des alinéas 1 et 2 de l'article L.2224-2 du CGCT qui stipulent :

- Alinéa 1 : Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Alinéa 2 : Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

L'exercice 2025 voit également la clôture de l'autorisation de programme PALESTRA :

AUTORISATION DE PROGRAMME 2025

programme : Palestra
BUDGET PRINCIPAL
Montant de l'opération : 34 386 043,85 € *(31 707 k€ HT ; 38 048 k€ TTC)*
Durée de réalisation : 10 ans

		de 2016 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL
		réalisé TTC	Réalisé HT	Réalisé HT	Réalisé HT	Réalisé HT	Réalisé HT	Réalisé HT	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	16 074 435,30	9 722 257,14	6 766 289,95	1 349 411,70	273 262,88	46 133,44	154 253,44	34 386 043,85
	Réalisation / Prévision	16 074 435,30	9 722 257,14	6 766 289,95	1 349 411,70	273 262,88	46 133,44	154 253,44	34 386 043,85
RECETTES	Crédits prévisionnels	14 033 714,73	10 190 720,78	4 897 888,20	2 363 188,88	705 068,41	-	-	32 190 581,00
	Réalisation / Prévision	7 033 714,73	4 190 720,78	4 897 888,20	2 363 188,88	705 068,41	-	-	19 190 581,00
	Emprunts	7 000 000,00	6 000 000,00	-	-	-	-	-	13 000 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT		2 040 720,57	- 468 463,64	1 868 401,75	- 1 013 777,18	- 431 805,53	46 133,44	154 253,44	2 195 462,85

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 421 210.84 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 1 166 223.87 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 1 196 125.75 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Palestra centre aquatique joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe DSP Eau, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Global
Titres émis	386 459,55	2 235 939,57	2 622 399,12
Mandats émis	199 512,74	265 673,60	465 186,34
Résultat de clôture	**186 946,81**	**1 970 265,97**	**2 157 212,78**
001/002	- 445 518,47	750 178,43	304 659,96
Résultat globalisé	**- 258 571,66**	**2 720 444,40**	**2 461 872,74**
Recettes engagées (hors AP)	2 792,25	-	2 792,25
Dépenses engagées (hors AP)	10 815,54	-	10 815,54
Résultat	**- 266 594,95**	**2 720 444,40**	**2 453 849,45**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**- 266 594,95**	**2 720 444,40**	**2 453 849,45**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - DSP EAU - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	249 836,00	14 711,68	0,00	14 711,68	5,89	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	33 000,00	0,00	13 052,83	13 052,83	39,55	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**282 836,00**	**14 711,68**	**13 052,83**	**27 764,51**	**9,82**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	3 375,18	1 819,26	410,23	2 229,49	66,06	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	58 300,00	58 300,00	0,00	58 300,00	100,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**344 511,18**	**74 830,94**	**13 463,06**	**88 294,00**	***25,63***	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*2 466 614,25*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*196 000,00*	*177 379,60*	*0,00*	*177 379,60*	*90,50*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 662 614,25***	***177 379,60***	***0,00***	***177 379,60***	***6,66***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**3 007 125,43**	**252 210,54**	**13 463,06**	**265 673,60**	**8,83**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**3 007 125,43**	**252 210,54**	**13 463,06**	**265 673,60**		**0,00**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	304 500,00	356 037,75	0,00	356 037,75	116,93	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	58 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**362 800,00**	**356 037,75**	**0,00**	**356 037,75**	**98,14**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 800 147,00	1 796 632,94	0,00	1 796 632,94	99,80	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 162 947,00**	**2 152 670,69**	**0,00**	**2 152 670,69**	**99,52**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*94 000,00*	*83 268,88*	*0,00*	*83 268,88*	*88,58*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***94 000,00***	***83 268,88***	***0,00***	***83 268,88***	***88,58***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**2 256 947,00**	**2 235 939,57**	**0,00**	**2 235 939,57**	**99,07**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**750 178,43**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**3 007 125,43**	**2 235 939,57**	**0,00**	**2 235 939,57**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - DSP EAU - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	2 604 375,91	78 227,59	3,00	10 815,54
Total des dépenses d'équipement		**2 604 375,91**	**78 227,59**	**3,00**	**10 815,54**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00	35 174,86	97,71	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**36 000,00**	**35 174,86**	**97,71**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 640 375,91**	**113 402,45**	**4,29**	**10 815,54**
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*94 000,00*	*83 268,88*	*88,58*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*166 000,00*	*2 841,41*	*1,71*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***260 000,00***	***86 110,29***	***33,12***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**2 900 375,91**	**199 512,74**	**6,88**	**10 815,54**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**445 518,47**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**3 345 894,38**	**199 512,74**		**10 815,54**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	314 122,00	103 238,54	32,87	2 792,25
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	100 156,13	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	103 000,00	103 000,00	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		517 280,13	206 238,54	39,87	2 792,25
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*2 466 614,25*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*196 000,00*	*177 379,60*	*90,50*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*166 000,00*	*2 841,41*	*1,71*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		*2 828 614,25*	*180 221,01*	*6,37*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 345 894,38	386 459,55	11,55	2 792,25
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 345 894,38	386 459,55		2 792,25

Ce budget annexe n'a pas fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 2 157 212.78 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 2 461 872.74 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 2 453 849.45 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe DSP Eau joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe DSP Assainissement, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Global
Titres émis	1 236 984,08	1 308 048,77	2 545 032,85
Mandats émis	884 526,62	1 118 721,43	2 003 248,05
Résultat de clôture	**352 457,46**	**189 327,34**	**541 784,80**
001/002	320 265,14	906 390,67	1 226 655,81
Résultat globalisé	**672 722,60**	**1 095 718,01**	**1 768 440,61**
Recettes engagées (hors AP)	134 632,00	-	134 632,00
Dépenses engagées (hors AP)	61 371,07	-	61 371,07
Résultat	**745 983,53**	**1 095 718,01**	**1 841 701,54**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**745 983,53**	**1 095 718,01**	**1 841 701,54**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - DSP ASSAINISSEMENT - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère généra	153 200,00	104 714,70	9 100,00	113 814,70	74,29	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	145 000,00	2 045,48	117 478,48	119 523,96	82,43	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		298 200,00	106 760,18	126 575,48	233 338,66	78,25	0,00
Chapitre 66	Charges financières	62 839,49	44 527,68	9 194,91	53 722,59	85,49	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	50 700,00	50 700,00	0,00	50 700,00	100,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		411 739,49	201 990,86	135 770,39	337 761,25	82,03	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 059 824,18					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	817 000,00	780 960,18	0,00	780 960,18	95,59	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 876 824,18	780 960,18	0,00	780 960,18	41,61	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		2 288 563,67	982 951,04	135 770,39	1 118 721,43	48,88	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		2 288 563,67	982 951,04	135 770,39	1 118 721,43		0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	898 000,00	885 332,96	0,00	885 332,96	98,59	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	31 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**948 700,00**	**885 332,96**	**0,00**	**885 332,96**	**93,32**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	237 473,00	237 473,83	0,00	237 473,83	100,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 186 173,00**	**1 122 806,79**	**0,00**	**1 122 806,79**	**94,66**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*198 000,00*	*185 241,98*	*0,00*	*185 241,98*	*94,51*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***198 000,00***	***185 241,98***	***0,00***	***185 241,98***	***94,51***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**1 382 173,00**	**1 308 048,77**	**0,00**	**1 308 048,77**	**94,64**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**906 390,67**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**2 288 563,67**	**1 308 048,77**	**0,00**	**1 308 048,77**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - DSP ASSAINISSEMENT - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	2 900 680,25	363 713,46	12,54	6 386,95
Total des dépenses d'équipement		2 900 680,25	363 713,46	12,54	6 386,95
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	283 280,00	280 555,30	99,04	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		283 280,00	280 555,30	99,04	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	110 000,00	55 015,88	0,00	54 984,12
Total des dépenses réelles d'investissement		3 294 160,25	699 284,64	21,23	61 371,07
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	196 000,00	185 241,98	94,51	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	312 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		508 000,00	185 241,98	36,46	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 802 160,25	884 526,62	23,26	61 371,07
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 802 160,25	884 526,62		61 371,07

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	848 154,31	279 423,50	32,94	111 632,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	268 316,62	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	176 600,00	176 600,00	100,00	0,00
Chapitre 16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 000,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**1 293 070,93**	**456 023,50**	**35,27**	**134 632,00**
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*1 050 824,18*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*817 900,00*	*780 960,18*	*95,59*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*312 900,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 188 624,18***	***780 960,18***	***35,68***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**3 481 695,11**	**1 236 984,08**	**35,53**	**134 632,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**320 265,14**			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**3 802 160,25**	**1 236 984,08**		**134 632,00**

Ce budget annexe n'a pas fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture excédentaire de 541 784.80 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 1 768 440.61 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 1 841 701.54 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe DSP Assainissement joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe régie Eau, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	**Fonctionnement**	**Global**
Titres émis	488 524,30	913 670,34	1 402 194,64
Mandats émis	664 246,57	914 564,69	1 578 811,26
Résultat de clôture	**- 175 722,27**	**- 894,35**	**- 176 616,62**
001/002	669 752,79	692 416,21	1 362 169,00
Résultat globalisé	**494 030,52**	**691521,86**	**1 185 552,38**
Recettes engagées (hors AP)	234 645,13	-	234 645,13
Dépenses engagées (hors AP)	11 275,16	-	11 275,16
Résultat	**717 400,49**	**691521,86**	**1 408 922,35**
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	**717 400,49**	**691521,86**	**1 408 922,35**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - REGIE EAU - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	901 620,74	196 019,83	62 296,60	258 316,43	28,65	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	174 386,62	50 649,71	74 524,25	125 173,96	71,78	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	167 242,00	14 237,00	153 005,00	167 242,00	100,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	7 730,65	0,00	7 730,65	77,31	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 253 249,36**	**268 637,19**	**289 825,85**	**558 463,04**	**44,56**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	6 618,20	6 464,37	0,00	6 464,37	97,68	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	15 000,00	3 824,40	0,00	3 824,40	25,50	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	10 000,00	8 925,92	0,00	8 925,92	89,26	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 284 867,56**	**287 851,88**	**289 825,85**	**577 677,73**	***44,96***	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*57 355,07*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*353 000,00*	*336 886,96*	*0,00*	*336 886,96*	*95,44*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***410 355,07***	***336 886,96***	***0,00***	***336 886,96***	***82,10***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**1 695 222,63**	**624 738,84**	**289 825,85**	**914 564,69**	**53,95**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**1 695 222,63**	**624 738,84**	**289 825,85**	**914 564,69**		**0,00**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	857 306.42	787 562,20	27 801.78	815 363,98	95,11	0.00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	55 500.00	9 500,00	0.00	9 500,00	17,12	0.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes de gestion courante		**912 806.42**	**797 062,20**	**27 801.78**	**824 863,98**	**90,37**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00	9 986,49	854.99	10 841,48	0,00	0.00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes réelles d'exploitation		**912 806.42**	**807 048,69**	**28 656,77**	**835 705,46**	**91,55**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*90 000,00*	*77 964,88*	*0,00*	*77 964,88*	*86,63*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***90 000,00***	***77 964,88***	***0,00***	***77 964,88***	***86,63***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**1 002 806,42**	**885 013,57**	**28 656,77**	**913 670,34**	**91,11**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**692 416,21**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**1 695 222,63**	**885 013,57**	**28 656,77**	**913 670,34**		**0,00**

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - REGIE EAU - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	1 294 926,81	566 276,81	43,73	11 275,16
Total des dépenses d'équipement		**1 294 926,81**	**566 276,81**	**43,73**	**11 275,16**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	20 100,00	20 004,88	99,53	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**20 100,00**	**20 004,88**	**99,53**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 315 026,81**	**586 281,69**	**44,58**	**11 275,16**
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*90 000,00*	*77 964,88*	*86,63*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***90 000,00***	***77 964,88***	***86,63***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**1 405 026,81**	**664 246,57**	**47,28**	**11 275,16**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**1 405 026,81**	**664 246,57**		**11 275,16**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	324 918,95	151 637,34	46,67	234 645,13
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**324 918,95**	**151 637,34**	**46,67**	**234 645,13**
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*57 355,07*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*353 000,00*	*336 886,96*	*95,44*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***410 355,07***	***336 886,96***	***82,10***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**735 274,02**	**488 524,30**	**66,44**	**234 645,13**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**669 752,79**			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**1 405 026,81**	**488 524,30**		**234 645,13**

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal de 9 500.00€ et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Cette subvention d'équilibre entre dans le cadre de l'article L.2224-2 alinéa 3 du CGCT à savoir « la suppression de toute prise en charge par le budget principal aurait pour conséquence une augmentation excessive des tarifs ». Elle est consécutive à des versements d'attributions de compensation dérogatoires par certaines communes.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture déficitaire de 176 616.62 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 1 185 552.38 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 1 408 922.35 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à raison à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe régie Eau joint en annexe de la présente délibération.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe régie Assainissement, dont le document budgétaire joint en annexe fait partie intégrante de la délibération, se présentent ainsi :

	Investissement	**Fonctionnement**	**Global**
Titres émis	846 950,33	1 212 312,07	2 059 262,40
Mandats émis	1 140 573,58	1 150 084,12	2 290 657,70
Résultat de clôture	**- 293 623,25**	**62 227,95**	**- 231395,30**
001/002	265 099,88	432 265,93	697 365,81
Résultat globalisé	**- 28 523,37**	**494 493,88**	**465 970,51**
Recettes engagées (hors AP)	246 973,20	-	246 973,20
Dépenses engagées (hors AP)	28 498,66	-	28 498,66
Résultat	**189 951,17**	**494 493,88**	**684 445,05**
Mise en réserve	80 000,00	- 80 000,00	-
Résultat	**269 951,17**	**414 493,88**	**684 445,05**

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - REGIE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	473 351,95	240 518,20	35 539,26	276 357,46	58,36	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	120 508,98	23 987,93	95 828,25	119 816,18	99,34	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	10 000,00	8 710,00	440,00	9 150,00	91,50	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	3 764,37	0,00	3 764,37	75,29	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**609 000,93**	**276 980,50**	**132 107,51**	**409 088,01**	**67,17**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	37 092,58	36 820,03	0,00	36 820,03	99,27	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	15 000,00	3 044,42	0,00	3 044,42	20,30	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	10 000,00	7 906,46	0,00	7 906,46	79,06	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**671 093,51**	**323 751,41**	**132 107,51**	**455 858,92**	**67,93**	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	242 988,63					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	719 500,00	694 225,20	0,00	694 225,20	96,49	0,00
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***962 488,83***	***694 225,20***	***0,00***	***694 225,20***	***72,13***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**1 633 582,44**	**1 017 976,61**	**132 107,51**	**1 150 084,12**	**70,40**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**1 633 582,44**	**1 017 976,61**	**132 107,51**	**1 150 084,12**		**0,00**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (f)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	591 340,93	569 741,22	0,00	569 741,22	96,35	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	120 075,58	140 417,75	7 565,00	147 982,75	123,24	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 730,28	0,00	10 730,28	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		711 416,51	720 889,25	7 565,00	728 454,25	102,39	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	8 725,28	526,00	9 251,28	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		711 416,51	729 614,53	8 091,00	737 705,53	103,70	0,00
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*489 900,00*	*474 606,54*	0,00	*474 606,54*	*96,88*	0,00
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***489 900,00***	***474 606,54***	***0,00***	***474 606,54***	***96,88***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		1 201 316,51	1 204 221,07	8 091,00	1 212 312,07	100,92	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		432 265,93					
Total des recettes de la section d'exploitation		1 633 582,44	1 204 221,07	8 091,00	1 212 312,07		0,00

La vue d'ensemble de la section d'investissement :

AGGLOMERATION DE CHAUMONT - REGIE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	1 271 200,84	472 149.35	37,14	26 498,66
Total des dépenses d'équipement		1 271 200.84	472 149.35	37,14	26 498,66
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	17 700.00	16 763.33	94,71	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	177 295.72	177 054.36	99,86	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0.00	0.00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0.00	0.00	0.00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		194 995.72	193 817.69	99,40	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers 4)	0.00	0.00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 466 196.56	665 967.04	45,42	26 498,66
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	469 900.00	474 606.54	96,86	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	400 000.00	0.00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		869 900.00	474 606.54	53,33	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 356 096.56	1 140 573.58	48,41	26 498,66
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0.00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 356 096.56	1 140 573.58		26 498,66

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	712 007,75	127 394,78	17 89	246 973,20
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0 00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 536,67	0 00	0,00
Chapitre 2	Immobilisations corporelles	0,00	6 315,34	0 00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0 00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	16 500,00	16 478,34	99 87	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0 00	0,00
Chapitre 15	Compte de liaison affectat° (BA,régie,(2,	0,00	0,00	0 00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0 00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0 00	0,00
Tota	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0.00	0,00
Total des recettes réelles d' nvestissement		728 507,75	152 725,13	20,96	246 973,20
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	242 688,93			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	716 500,00	694 225,20	96,89	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	400 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		*1 382 488,93*	*694 225,20*	50,85	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 060 996,68	846 950,33	40.50	246 973,20
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		265 099,88			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 356 096,56	846 950,33		246 973,20

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal de 136 500.00 € et n'a pas eu recours à l'emprunt.

Cette subvention d'équilibre entre dans le cadre de l'article L.2224-2 alinéa 3 du CGCT à savoir « la suppression de toute prise en charge par le budget principal aurait pour conséquence une augmentation excessive des tarifs ». Elle est consécutive à des versements d'attributions de compensation dérogatoires par certaines communes.

Les résultats, identiques à ceux présentés lors du conseil communautaire du 3 mars 2026, font ressortir :

- Un résultat de clôture déficitaire de 231 395.30 € ;
- Un résultat globalisé avant report excédentaire de 465 970.51 € ;
- Un résultat globalisé après report excédentaire de 684 445.05 €.

Monsieur MARTINELLI ancien Président et Monsieur DESFRETIER, Président en exercice s'étant retirés en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a élu comme président de séance Monsieur Thierry PONCE.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Antoine DESFRETIER, Stéphane MARTINELLI ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe régie Assainissement joint en annexe de la présente délibération.

RAPPORT N° 13 - Attribution de subventions

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Bien, merci. Je vous propose de passer au rapport concernant les attributions de subventions.

Vous en avez pu en prendre connaissance. La principale d'entre elles, c'est la subvention de fonctionnement aux Francas pour les accueils collectifs de mineurs. On aura l'occasion de vous présenter la convention d'objectifs.

Également l'ADMR pour l'accueil de collectif de mineurs à Biesles pour un peu plus de 21 000 euros et puis un certain nombre de subventions de montants moindres concernant les animations sport vacances de février, le centre d'intégration nature et puis Pâques, restera encore à vous présenter ultérieurement les subventions pour les vacances scolaires à venir.

Alors, ce que je vais demander peut-être à chacune et à chacun dans la mesure du possible, c'est l'objet d'un courriel hier, c'est de nous indiquer, si vous êtes intéressé par un des acteurs associatifs, membres, de nous signaler afin de vous retirer, de ne pas prendre part au vote.

Voilà, pour quelle association ? L'ECAC Basket, Madame Magali Bégon. Pour le Chaumont-handball 52, Rachel Sugneau-Rodriguez. La Chaumontaise, Béatrice Leroy-Flouvat. Pour l'ADMR, Isabelle Lardin. Isabelle Fenaux-Millot pour le Cercle hippique, c'est ça ?

Y a-t-il d'autres... Non. Très bien. Alors, y a-t-il des observations, des questions ? Non ?

Alors, je vous propose de passer au vote en tenant compte des non-prises, des retraits de vote des collègues. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, merci.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis de la commission « Scolaire – Péri et Extra-scolaire » du 15 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

compte budgétaire: DEJV			
(subventions de fonctionnement)	Crédit voté	112 500 €	100%
	Déjà attribué	760 €	1%
	Vote en cours		0%
	Solde	111 740 €	99%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2025	Aides en nature 2025	MONTANT DEMANDE 2026	PROPOSITION DE VOTE 2026	Observations
FRANCAS	Subvention de fonctionnement	65 000,00 €		65 000,00 €	65 000,00 €	
ADMR	Accueil Collectif de Mineurs Biesles	- €		21 235,92 €	21 235,92 €	
Ecole Claude Monssu	Projet gymnastique				200,00 €	
Ecole primaire de Mandres la Côte	Cycle nature CIN d'Auberive				500,00 €	
Ecole primaire de Biesles	Cycle nature CIN d'Auberive				500,00 €	
CHAUMONT HANDBALL 52	Sports vacances Février				120,00 €	
ECAC BASKET	Sports vacances Février				60,00 €	
SLCB SPORTS LOISIRS CHAUMONT/BROTTES	Sports vacances Février				120,00 €	
CHAUMONT FOOTBALL CLUB	Sports vacances Février				120,00 €	
GYMNASTIQUE LA CHAUMONTAISE	Sports vacances Février				120,00 €	
PARKOUR/LA LIGUE DES OMBRES	Sports vacances Février				90,00 €	
PLONGEE LES MURENES	Sports vacances Février				200,00 €	
CERCLE HIPPIQUE CHAUMONT-CHOIGNES	Sports vacances Février				400,00 €	
CHAUMONT HANDBALL 52	Sports vacances Pâques				120,00 €	
ECAC BASKET	Sports vacances Pâques				120,00 €	
CHAUMONT FOOTBALL CLUB	Sports vacances Pâques				120,00 €	
SLCB SPORTS LOISIRS CHAUMONT/BROTTES	Sports vacances Pâques				120,00 €	
ECAC TENNIS CHAUMONT	Sports vacances Pâques				120,00 €	
ECAC ATHLETISME	Sports vacances Pâques				120,00 €	
ECAC TENNIS DE TABLE	Sports vacances Pâques				120,00 €	
CHAUMONT BADMINTON CLUB	Sports vacances Pâques				60,00 €	
GYMNASTIQUE LA CHAUMONTAISE	Sports vacances Pâques				240,00 €	
PARKOUR/LA LIGUE DES OMBRES	Sports vacances Pâques				120,00 €	
CERCLE HIPPIQUE CHAUMONT-CHOIGNES	Sports vacances Pâques				400,00 €	
MEDIATHEQUE LES SILOS	Salon du livre 2026				2 500,00 €	
LES MAINS D'OR	Animations vacances Toussaint 2025, Février et Pâques 2026				3 000,00 €	
TOTAL		- €			95 825,92 €	

Le tableau ci-dessous précise les élus qui ne prennent pas part au vote pour certaines subventions présentes dans ce document :

Associations	Élus ne prenant pas part au vote
ADMR	Isabelle LARDIN
Chaumont Handball 52	Rachel SUGNEAU-RODRIGUES
ECAC Basket	Magali BEGON
Gymnastique La Chaumontaise	Béatrice LEROY-FLOUVAT
Cercle hippique de Chaumont-Choignes	Isabelle FENAUX-MILLOT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception des élus qui n'ont pas pris part au vote) :

- D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

. . . . . .

RAPPORT N° 14 - Campus Connecté : signature d'une convention de partenariat avec le CVB 52 pour le centre de formation

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, rapport suivant, l'appel à projet du Campus Connecté. Thierry Ponce. »

M. Thierry PONCE :

« Merci, Président.

Alors, concernant cet appel à projet, c'est un document qu'on doit rendre très bientôt et c'est pour ça que vous l'avez en décision ce soir.

Quelques points de rappel sur le campus connecté, c'est l'université dans le milieu rural, c'est l'environnement qui permet de donner à chacun sa chance dans la ruralité même si on est éloigné d'une université, les campus connectés sont arrivés en 2019 en tout cas celui de Chaumont fait maintenant partie des 13 qu'il y a dans la région Grand Est avec celui de Longwy et celui de Bar-le-Duc.

Donc, labellisé en 2019, relabellisé en 2020, le projet, l'appel à projet à l'époque était sur 5 ans, on est arrivé à son terme en 2025, donc nous devons, après validation par l'administration, relancer un appel à projet, puisqu'on n'avait pas la certitude que tout le système soit pérennisé, c'est bien le cas, nous devons relancer cet appel à projet, y répondre, pour une durée de 3 ans, avec à chaque fois un audit, et là il y en aura un tous les ans, puisqu'on est sur seulement 3 ans avec à la clé 50 000 euros de versés sur la partie Campus Connecté, plus 10 000 euros pour la partie URCA, puisque le Campus Connecté s'appuie obligatoirement sur l'Université proche et en l'occurrence pour nous c'est l'URCA.

Les dossiers sont à déposer effectivement en tout début juillet pour un passage en comité au mois de septembre. Sachez que le dossier a été monté par les services, complété, et on a évidemment plus que de bonnes chances d'être validé puisque vous avez à l'audit des 5 ans, vous l'avez vu dans votre dossier de séance, un avis plus que favorable du comité qui suggère vraiment de redéposer cet appel à projet.

Voilà, donc il vous est demandé d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cet appel à projet pour pouvoir l'envoyer au traitement. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il des questions ?»

Mme Rachel SUGNEAU-RODRIGUES :

« Oui, alors juste une petite question, j'ai repris l'évaluation sur trois années, donc le coût pour la collectivité territoriale s'élèverait à 207 932 euros, nous sommes d'accord ?

Donc vous avez là, juste sur la diapositive d'avant, vous avez parlé de 27, c'est ça ? Voilà. 137 apprenants en 6 ans d'existence, je ne remets pas en cause du coup la qualité du campus connecté qui fonctionne extrêmement bien, le CNAM notamment, en matière d'alternance, ça offre aussi des emplois au niveau local, mais c'est quand même un coût pour la collectivité territoriale, même si je vois qu'il va y avoir des demandes de subventions et d'apports de partenaires divers, je voudrais savoir si sur les trois années à venir, si l'engagement de la collectivité territoriale en vaut la peine.»

M. Thierry PONCE :

« Là c'est tout simplement remettre en cause le principe même de donner l'accès aux études supérieures à des personnes qui ne peuvent soit pas se déplacer parce que problème de mobilité disons-le aussi clairement on est dans un monde rural, soit ça peut être aussi tout simplement un problème financier alors si on rapporte le coût de l'étudiant à la charge collectivité, effectivement on peut se poser, vous avez raison, on peut se poser quelques questions.

Moi je ne me les pose pas parce que quand on voit les jeunes qui ont aujourd'hui, les presque 140 jeunes qui sont passés par le Campus Connecté, ce sont des jeunes aujourd'hui sur lesquels on a des parcours d'excellence, des jeunes qui étaient décrochés, qui nous auraient coûté très probablement beaucoup plus cher dans un court et moyen terme, alors que là aujourd'hui ce sont des jeunes qui deviennent ambassadeurs du campus, et ce type de campus il faut de toute manière un petit peu d'années pour qu'il vive, 5 ans dans la temporalité c'est court, et il faut que le système devienne pérenne, et qu'il soit amplifié.

Vous allez le voir dans le point qui est après, on va parler d'une convention avec le CVB, mais on ne s'arrête pas là dans la stratégie de pérennisation de l'environnement c'est aussi aller chercher d'autres acteurs qui pourraient être autour du campus connecté.

Vous parliez tout à l'heure du CNAM, le CNAM est une entité de formation qui est dans les locaux du Pôle Émilie du Châtelet mais il n'y a pas effectivement que le CNAM il y a d'autres organismes qui font ça et notre vision c'est de pouvoir faire vivre le Pôle Émilie du Châtelet et pouvoir apporter encore plus d'entrants dans le campus connecté et pourquoi pas puisqu'il y a aussi des règles en termes d'encadrants, dépasser les 20 par session et voir un deuxième encadrant être porté par le système.»

Mme Rachel SUGNEAU-RODRIGUES :

« Merci pour votre réponse. Elle me convient »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

Et bien je vous propose donc de passer au vote, vous proposer de se porter candidat à la nouvelle vague de labellisation pour le campus connecté, de valider le dossier de candidature et son plan de financement prévisionnel, de m'autoriser ou le représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à solliciter les autres sources de financement auprès des partenaires publics et privés mentionnés.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

Le campus connecté est un dispositif national visant à rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignement supérieur labellisés complémentaires des établissements universitaires et de leurs annexes. Ces campus doivent ainsi permettre à tout apprenant de poursuivre une formation supérieure à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite.

Lauréate de l'Appel à Projets « campus connectés » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et ayant obtenu la labellisation, l'Agglomération de Chaumont a ouvert le Campus Connecté à Chaumont en septembre 2019 et dont la labellisation a été reconduite en 2020 pour une durée de 5 années.

La candidature de l'Agglomération avait fait l'objet d'un soutien de la part de l'association Chaumont Volley Ball 52, porteuse d'un projet de création d'un centre de formation de joueurs de haut-niveau et désireuse d'apporter une solution d'enseignement supérieur à tous les jeunes adhérents du club souhaitant combiner la pratique sportive à la formation universitaire.

Dans la perspective d'une nouvelle phase de labellisation pour le campus connecté à partir de 2026 et la création en parallèle d'un centre de formation du club professionnel à compter de la rentrée 2026-2027, le Campus Connecté de l'Agglomération de Chaumont apparaît donc comme une solution adaptée à la poursuite d'études à distance tout en permettant la pratique du sport à haut-niveau.

Le cahier des charges de la Fédération Française de Volley-Ball impose des partenariats renforcés avec les établissements scolaires et universitaires afin de garantir l'égalité d'accès aux études des apprentis professionnels. Il impose également un suivi régulier et un accompagnement à mettre en place afin de les mener à la réussite aux examens.

L'Agglomération de Chaumont et le Chaumont Volley-Ball 52 ont convenu des engagements réciproques suivants :

- Mise à disposition, au profit des joueurs inscrits en tant qu'étudiants, de l'accompagnement individualisé et collectif assuré par la coordonnatrice du Campus Connecté, désignée comme responsable du suivi scolaire, universitaire et professionnel des apprentis/stagiaires,

- Favoriser des aménagements horaires de l'emploi du temps des joueurs-étudiants pour rendre compatible la pratique sportive de haut niveau avec la préparation d'un diplôme ou d'une formation universitaire,

- Mise en place d'un suivi régulier du sportif entre l'équipe pédagogique et un représentant (coach, entraîneur, directeur, président) du club sportif, dans le cadre de sa préparation et de sa réussite aux examens,

- Utilisation, par ces derniers, de toutes les ressources disponibles au Campus connecté, ainsi que celles de l'Université de proximité, pour un accompagnement et une aide spécifique à l'orientation,

- Possibilité pour des joueurs du Chaumont Volley Ball 52 de participer aux ateliers et autres actions organisés au sein du Campus Connecté lorsque leur programmation sportive le permet (blessure, période de repos sportif, etc...),

- Organisation, autant que de besoins, d'échanges réguliers entre le représentant du club, chargé du suivi scolaire du centre de formation, et la coordinatrice du campus connecté sur le suivi scolaire de chaque joueur-étudiant du centre inscrit au campus connecté,

- Organisation d'une journée de visite des installations sportives de l'association à destination des étudiants du campus connecté,

- Organisation de visites du Campus Connecté à l'attention des joueurs et cadres de l'association,

- Promotion par le club du dispositif Campus Connecté auprès de tous ses encadrants, bénévoles, adhérents et leurs familles ; des actions communes de communication pourront être mises en place entre les partenaires dans le cadre des démarches d'attractivité de l'Agglomération (promotion conjointe du dispositif campus connecté et des activités du club dans les supports de communication des signataires),

- Le Chaumont Volley-Ball 52 facilitera l'accès de tous les étudiants du Campus Connecté à des compétitions sportives du club professionnel (invitation à des matchs, tarifs adaptés).

Vu le cahier des charges de la Fédération Française de Volley-Ball relatif aux Centres de Formations des Clubs Professionnels ;

Vu l'avis de la commission « Enseignement Supérieur – Recherche - Innovation et Formation » en date du 9 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances – Ressources humaines » en date du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention de partenariat relative au Campus connecté entre l'Agglomération de Chaumont et le Chaumont Volley Ball 52, conformément au projet annexé à la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

RAPPORT N° 15 -Campus Connecté : poursuite du dispositif - réponse à l'appel à projets

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Toujours concernant le Campus Connecté, la signature d'une convention de partenariat avec le Chaumont Volleyball 52 pour le centre de formation. Thierry Ponce. »

M. Thierry PONCE :

« Alors, je vous en parlais justement il y a quelques secondes. Dans l'axe 2, vous le savez, le CVB 52 ambitionnait depuis quelques années d'ouvrir un centre de formation, et parmi une des lignes, parmi une des obligations qui leur est faite par leur fédération, c'est de pouvoir donner accès à la formation supérieure, aux études supérieures, aux études universitaires, aux jeunes qui sont dans les centres de formation qui ont entre 18 et 23 ans.

Donc, le cahier des charges les obligeant, le Campus Connecté se trouve être, pour eux, la solution idéale, puisqu'ils vont pouvoir adapter les heures entre le sport et les études. On ambitionne d'avoir sept jeunes du centre de formation inscrits au Campus Connecté. Parmi ces sept jeunes, on ambitionne même d'avoir deux joueurs étrangers, en fonction des recrutements qui seront définitifs et validés, parce que je vous avoue que je ne les ai pas en tête en termes de nationalité.

L'enjeu, encore une fois, c'est d'avoir une vraie relation avec le CVB en portant chacun nos valeurs. Les jeunes vont pouvoir, bien évidemment, profiter des structures du CVB, les découvrir, les gens du CVB découvrir notre structure du Campus Connecté, relayer, je dirais, la bonne parole, en quelque sorte.

Mais il y a aussi derrière la possibilité et il ne faut pas l'oublier de voir des joueurs professionnels qui vont rentrer dans des périodes de fin de carrière et d'ambitionner une requalification, une reconversion finalement après leur carrière professionnelle.

Donc, il y a un accompagnement évidemment universitaire par notre encadrante locale. De leur côté, c'est leur manager, Jiri Cerha, qui officie. Donc ce sont les deux personnes qui communiquent vraiment très facilement.

Et puis, on essaiera, en fonction des possibilités, de l'étendre aussi au secteur amateur, puisque l'idée est bien, vous l'avez compris, de travailler main dans la main. Donc c'est une convention d'un an reconductible trois ans, et vous l'avez compris, trois ans parce que c'est la durée de l'appel à projet auquel vous avez validé la signature juste avant.

Donc, là encore, des contrôles, des audits tous les ans, de manière à ne pas se retrouver pris avec eux si, malheureusement, ils perdaient leur agrément au niveau du centre. Et il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention et de pouvoir travailler main dans la main avec le CVB. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, y a-t-il des questions ? Stéphane Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Oui, merci Monsieur le Président. Je suis évidemment tout à fait favorable à ce rapport.

D'ailleurs on avait eu l'occasion à l'époque de faire un courrier de soutien à la création du centre de formation CVB, il y avait juste un point de détail, je trouvais que la rédaction, ce n'est pas aussi problématique, mais que la rédaction page 1043 dans le dossier, mais dans la convention ce n'est pas la 1043, Thierry PONCE »

M. Thierry PONCE :

« Oui, mais on sait aussi que le CVB n'est pas avare de nous donner accès à certaines facilités lors de certains matchs, je vois Pierrick faire... Mais oui, ça pourra peut-être être précisé en nombre si c'était la remarque.

Mais encore une fois, c'est vraiment une convention de partenariat. Je pense que si on commence à se dire qu'il faut qu'on écrive exactement le nombre de places auxquelles on aura droit en le fléchant sur ses étudiants même, sachant qu'on a de bonnes relations. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Tu le sais, avec le CVB... Non mais ça peut éviter quelquefois des discussions, c'est tout. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Très bien, je vous propose donc de mettre au vote l'approbation du projet de convention et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des... Ah pardon, Gérard ? »

M. Gérard GROSLAMBERT :

« Je ne participerai pas au vote. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Ne prend pas part au vote, Gérard Groslambert. Merci. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Non ? Merci. »

DÉLIBÉRATION

Pour répondre aux enjeux d'accès à l'enseignement supérieur et de lutte contre la désertification des territoires, les Campus connectés ajoutent à l'offre de formation à distance existante la possibilité pour des apprenants éloignés géographiquement d'un établissement d'enseignement supérieur de disposer d'un tiers lieu proche de leur domicile et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé assuré par un tuteur. Les Campus connectés sont des lieux d'apprentissage, portés par une collectivité territoriale, en relation avec la région académique et en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur.

Ce dispositif est une réponse au besoin de formation de certains publics éloignés des centres de formation universitaires pour différentes raisons et particulièrement pour les étudiants à besoins particuliers qui n'auraient pu sans ce dispositif accéder à l'enseignement supérieur (étudiants avec charge de famille, en situation de handicap, sportifs de haut niveau...).

Le campus connecté de l'Agglomération a fait partie des 13 premiers campus connectés expérimentaux à la rentrée universitaire 2019-2020 puis a été lauréat en 2020 du 3ème Programme d'Investissement d'Avenir permettant de bénéficier, avec l'université partenaire de Reims Champagne Ardenne, d'un financement du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une durée de cinq années.

Depuis la création des campus en 2019, 5 531 étudiants ont été accueillis sur les 84 campus connectés labellisés à l'échelle nationale. Plus de la moitié des campus connectés accueillent en moyenne 20 étudiants et plus par année. Celui de l'Agglomération de Chaumont comptabilise, depuis son ouverture en 2019, 137 étudiants accueillis et accompagnés dont 21 sur l'année 2025-2026.

Les programmes d'investissement d'Avenir (PIA) étant arrivés à échéance en 2025, le Ministère chargé de l'Enseignement et de la Recherche a annoncé la poursuite du dispositif et le lancement d'un nouvel appel à projets. Les campus connectés lauréats pourront ainsi bénéficier d'un nouveau conventionnement et d'un co-financement sur trois ans soit 60 000 € par an (50 000 € pour le porteur et 10 000 € pour l'université de proximité). Les campus connectés existants pourront candidater sur la base de critères d'éligibilité fondés notamment sur le bilan approfondi de la période passée et l'engagement renouvelé de la collectivité porteuse et de l'établissement d'enseignement supérieur de proximité.

Au regard de l'avis et recommandations formulé par le comité de suivi, constitué du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et de la Banque des Territoires, il apparaît pertinent pour l'Agglomération de Chaumont et l'Université de Reims Champagne Ardenne de répondre à l'appel à projets. En effet, *« Le Comité salue la dynamique dans laquelle le Campus Connecté de Chaumont s'est installé. Les effectifs du campus ont atteint un rythme de croisière qui permet un développement de l'offre d'accompagnement. Le Campus est désormais implanté au sein d'un Tiers Lieu de compétences et de formation, dans la stratégie globale d'offre d'enseignement supérieur du territoire. Cette implantation permet une mutualisation des coûts et une offre encore enrichie pour les futurs étudiants du campus. Les partenariats du Campus se sont consolidés, via des projets annuels menés par les étudiants et via une mise en réseau proactive par les équipes opérationnelles. La trajectoire de développement du Campus Connecté de Chaumont est exemplaire. »*

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'Agglomération de Chaumont à candidater à l'appel à projets de poursuite du dispositif du Campus Connecté dans une stratégie de pérennisation articulée autour des trois orientations suivantes :

- Renforcer la visibilité du Campus Connecté auprès des publics cibles et des prescripteurs ;
- Conforter les partenariats existants et en créer de nouveaux (publics et privés) ;
- Inscrire le campus connecté dans la dynamique du Tiers Lieu Compétences et Formations du Pôle Emilie du Châtelet et dans la stratégie locale sur l'Enseignement Supérieure, la Recherche et l'innovation.

Le budget prévisionnel de l'opération sur les 3 années à venir se décompose comme suit :

Récapitulatif 3 ans :

Campus Connecté de l'Agglomération de Chaumont	Montant global TTC (€)
Dépenses prévisionnelles totales	432 132,00 €
Dont apports de la collectivité territoriale	207 932,00 €
Dont apports de l'URCA	19 600,00 €
Dont apports de partenaires (Ville de Chaumont)	36 000,00 €
Dont subvention par le MESR	180 000,00 €

Détail par postes de dépenses sur les 3 ans :

Détail des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Dont subvention MESR	Objectif de cette dépense
Dépenses de personnels			
Pilotage du projet	27 000,00 €	2 700,00 €	Direction du projet, suivi des conventions de financement
Méthodologie, encadrement, orientation... (coordonnateur(s), tuteur(s) ...)	238 000,00 €	130 825,00 €	Postes de coordination et de tuteur : coordination, animation, accompagnement, services aux étudiants, administration , partenariats
Autres : Service Civique	4 650,00 €		Accueil, animation vie étudiante
Autres : Communication (conceptions et réalisations internes)	12 000,00 €	1 200,00 €	Temps agent pour assurer les missions de conception et de réalisation des outils de communication du campus et communication digitale
Locaux			
Coût lié au lieu du Campus connecté	69 780,00 €		Locaux d'accueil du campus connecté (loyers et charges)
Equipements			
Matériels	5 800,00 €	2 900,00 €	Acquisition et renouvellement des équipements informatiques
Logiciels et ressources	6 132,00 €		Connexions (fibre, téléphones)
Maintenance	720,00 €		Maintenance des équipements informatiques (copieur, logiciels)
Autres : petites fournitures	900,00 €		Papeteries, stylos, feuilles etc...

Communication			
Montant total des actions de communication	24 750,00 €	12 375,00 €	Promotion du campus connecté dans les médias, renouvellement outils de communication
Autres dépenses			
Montant total des autres dépenses	4 200,00 €		Transport des étudiants vers l'université de proximité ; animations pédagogiques
Autres dépenses : Université de Proximité			
Animation, communication et pilotage	12 400,00 €	9 800,00 €	Animation transverse du partenariat, actions d'intégration des étudiants et de communication
Action des formations annexes et certifications	20 200,00 €	16 400,00 €	Accompagnement la réussite académique par le renforcement des compétences clés
Ressources et accompagnement	5 600,00 €	3 800,00 €	Ouvrir l'accès aux services, ressources et opportunités de l'écosystème universitaire

Considérant que le Campus Connecté de l'Agglomération de Chaumont a confirmé son utilité afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur à une population éloignée des centres universitaires ;

Considérant que le Campus Connecté offre des perspectives de développement de formations et de services aux étudiants ;

Vu l'avis de la commission « Enseignement supérieur – Recherche - Innovation et Formation » en date du 9 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » en date du 16 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De se porter candidat à une nouvelle phase de labellisation pour le Campus Connecté de l'Agglomération de Chaumont en répondant à la Vague n°2 de l'Appel à Projets pour la poursuite du dispositif « Campus Connecté » ;

- De valider le dossier de candidature et son plan de financement prévisionnel ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter d'autres sources de financements auprès de partenaires publics ou privés.

RAPPORT N° 16 - Signature d'une convention partenariale avec la CMA Grand Est

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, à présent, je vous propose de vous intéresser à la convention partenariale avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est. Johan Gromaire. »

M. Johan GROMAIRE :

« Tout à fait. Donc, la CMA est un de nos partenaires pour nous aider dans le développement économique. Habituellement, le partenariat est de trois ans et il arrive à échéance aujourd'hui.

Donc quelques précisions pour ceux qui ne savent pas. La CMA accompagne les entreprises dans le cadre de création d'entreprises, de développement, de transmission, de reprise également et de relance d'activités, et puis un grand nombre de choses.

Il est proposé au Conseil communautaire ce soir le renouvellement de la Convention aux conditions suivantes.

Tout d'abord d'une durée d'un an et non de trois ans, la reprise des thèmes de la convention en y ajoutant un volet sur la formation, et le maintien du financement de 23 700 euros sur le poste mutualisé. Alors les perspectives de retravailler... alors pourquoi un an en fait ?

La plupart de nos conventions, on va faire de la même manière, c'est-à-dire qu'on souhaite déjà rencontrer nos partenaires, discuter avec eux, et comme l'a dit le Président tout à l'heure, on va fixer des objectifs. En fait, il faut fixer un cap, une vision, ça ne se fait pas en 5 minutes. Et l'idée, nos partenaires, qui vont nous accompagner à avancer dans ce développement économique que tout le monde souhaite, évidemment, on a souhaité déjà les renouveler d'un an de manière à les rencontrer et à fixer les objectifs, comme je vous le disais.

Et on va détailler les actions, parce qu'on a trouvé dans nos conventions, on parlait de liste à la Prévert, c'est un peu le même sujet, en fait, sur la CMA, c'est qu'on a beaucoup de compétences, sauf qu'il faut qu'on les attribue à nos objectifs, à mon sens. Et on va le construire avec eux, on ne va rien imposer, on va le faire ensemble par rapport à nos objectifs, objectifs qui vont prendre un petit peu de temps, mais c'est l'objectif qu'on s'est fixé, et j'en profite pour répondre par rapport à la réunion qu'on a eue à Palestra, le développement économique, ça ne se décrète pas, ça se construit.

Je crois qu'on peut être d'accord là-dessus, et avec les acteurs économiques sur le terrain, donc on va aller les rencontrer sur le terrain, au niveau de l'Agglomération, avec des premières réunions publiques, et on expliquera dans le détail à ces acteurs économiques, parce qu'on va construire ensemble. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Alors, y a-t-il des questions ? Demandes de parole ? Stéphane Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Oui, juste, pour le coup, je pense que la méthode est la bonne. C'est bien de renouveler un an pour se donner le temps de discuter avec la CMA.

Je trouve que c'est une bonne idée également de l'enrichir dès cette année par la formation et j'imagine que ça permettra dans un an d'en faire un peu le bilan et peut-être de l'affiner aussi.

S'agissant des discussions avec les acteurs dont vous parlez, vous avez bien raison, ça vaut évidemment pour l'endogène, qui est un élément extrêmement important du développement économique, je le partage avec vous totalement.

Il existe aussi un développement économique exogène, sur lequel il est plus compliqué de discuter avec les acteurs, et on a des opérateurs économiques qui nous aident, comme Business Sud Champagne, par exemple, sur le sujet, mais voilà, enfin, en tout cas, je pense que c'est bien de procéder comme ça pour cette convention. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ?

Très bien, je vous propose donc de mettre aux voix l'autorisation à signer le renouvellement du contrat de partenariat tel qu'il vous a été présenté, de maintenir le niveau de participation de l'Agglomération, au poste de conseiller d'entreprise à 23 700 euros par an et d'autoriser l'attribution d'un prix de 500 euros à la fête des métiers 2026 au profit d'un lauréat de l'opération éco-défis. Y a-t-il des abstentions ? des oppositions ? je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

En 2020, l'Agglomération de Chaumont et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne (depuis dénommée Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est) avaient décidé de renforcer leur coopération pour accompagner au mieux le tissu artisanal sur le territoire de l'Agglomération comprenant 1084 entreprises (données fin 2024).

À cet effet, une convention partenariale avait été signée le 4 juin 2020 pour une période de 3 ans sur différents thèmes partagés à savoir :

- Accompagnement de la création d'entreprises artisanales
- Accompagnement à la reprise/transmission d'entreprises
- Renforcer l'animation des pépinières d'entreprises (Chaumont-Nogent),
- Accompagner les entreprises artisanales en développement et à la relance d'activités,
- Promouvoir les métiers d'arts,
- Mise en place d'une réponse aux besoins immobiliers des entreprises artisanales,
- Participation aux politiques publiques de l'Agglomération.

La mise en œuvre de cette convention se traduisait notamment par la création d'un poste de chargé de développement économique sur le périmètre de l'Agglomération pour lequel l'Agglomération de Chaumont contribue à hauteur de 23 700 €/année.

La convention de partenariat a été reconduite en 2023 pour une nouvelle période de trois années en la faisant évoluer pour tenir compte des enjeux en matière de transition écologique et la mise en place d'une action dénommée « Ecodéfis » auprès des entreprises artisanales de l'Agglomération de Chaumont.

La convention arrivant à échéance au 30 juin 2026, il est proposé de la renouveler pour une nouvelle année en la faisant évoluer sur la thématique de la formation.

La CMA Grand Est participera à la promotion des formations en apprentissage et plus largement de l'alternance, en mobilisant ses dispositifs d'information et d'orientation ainsi que ses partenariats sur le territoire de l'Agglomération de Chaumont.

Vu l'avis de la commission « Développement économique » en date du 10 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » en date du 16 juin 2026 ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le renouvellement du contrat de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est sur une nouvelle période d'un à compter du 1er juillet 2026 conformément au projet annexé à la présente délibération ;

- De maintenir le niveau de participation de l'Agglomération au poste de conseiller entreprises à vingt-trois mille sept cent euros par an ;

- D'autoriser l'attribution d'un prix de cinq cent euros à la fête des métiers 2026 au profit d'un lauréat de l'opération « Ecodéfis ».

RAPPORT N° 17 - Dispositif ACCOR : attribution d'aides financières aux commerçants

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Johan Gromaire, toujours, l'attribution d'aides financières aux commerçants dans le cadre du dispositif Accor. »

M. Johan GROMAIRE :

« Oui, effectivement, dans le cadre du partenariat avec la Région Grand Est et l'Agglomération de Chaumont, qui participent à la mise en œuvre du dispositif Accor, accompagnement des commerces de ruralité, destiné à soutenir la revitalisation des centres-bourgs et le maintien d'une offre commerciale de proximité.

Ce dispositif favorise la création, la rénovation et l'embellissement des locaux commerciaux. Il y a une enveloppe de 300 000 euros qui est financée par l'Agglomération et la Région sur trois ans. Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire de voter l'aide financière pour six entreprises du territoire et de les accompagner dans leur investissement.

Leurs dossiers ont été examinés et validés conjointement lors du deuxième comité d'agrément qui a eu lieu le 20 mai 2026 et on les a présentés également en commission dernièrement, vous avez la liste.

On a un salon de coiffure à Bologne. Alors, je ne veux pas rentrer dans le détail. Vous voyez les sommes, ça va jusqu'à 7 000 euros maximum qu'on peut attribuer, donc on a un salon de coiffure sur Bologne, on a une bijouterie Bernard Donadel à Chaumont, on a également le restaurant Vert casserole à Chaumont, Epiproxi à Biesles, une boutique de puériculture à Nogent et l'auberge de l'Etoile à Vignory »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions ? Je vous propose donc de mettre aux voix les subventions accords aux commerçants telles qu'elles vous ont été présentées, de préciser que ces aides seront cofinancées par la Région Grand Est et notre Agglomération conformément au règlement Accor, et d'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre du partenariat avec la Région Grand Est, l'Agglomération de Chaumont participe à la mise en œuvre du dispositif ACCOR (Accompagnement des Commerces en Ruralité), destiné à soutenir la revitalisation des centres-bourgs et le maintien d'une offre commerciale de proximité.

Ce dispositif favorise la création, la rénovation et l'embellissement des locaux commerciaux. Il s'adresse aux Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 10 salariés, à jour de leurs obligations fiscales et inscrites sur les registres nationaux, dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à un million d'euros, et dont le local commercial est situé en rez-de-chaussée dans une commune du périmètre.

Le périmètre d'éligibilité retenu couvre l'ensemble des communes membres de l'Agglomération de Chaumont. Pour la commune de Chaumont, compte tenu des politiques de revitalisation du commerce, les efforts sont concentrés sur l'hyper centre-ville et les quartiers relevant de la politique de la ville.

Dans ce cadre, six entreprises du territoire sont accompagnées dans leurs investissements :

- **« Salon Dany' » Elle situé 20 rue de la République à Bologne**, pour la reprise du salon de coiffure, avec des dépenses d'investissement à hauteur de **8 192 ,92 €** HT comprenant des travaux d'aménagement et l'achat de matériel destiné à améliorer l'accueil de la clientèle,
- **« Bijouterie Bernard Donadel et fils » situé dans le périmètre du centre-ville, 48/50 rue Jules Tréfousse à Chaumont**, pour des travaux de la rénovation de la boutique, avec des dépenses d'investissement à hauteur de **8 003 €** HT comprenant des travaux de modernisation du sol pour l'accueil de la clientèle,

- **« Restaurant Vert Casserole », situé dans le périmètre du centre-ville, 16 rue Victor Mariotte à Chaumont,** pour la création d'un restaurant, avec des dépenses d'investissement à hauteur de **106 684 € HT** comprenant la rénovation et l'aménagement intérieur,
- **« SNC Epi Proxi », situé 22 bis rue de Chaumont à Biesles, pour la relocalisation de l'épicerie,** avec des dépenses d'investissement à hauteur de **12 794 € HT** comprenant l'achat de vitrines réfrigérées libre- service et de l'enseigne,
- **« Oh ! les Mômes » situé 13 rue du Maréchal Leclerc à Nogent, pour la création d'une boutique de puériculture,** avec des dépenses d'investissement à hauteur de **5 176 € HT** comprenant l'achat du mobilier et de l'enseigne,
- **« L'Auberge de l'Etoile », situé 29 rue du Général Leclerc à Vignory, pour la reprise et l'aménagement de l'Auberge,** avec des dépenses d'investissement à hauteur de **17 836 € HT** comprenant l'installation d'une vitrine réfrigérée, de tables pour la salle de restauration, d'un transformateur dimmable permettant la variation de l'intensité lumineuse dans la salle de restauration et de mobiliers de terrasse.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux compétences des EPCI ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 mai 2025 instituant le dispositif ACCOR en faveur des commerçants du territoire ;

Vu la convention de partenariat entre la Région Grand Est et l'Agglomération de Chaumont concernant le dispositif « Accompagnement des commerçants en ruralité pour la revitalisation des bourgs » en date du 2 octobre 2025 ;

Vu les demandes d'aide déposées par les commerçants auprès des services de l'Agglomération de Chaumont ;

Vu l'avis de la commission « Développement économique » du 10 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » du 16 juin 2026 ;

Considérant que le dispositif ACCOR vise à soutenir les commerçants du territoire dans leurs projets de continuité et de relance économique ;

Considérant que plusieurs commerçants ont déposé une demande conforme aux critères fixés par le règlement d'intervention adopté par l'Agglomération de Chaumont ;

Considérant qu'il convient de délibérer sur l'attribution des aides correspondantes ;

Considérant que chaque commerçant bénéficiaire sera notifié individuellement, par courrier, de la présente décision, précisant le montant de l'aide octroyée ainsi que les conditions d'attribution ;

Considérant l'intérêt général que présentent ces projets pour le dynamisme économique et commercial du territoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention ACCOR aux commerçants suivants :

Nom du commerçant / enseigne / adresse	**Montant de l'investissement global (€) HT**	**Montant de la base éligible (€) HT *(selon devis retenus)***	**Montant de l'aide ACCOR (€)**	**Part EPCI (€)**	**Part Région Grand Est (€)**
Marion LEMARQUIS -*"Salon Dany 'Elle"* - 20 rue de la République à Bologne. Reprise du salon de coiffure. Travaux et aménagement du salon	**8 192,92**	8192	**4 096**	2 048	2048
Bernard DONADEL - « Bijouterie Donadel et Fils" - 48/50 rue Jules Tréfousse à Chaumont. Travaux de rénovation du sol.	**8 003**	4 142	**2 071**	1 035	1 035
Lucie BERNS - *Restaurant "Vert casserole" - 16 rue Victor Mariotte à Chaumont.* Reprise et création d'un restaurant. Rénovation et aménagement intérieur.	**106 684**	40 426,47	**7 000**	3 500	3 500
Alexia LAMBERT -*"SNC Epi Proxi"* - 23 bis rue de Chaumont à Biesles, Relocalisation de l'épicerie. Achat vitrines réfrigérées libre-service et enseigne.	**12 794**	12 794	**6 397**	3 198	3 198
Cléa RAVANELLO - *"Oh' Les Mômes"* - 13 rue Maréchal Leclerc NOGENT. Création d'une boutique de puériculture.	**5 176**	4 266,33	**2 133**	1 066	1 066
Odile MULLER -" *L'Auberge de l'Etoile* " - 69 rue du Général Leclerc à Vignory. Reprise et aménagement de l'auberge.	**17 836**	14 297	**7 000**	3 500	3 500

- De préciser que ces aides seront cofinancées par la Région Grand Est et l'Agglomération de Chaumont, conformément au règlement ACCOR ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

RAPPORT N° 18 - Pépinière d'entreprises – modification tarifaire

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Johan Gromaire, toujours, modification de la grille tarifaire d'occupation de la pépinière d'entreprise. »

M. Johan GROMAIRE :

« Oui, effectivement, comme vous le savez, à la pépinière de Chaumont, nous avons un certain nombre de bureaux et d'ateliers qu'on peut mettre à disposition des futurs entrepreneurs.

Et on a un bureau de 36m² qui s'est libéré, donc on souhaite le remettre à la location dès que possible, à la disposition.

On a modifié les tarifs à 15€ hors-taxe de l'heure, 38€ hors-taxe demi-journée, 65€ hors-taxe la journée et 250€ hors-taxe la semaine. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions ? Des observations ? Merci.

Je vous propose donc de mettre aux voix l'approbation de la mise en place de la nouvelle tarification pour l'allocation ponctuelle des bureaux de 36 m² à la Pépinière d'entreprise.

Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

La Pépinière d'entreprises implantée sur le Parc d'Activités Economiques Plein'Est, structure d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises, dispose de locaux de type bureaux et ateliers à destination de ces derniers afin de permettre leur développement dans les meilleures conditions. Elle dispose également de services comme des systèmes de locations de salles de réunions équipées ou de bureau et atelier à la location ponctuelle.

Parmi les bureaux à la location, il existe déjà une tarification pour des usages ponctuels à l'heure, demi-journée, journée et à la semaine pour les bureaux d'une superficie de 18 m² ; en revanche, elle n'est pas mise en place pour les 2 bureaux de 36 m².

Suite à la libération récente d'un des deux bureaux de 36 m², la pépinière d'entreprises a été sollicitée pour des locations ponctuelles de cet espace disposant d'une modularité pour en faire un espace de réunion complémentaire aux deux autres espaces dédiés (8 à 9 personnes pouvant être accueillies en fonction de réunion).

Afin d'optimiser la vacance de cet espace en attendant une solution de reprise, il est proposé de répondre à la demande de location ponctuelle en instaurant une tarification de ce bureau de 36 m² comme suit :

- 15 € HT/heure
- 38 € HT/demi-journée
- 65 € HT/journée
- 250 € HT/semaine.

La grille tarifaire sur les locations ponctuelles se présenterait de la manière suivante :

LOCATIONS PONCTUELLES	Salle de Réunion 67 m²		Espace Flexible 20 m²		Bureau 18 m²		Bureau 36 m²		Atelier 167 m²	
Caractéristiques	Capacité : 20 à 25 personnes en mode "réunion" et 50 personnes en mode "conférence de presse" Équipement : un paperboard numérique, wifi et vidéoprojecteur		Capacité : 10 personnes maximum (10 chaises hautes + 5 tables hautes) Équipement : un tableau numérique + paperboard, wifi		Capacité : 3 personnes (1 bureau + 2 chaises) Equipement : wifi		Capacité : 8/9 personnes (3 tables + 9 chaises) Equipement : wifi		Atelier comprenant 20 m² de bureau meublé Equipement : wifi	
	tarifs 2025	tarifs au 01.01.26 (augmentation : 3 %)	tarifs 2025	tarifs au 01.01.26 (augmentation : 3 %)	tarifs 2025	tarifs au 01.01.26 (augmentation : 3 %)	tarifs 2025	tarifs 2026	tarifs 2025	tarifs au 01.01.26 (augmentation : 3 %)
Heure			11,00 €	12,00 €	7,50 €	8,00 €		15,00 €		
Demi-journée	68,00 €	70,00 €	34,00 €	35,00 €	23,00 €	24,00 €		38,00 €		
Journée	104,00 €	107,00 €	57,00 €	59,00 €	34,00 €	35,00 €		65,00 €		
Semaine	415,00 €	427,00 €	228,00 €	235,00 €	114,00 €	118,00 €		250,00 €		
Mois									1245 € + chauffage refacturé au réel	1282 € + chauffage refacturé au réel

Considérant l'intérêt à optimiser l'occupation des espaces de travail au sein de la pépinière d'entreprises,

Considérant qu'il convient d'adapter la grille tarifaire à la demande,

Vu l'avis de la commission « Développement économique » en date du 10 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » en date du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place d'une nouvelle tarification pour la location ponctuelle des bureaux de 36 m² à la pépinière d'entreprises sur la base des éléments présentés dans le corps de la présente délibération.

RAPPORT N° 19 - Zones d'activités – modification des conditions de transfert du foncier communal sur la ZI de Nogent

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Johan Gromaire, toujours. Donc, modification des conditions de transfert du foncier communal sur la zone industrielle de Nogent. »

M. Johan GROMAIRE :

« Merci. Oui, la loi NOTRe conférant la compétence économique aux EPCI, établissements publics de coopération intercommunale, a obligé les communes propriétaires de fonciers économiques sur les zones d'activité à prévoir les conditions de transfert de ces fonciers auprès de l'EPCI compétent.

Ainsi, par la délibération en date du 25 septembre 2017, la communauté d'agglomération a acté les conditions de transfert des fonciers communaux situés sur les zones d'activité économiques, Chaumont, Nogent, Biesles, Froncles, Semoutiers.

Prix, principe d'acquisition au fur et à mesure des besoins, frais à la charge de l'Agglomération, recours aux actes administratifs. Chaque commune membre devra également acter de ces conditions.

En 2019, une modification avait été opérée sur la ZI de Nogent pour à la fois intégrer une nouvelle emprise foncière et sortir une autre emprise pour le projet de crématorium. Il est proposé au Conseil communautaire de modifier ces conditions des transferts sur la zone industrielle de Nogent.

D'une part, afin de permettre à la commune de Nogent de céder une emprise foncière de 5 000 m² environ ciblée comme économique sur la délibération de 2017 pour l'implantation d'une caserne de pompiers. Cette emprise sortant ainsi du champ de compétence de l'Agglomération. Parcelles 121 et 122.

D'autre part, afin d'intégrer dans le foncier économique sous compétence de l'Agglomération deux parcelles initialement destinées à de l'aménagement de voiries. Et ce, suite à une sollicitation d'une entreprise souhaitant se développer. Donc, parcelles 129 et parcelles 132. Prix d'acquisition à la commune, 6,50 euros hors taxes, le mètre carré. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il des questions, des observations ? Stéphane Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Merci, Monsieur le Président.

Deux remarques et une demande d'éclaircissement.

En préambule, je tiens à préciser que siégeant moi-même, au conseil d'administration du SDIS de la Haute-Marne, je n'ai pas de doute sur le besoin d'une nouvelle caserne à Nogent. Par ailleurs, ce que demande le SDIS aux communes ou aux communautés de communes lorsqu'elles ont cette compétence, ce qui n'est pas notre cas, s'agissant de la construction d'une caserne, c'est de mettre à disposition un terrain constructible, au cas présent 5 000 m², et que cette parcelle lui soit livrée, viabilisée par la commune quand elle est compétente, ce qui est le cas de la commune de Nogent, en l'occurrence.

Mes deux remarques, c'est que le découpage proposé entravera en tout cas, complexifiera la commercialisation de la surface restante, notamment en arrière-plan. Il faudra que l'Agglomération investisse dans une nouvelle voirie, alors je ne parle pas pour la caserne, je parle pour les parcelles qui sont derrière, qui ne donnerait d'ailleurs pas une visibilité exceptionnelle aux entreprises qui s'y installeraient.

La seconde, c'est que l'existence d'une réserve foncière de 13 hectares non viabilisées ne saurait justifier cette utilisation du foncier économique, et notamment, le terme gaspillage est trop fort, mais en tout cas, cette parcelle qui sera moins attractive, je ne parle pas de celle de la caserne, je parle de celle qui est derrière, suite à ce découpage. Je parle de réserve foncière parce que le dossier lui-même parle de réserve foncière.

Et ma demande d'éclaircissement, c'est que la délibération propose de maintenir ces 5 000 m² dans le domaine privé de Nogent ce qui permettra à la commune d'avoir la main sur la parcelle et si elle la confie au SDIS d'en voir le retour dans le futur si toutefois cette carrière n'était plus utilisée dans 20 ou 30 ans par le SDIS.

C'est comme ça que ça se passe à chaque fois avec toutes les communes. Et alors, le SDIS demande une parcelle livrée viabilisée qui aura la charge de ses travaux de parcelle et de l'arrivée des réseaux. Voilà, c'est ma question, qui va avoir cette charge ?

Alors, la parcelle, on pourrait se dire qu'elle est viabilisée en tant que telle puisque les réseaux passent devant, mais il n'en reste pas moins que ces réseaux qui passent devant, il va falloir les amener en limite de parcelle pour le SDIS, y compris une partie d'aménagement de vos voiries, enfin, pas de la voirie elle-même, mais des trottoirs.

Alors, s'agissant d'une parcelle restant dans le domaine privé de Nogent, il me paraît clair que c'est à la charge de la commune, qui pourrait sans cela être, accusée d'enrichissement sans cause, ce qui, chacun le sait, est interdit pour les collectivités. Je vous rappelle d'ailleurs que c'est ainsi qu'il a été procédé, mais ça a été dit par le rapporteur, pour le crématorium de Nogent sur la même zone, ou d'ailleurs pour le bâtiment des douanes sur une zone à Chaumont.

Voilà, donc, à la lecture de la délibération, il me paraissait nécessaire de stipuler clairement dans cette délibération que cette viabilisation au sens que je viens d'expliquer, c'est-à-dire, non pas les réseaux qui sont devant, mais amener les réseaux devant aux limites de parcelles soient à la charge de la ville, ce qui permettrait de sécuriser à la fois la Ville et l'Agglomération. »

M. Thierry PONCE :

« Alors, concernant la parcelle, je dois quand même dire qu'elle avait été validée avant. La découpe a été validée sous la précédente mandature, avec Christophe Fischer ici présent, donc on était trois ou quatre devant la parcelle, qui était déjà fléchée pour le SDIS.

On a tenté de les placer ailleurs, effectivement la visibilité pour le centre de secours est très probablement moindre. Concernant la voirie, je pense que vu la découpe c'est certainement ce qui se fait de mieux parce que avec une simple voirie qui sera entre une usine implantée et le SDIS plutôt que de la faire du dessus on arrivera à desservir sans trop de problème, même sans aucun problème, les parcelles restantes derrière à la fois derrière le SDIS et à la fois, si vous avez l'autre slide, voilà la parcelle qui reste derrière et celle donc à droite comme celles qui sont à gauche quant à la visibilité on est derrière sur de la réserve foncière. Mais avec les 13 hectares qu'on a à côté de l'UTT, on est, je pense s'il faut dire malheureusement, on va pas les utiliser tout de suite, donc on a une visibilité plus que positive quand on arrive de Mandres, et puis pour finir, sur la partie voirie et raccordement, c'est d'ailleurs marrant que tu me parles de ça, parce que tout le monde sait que c'était un des points où nous n'étions absolument pas d'accord, et je me ferai un plaisir de raccorder la parcelle en limite de propriété et s'il faut le noter dans la délibération je n'ai aucun problème pour ça.

Si je porte avec le SDIS ce projet c'est parce qu'à mes yeux, mais je pense aux yeux de toutes les communes sur lesquelles les pompiers interviennent, il n'y a même pas de débat à avoir il y a effectivement des moments où l'argent compte probablement un peu moins et les réseaux sont tellement près que je pense qu'il ne va pas falloir mettre beaucoup de tuyaux. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Juste, merci de répondre à mes deux remarques, d'abord. Voilà, effectivement, je m'étais rendu sur place, mais on avait vu cette parcelle, mais c'est ce même jour qu'on a regardé pour la parcelle qui se trouvait derrière l'extension de MS Pétanque.

Bon, voilà, dont acte. J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'écrire au maire de Nogent, après une réunion de bureau, sur ce qu'étaient les conditions que l'Agglomération pouvait accepter. S'agissant du rapport de ce soir, sur mes remarques, ce ne sont que des remarques, sur ma demande d'éclaircissement, si effectivement on peut l'acter dans la délibération, je trouve que c'est clair pour tout le monde et ça me convient. »

M. Johan GROMAIRE :

« Alors, juste une précision, Monsieur Martinelli, votre question était tout à fait fondée, je me suis posé les mêmes questions, en fait.

La parcelle en question, vous savez, sur la continuité, si on peut revenir sur le slide d'avant ? Voilà, donc la caserne qui aurait dû être en deçà de ce chemin blanc nécessitait 80 000 euros d'investissement, de travaux, vous le savez.

On aurait trouvé peut-être un investisseur sur cette parcelle. C'est pour ça aussi que ça a motivé notre choix.

Donc on pourra peut-être l'annoncer prochainement, il y a des négociations en cours. Cette parcelle en contrebas, elle était enclavée, ce qui ne mettait pas en valeur la caserne. Je vous rappelle que les sapeurs-pompiers ont besoin de visibilité, ils ont du mal à recruter.

C'est aussi cette motivation qu'on a pour cette caserne. Voilà, c'est pour compléter, mais on s'est posé la question, effectivement, pourquoi mettre une caserne sur un terrain, voilà. Et je finirais, à la base, ça avait été aussi imaginé vers les ambulances nogentaises, je crois, ça avait été réfléchi, il y a des terrains là-bas, ce sont des terrains constructibles, je pense que Nogent a vocation à se développer, à accueillir des nouveaux habitants, donc sur ces trois parcelles, le meilleur chemin qu'on a trouvé, c'est celui qu'on vous propose ce soir, voilà. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Non mais dont acte, simplement je note, et ça me convient que, voilà, la ville de Nogent, prendra ses responsabilités, il y avait un autre sujet sur l'autre parcelle, donc voilà, là il n'y a plus de sujet, très bien. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Y a-t-il d'autres questions, demandes, prises de parole ? Non ? Christophe Fischer. »

M. Christophe FISCHER :

« Simplement appuyer ce qui a été dit par Thierry Ponce, c'est un découpage, en l'occurrence, ce que vous avez à l'écran, là devant vous, qui avait été réfléchi fin 2025 et début 2026 avec notamment Patrice Logerot et le maire de Nogent qui avait été validé, donc je n'ai rien à ajouter, c'était ma responsabilité quand j'étais vice-président Développement Economique, donc ça a été largement travaillé sous l'ancienne mandature. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Enfin, faut être précis, il n'avait pas été validé, parce que je me suis rendu sur la parcelle et que le jour où je me suis rendu sur la parcelle avec Monsieur le Maire de Nogent, et d'ailleurs je ne citerai pas le nom, mais il y avait un tiers qui nous en a donné l'idée, du fond de parcelle derrière MS Pétanque, il s'en rappelle comme moi, voilà, donc les choses elles se sont passées comme ça et pas autrement. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ?

Alors, je vous propose de passer au vote, d'autoriser la modification des conditions de transfert foncier des zones d'activité telles qu'elles vous ont été présentées, de procéder au maintien dans la propriété de la commune de Nogent, partie des parcelles sur la zone cadastrée 121-122, en ajoutant par la commune du raccordement réseau, et puis de procéder à l'acquisition par l'agglomération de Chaumont, à la commune de Nogent, des parcelles 129 et 132.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

La Loi NOTRe a consacré la compétence des EPCI concernant les zones d'activités économiques nécessitant notamment le transfert en pleine propriété des biens du domaine privé des communes destinés à être revendus à des tiers (entreprises) ou à être aménagés en zones d'activités.

Ainsi, par délibération en date du 19 décembre 2017, l'Agglomération avait validé les conditions de transfert du foncier communal situé dans les zones d'activités concernées (Chaumont, Nogent, Biesles, Froncles et Semoutiers-Montsaon).

Les conditions de transfert avaient été modifiées par délibération en date du 25 septembre 2019 afin, d'une part, d'intégrer une nouvelle emprise foncière à vocation économique et, d'autre part, de maintenir une autre emprise dans le domaine communal pour un projet public sortant du champ de compétences de l'Agglomération.

À la suite de sollicitations successives de la commune de Nogent puis d'une entreprise implantée sur la zone industrielle de Nogent, il est de nouveau proposé de modifier les conditions de transfert des fonciers économiques sur les zones d'activités comme suit :

1 – De maintenir dans le domaine privé de la commune de Nogent partie des parcelles cadastrées section ZI n°121 et n°122 pour une surface totale d'environ 5 000 m² dont la superficie exacte et le périmètre seront déterminés par l'établissement d'un document d'arpentage à venir. La commune de Nogent souhaite, en effet, conserver une emprise de 5 000 m² environ sur les parcelles précitées afin de permettre la réalisation d'une caserne pour les services départementaux d'incendie et de secours. Considérant que l'Agglomération n'a pas de compétence en la matière et considérant l'acquisition récente par l'Agglomération d'une réserve foncière d'environ 13,5 ha sur la zone industrielle, il est proposé de sortir du foncier économique l'emprise nécessaire pour le projet de caserne.

2 – Suite à la sollicitation officielle d'une entreprise implantée sur la zone industrielle de Nogent intéressée par l'acquisition de foncier pouvant lui permettre d'envisager une extension et un nouvel aménagement de ses espaces extérieurs, il est proposé de se porter acquéreur des parcelles, propriétés de la commune de Nogent, cadastrées section ZI n°129 et 132 de surfaces respectives de 406 et 516 m² au prix de 6,50 € HT/m². Ces parcelles avaient été initialement conservées dans le domaine communal en vue d'un usage futur de voirie qui n'a pas plus lieu d'être à ce jour.

Vu la délibération n°2017/305 du 19 décembre 2017 relative aux conditions de transfert des fonciers économiques sur les zones d'activités ;

Vu la délibération n°2019/193 du 25 septembre 2019 relative à la modification des conditions de transfert du foncier communal sur les zones d'activités ;

Vu la demande de la commune de Nogent

Vu la demande de l'entreprise « Carrosserie Francis » ;

Vu l'avis des domaines en date du 8 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Développement économique » en date du 10 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » en date du 16 juin 2026 ;

Considérant que le projet du SDIS ne relève pas de la compétence économique de l'Agglomération ;

Considérant que l'Agglomération vient de constituer une réserve foncière d'environ 13,5 ha sur la zone industrielle de Nogent permettant de se doter d'une capacité d'accueil de projets économiques.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser la modification des conditions de transfert des fonciers économiques des zones d'activités notamment sur la zone industrielle de Nogent ;
- De procéder au maintien dans la propriété de la commune de Nogent partie des parcelles, sises sur la zone industrielle de Nogent, cadastrées section ZI n°121 et n°122 sur une surface totale d'environ 5 000 m² sachant que la surface définitive ainsi que le périmètre de cession seront déterminés par un document d'arpentage à venir établi par un géomètre-expert ;
- De procéder à l'acquisition par l'Agglomération de Chaumont à la commune de Nogent des parcelles cadastrées section ZI n°129 et 132 de contenances respectives de 406 et 516 m² moyennant le prix de 6,50 € HT/m² (SIX EUROS CINQUANTE CENTIMES HORS FRAIS ET TAXES PAR M²).

RAPPORT N° 20 - Convention d'objectifs et de moyens avec le CVB 52 HAUTE MARNE

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, rapport suivant, s'agissant, cette fois-ci, de la convention d'objectifs et de moyens annuelle, avec le CVB 52, Stéphan Emeraux. »

M. Stéphan EMERAUX :

« Oui, merci Président, donc on va passer deux documents très importants dans nos relations avec le CVB 52, puisqu'il prévoit les modalités et les conditions d'utilisation et de la mise à disposition de la salle des sports de Palestra.

Première convention, la convention d'objectifs et de moyens. Alors ce qu'il faut en retenir essentiellement de cette convention, c'est d'une part la nouvelle rédaction de l'article 1, où on demande au club, en dehors des missions d'intérêt général mentionnées au code du sport, d'être plus présent et plus visible sur le territoire au travers d'engagements ciblés et listés qui doivent faire l'objet de communication et d'un suivi.

Alors, entre autres, un engagement autour du sport santé, un engagement autour du handisport, avec notamment une intervention au pôle sport et loisirs de Biesles, un engagement vis-à-vis des jeunes de nos 10 centres de loisirs et des dispositifs vacances, avec interventions entre autres à Nogent, Froncles et Bologne.

Par ailleurs, le club s'engage à offrir 750 places réparties sur la saison à destination des enfants et parents de nos 10 centres de loisirs.

Et enfin, il s'engage à délocaliser quelques entraînements sur le territoire en cours de saison. Et puis, dans la rédaction de cet article 1, nous l'avons vu précédemment, on a inclus la création du centre de formation.

Voilà pour les nouveaux engagements du CVB 52, et ensuite, la durée de la convention, la durée saison 2026-2027, et enfin, dans cette convention, on retrouve le montant de la subvention allouée par l'Agglomération de Chaumont, qui est versé en 4 fois, à savoir 75 000 euros. Voilà pour cette convention. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? Pierrick White. »

M. Pierrick WHITE :

« Oui, merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président. Je vous remercie pour votre explication.

Quand je lis que le club offrira des places pour les matchs amicaux, je me demande si on est vraiment sérieux dans cette rédaction, donc je demanderai un amendement pour retirer le mot matchs amicaux.

Le match amical qui est gratuit, offrir des places c'est très sympa. Deuxièmement, on ne parle absolument pas de la section sportive, on a une section sportive sur le territoire en volleyball, on n'en parle pas dans cette convention.

Est-ce qu'on veut garder les jeunes sur le territoire ? Quand Thierry Ponce nous parle de campus connecté et que derrière on oublie de parler des jeunes qui sont en section sportive, moi je me pose des vraies questions.

Et j'ai besoin de deux précisions, qu'est-ce que vous entendez par animation sport santé, par animation handisport, parce que ces deux disciplines méritent des éducateurs diplômés par les fédérations sportives. Les fédérations sportives sont engagées auprès du Ministère des sports sur ce sujet, est-ce que le CVB a les encadrants ? Parce que s'ils ne les ont pas, ça pose déjà question sur l'animation proposée et j'espère que vous serez très vigilants au bilan qui est demandé à l'article 5 et que vous le communiquerez à l'Assemblée dès que vous le recevrez, je vous remercie. »

M. Stéphan EMERAUX :

« Alors pour revenir, premièrement, pour revenir sur ce bilan, oui, effectivement, on sera très très vigilant puisqu'on s'est rendu compte que sur les précédentes écritures de la convention, on ne suivait pas spécialement les actions qui étaient menées.

Donc là, on sera très vigilant. Par rapport au handisport, effectivement, c'est pour ça qu'on va essentiellement sur le pôle sportif de Biesles, où là nous avons des encadrants qui sont diplômés au niveau du handisport, sur la partie sport santé, on va réfléchir comment le club va pouvoir s'intégrer dans cet engagement. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Et sur la répartition des matchs, l'objectif est que la majorité des matchs soient des matchs de compétition. »

M. Stéphan EMERAUX :

« C'est juste, oui, effectivement. Je n'ai pas répondu à l'aspect match amical. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« L'objectif, je complète les propos de Stéphane Emeraux, c'est que le CVB que nous subventionnons et donc que la communauté d'agglomération subventionne soit visible sur le territoire, qu'il y ait un retour d'image pour les communes, voilà, le soutien de la communauté d'agglomération, qu'il y ait entre guillemets des contreparties du CVB sur l'ensemble du territoire, le CVB le comprend très bien parce que c'est aussi une façon d'aller chercher le soutien de l'ensemble du territoire dans le cadre, encore une fois, d'une subvention d'un montant de 75 000 euros.»

M. Pierrick WHITE :

« Vous n'avez pas répondu sur la section sportive ? »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Stéphane ? On ne l'a pas inclus ? »

M. Stéphan EMERAUX :

« Non, on ne l'a pas inclus effectivement, ça c'est quelque chose qu'on va pouvoir réfléchir à intégrer dans les futures conventions. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Y a-t-il d'autres questions ? Demande de parole, non ?

Je vous propose de mettre aux voix l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec le CVB pour la saison sportive 26-27 et d'autoriser sa signature et d'accomplir toute formalité pour la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des abstentions, donc Gérard Groslambert ne prend pas au vote. Y a-t-il des abstentions, Pierrick White, Laurence Meunier, Rachel Sugneau ? Deux voix. Quatre. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Merci. »

DÉLIBÉRATION

Le Chaumont Volley Ball 52 Haute Marne (CVB52) est un acteur structurant du territoire. À ce titre, l'Agglomération de Chaumont a la volonté de soutenir le club, lui permettant de mettre en œuvre ses différents projets, par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pour la saison sportive 2026-2027.

Les actions du club s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique sportive locale, et contribuent plus largement aux missions d'intérêt général portées par la Collectivité.

Plus spécifiquement, le CVB52 a vocation à jouer un rôle certain dans le domaine de la formation et de l'apprentissage, de promouvoir le sport santé, d'œuvrer pour la reconnaissance de l'handisport. De surcroît, le club participera à l'attractivité du territoire, en travaillant notamment les aspects suivants : communication, tourisme, promotion du club à l'échelle supra-territoriale.

De plus, le CVB 52 HM s'engage à de nouvelles actions :

- Organiser, sur la période des vacances scolaires, à Palestra en collaboration avec les services de la DEEJ, deux demi-journées d'initiation au volley-ball en direction des 10 centres de loisirs de l'Agglomération de Chaumont, en présence d'un ou plusieurs joueurs de l'équipe première ;

- Offrir 750 places pour les matchs officiels de championnat réparties dans la saison sportive 2026-2027 à destination des enfants et parents des centres de loisirs. Les places seront attribuées à la discrétion du club sur les matchs qu'il choisira (amicaux, compétitions) ;

- Intervenir et animer une séance de volley-ball à Nogent dans le cadre du dispositif des animations vacances de la ville de Nogent ;

- Intervenir au moins une fois sur les communes de Froncles et Bologne, et exceptionnellement sur demande de l'Agglomération dans d'autres lieux du territoire ;

- De délocaliser quelques entrainements notamment en septembre sur les différentes villes du territoire.

Il convient enfin de noter que l'association fera figurer le logo de l'Agglomération sur tous les supports et documents produits dans le cadre de cette convention.
Le montant de la subvention proposée s'élève à 75 000 €, qui sera versée en quatre fois (versements en septembre 2026 - décembre 2026 - mars 2027 - juin 2027).

Vu l'avis de la commission « Sport - Loisirs » du 3 juin 2026 ;

Vu l'avis de commission « Finances et Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à raison de 82 voix pour et 4 abstentions (Laurence MEUNIER, Nicolas SCHERRER, Rachel SUGNEAU-RODRIGUES, Pierrick WHITE) :

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association CVB52 Haute-Marne, pour la saison sportive 2026-2027 ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer celle-ci et à accomplir toute formalité utile à la bonne exécution de la présente.

RAPPORT N° 21 - Convention de mise à disposition de PALESTRA Salle Multi-Activités

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, à présent, toujours Stéphan Emeraux, cette fois-ci concernant la convention de mise à disposition de Palestra de la salle multi-activités. »

M. Stéphan EMERAUX :

« La convention de mise à disposition pour les entraînements et les matchs, alors là, pas de changement notable dans la rédaction, qui a été rédigée quasiment à l'identique, vous le voyez, mise à disposition régulière de la salle pour les entraînements, les séances de musculation, les séances vidéo, les matchs officiels, les matchs amicaux, et le tournoi de préparation de trois jours.

Cette convention est valable sur la saison sportive 2026-2027, et en contrepartie, le club verse une redevance annuelle d'un montant de 73 000 euros hors taxes avec versement trimestriel identique à la saison précédente. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions ? Des demandes de prise de parole ? Non ?

Je vous propose de mettre aux voix la présente convention, approbation de la convention de mise à disposition des installations avec le CVB et d'autoriser toutes les formalités utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote toujours Gérard Groslambert. Y a-t-il des abstentions ? Pardon. Des oppositions ? Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

La mise à disposition de la salle multi-activités pour le Chaumont Volley-Ball 52 (ci-après CVB52), est prévue dans la Convention de mise à disposition annexée à la présente délibération. Celle-ci définit notamment le périmètre de la mise à disposition, et les conditions financières d'occupation.

La Convention distingue la mise à disposition régulière de la mise à disposition ponctuelle. En effet, le CVB 52 pourra jouir de la salle, de manière régulière, pour ses entraînements, ses séances de musculation, et ses séances vidéo. De surcroît, une mise à disposition de la salle est prévue pour les matchs officiels, un tournoi de préparation de trois jours, ainsi que pour les matchs amicaux.

S'agissant des modalités financières, il est prévu une redevance annuelle à hauteur de 73 000 HT, estimée sur la base de la valeur locative des différents espaces. Est également intégrée dans le calcul une quote-part des charges d'exploitation (fluides, ressources humaines, services extérieurs, assurances). La redevance pourra être versée trimestriellement. La mise à disposition des installations au-delà des dispositions conventionnelles fera l'objet d'une facturation, conformément à la grille tarifaire.

Les termes de la Convention, permettent ainsi à l'équipe professionnelle du CVB 52, évoluant en Ligue A, de s'entrainer et de disputer les matchs à domicile, dans un établissement de qualité, répondant aux attentes d'un club professionnel.

Vu l'avis de la commission « Sport - Loisirs » en date du 3 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » en date du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré (Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition des installations à conclure avec le Chaumont Volley-ball 52 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile à l'exécution de la présente délibération.

. . . . . .

RAPPORT N° 22 - Rapport d'activités du Délégataire RECREA

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, à présent, présentation du rapport annuel d'activité du délégataire RECREA, donc de l'espace nautique, Stéphan Emeraux. »

M. Stéphan EMERAUX :

« Conformément aux dispositions du code de la commande publique et du code général des collectivités territoriales, le délégataire est tenu de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de qualité du service.

Le bilan de l'année 2025 a été présenté en commission sport-loisirs du 3 juin 2026 par la directrice du centre RECREA. Le rapport se trouvait dans votre dossier de séance. Je ne pense pas que vous souhaitiez que je revienne sur la totalité des slides qui étaient présentes.

Nous avons les slides, peut-être la plus importante, c'est le rappel des chiffres 2025. Donc nous avons 19,3 emplois temps plein au niveau du personnel, 148 000 euros hors taxes d'investissement en cumul depuis le début des contrats, 889 000 euros hors taxes de recettes commerciales, c'est + 49 000 euros par rapport à 2024.

Concernant la fréquentation totale il y a eu 168 020 entrées dont 24 730 scolaires et 15 780 entrées pour ce qui concerne les clubs on a une légère baisse de la fréquentation de 1% par rapport à 2024 et on a une baisse d'environ 10% des entrées aquatiques et notamment sur le mois de juillet et août qui n'était pas exceptionnel en 2025.

Concernant les abonnements, vous avez le chiffre sur la partie droite, le nombre d'abonnés est de 666, il est de + 8% par rapport à 2024.

Des chiffres importants également, les chiffres concernant les fluides, nous avons 18 305 m^3 d'eau consommés, c'est + 10% par rapport à 2024 en raison d'une fuite, notamment sur le bassin extérieur, qui est en cours de traitement, a priori c'est même traité, nous avons - 3% au niveau du réseau d'économie, au niveau du réseau d'électricité, avec 1271 MWh, on a -5%, alors l'explication, il y a -5% sur une armoire CTA piscine, et -6% par rapport à 2024 sur le traitement de l'eau.

Au niveau du réseau de chaleur, 1526 MWh de chaleur, là il y a plus 5% concernant le réseau de chaleur, l'explication, on a une consommation plus importante, notamment en raison d'appoint d'eau neuve, plus fréquente, et de vidanges accidentelles, notamment sur le bassin ludique. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci Stéphane, y a-t-il des observations, des questions ? Rachel Sugneau. »

Mme Rachel SUGNEAU-RODRIGUES :

« Alors, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, je voulais revenir sur la délégation de service public et les conséquences sociales de cette délégation à un opérateur privé.

Je voulais simplement rappeler qu'une piscine, ce n'est pas un équipement technique ou un équipement financier, c'est surtout un lieu de loisirs, d'apprentissage de la natation, et c'est surtout un lieu de mixité sociale. Si la logique tarifaire devient trop forte, les prix augmentent. Et ce sont souvent les mêmes familles, les plus modestes, qui renoncent en premier à fréquenter cet équipement.

Avec cette délégation, nous avons transformé un service public de proximité en service moins accessible, avec moins de place pour les publics fragiles, les scolaires, les associations et les clubs.

Monsieur le Président, il faut donc veiller à ce que la politique tarifaire reste réellement sociale, afin que la piscine demeure accessible à tous et pas seulement à ceux qui le peuvent. De plus, en période de canicule, la piscine doit rester un outil de solidarité, pas un service rigide.

Alors quand je vois une commune voisine ouvrir gratuitement la sienne, la nôtre ne doit pas être enfermée par un contrat privé qui limite l'intérêt général. En maîtrisant son équipement, Nogent accompagne ses habitants et je tiens à saluer cette décision. »

M. Thierry PONCE :

« Merci Rachel. »

Mme Rachel SUGNEAU-RODRIGUES :

« Non mais je tenais à saluer la décision, je l'entends, je comprends bien la différence entre le fait qu'on gère sa propre piscine et la décision que tu puisses prendre avec ton conseil municipal de l'ouvrir, mais du coup, forcément vous avez tous vu les réseaux sociaux depuis deux semaines, et c'est la différence, c'est cette différence qui fait que nous on ne peut pas le faire, puisque évidemment, c'est un prestataire privé, donc de lui-même il ne va pas proposer la gratuité, puisqu'il est là pour faire aussi des bénéfices et gagner de l'argent.

Donc forcément, ça m'interpelle, et encore plus avec ce contexte de canicule qu'on a évoqué depuis deux semaines, voilà. »

M. Stéphan EMERAUX :

« Alors pour répondre Rachel, c'est quelque chose pour laquelle on s'est posé la question avec Antoine, c'est quelque chose qu'on pourrait effectivement nous aussi proposer, malgré tout, malgré qu'il y ait un délégataire, sauf que le délégataire va nous compenser la journée de perte commerciale. Voilà, la réponse elle est simple. »

Mme Rachel SUGNEAU-RODRIGUES :

« Donc c'est le problème de la délégation à un prestataire privé. »

M. Stéphan EMERAUX :

« Voilà. Je te laisse ton analyse. »

Mme Rachel SUGNEAU-RODRIGUES :

« Qui fait des profits, voilà. Tout à fait. Je souhaitais le souligner, j'étais déjà intervenue lors de la commission d'ailleurs, voilà, mais je souhaitais quand même intervenir et saluer aussi le choix de Nogent. »

M. Pascal BABOUOT :

« Je voudrais quand même apporter quelques précisions quand on dit que par la gestion privée, on fait moins de social, et on offre moins de services, c'est tout à fait faux. Clairement, je le regarderai après, mais sur une DSP on a fait appel à des compétents, ouvrir le matin aux heures auxquelles on ouvre aujourd'hui terminer des animations de soirée, remplacer le personnel quand il est absent.

Quand nous avons fait le choix, on a étudié à peu près pendant six ans ce qui se passait ailleurs, on a vu nombre de piscines qui étaient fermées. Parce que quand on a à faire à des gens en régie, quand on est en gestion, avec des fonctionnaires, on a des normes à respecter. On est incapable, nous ici sur place, dans le territoire, on n'a pas le savoir-faire, on ne sait pas remplacer les gens.

Le fait d'avoir à faire appel à un privé, il a un centre de formation, il offre des services, rien que déjà le jour de l'ouverture, on a eu des prestations et des propositions de services qu'on aurait été incapables de maîtriser par notre personnel à nous. On n'est pas gestionnaire de piscine, c'est un vrai métier. Et c'est normal que ce soit un privé qui le gère. Et à chaque fois, quand vous regardez, il suffit d'aller voir, pas très loin d'ici, ceux qui ont insisté en régie, le coût financier et le coût pour les impôts, il est en croissance de manière explosive quasiment avec un service moindre.

Nous avons fait le choix d'avoir une piscine de qualité, nous avons fait le choix des bassins en inox pour ne pas être en rupture, on a fait le choix de la DSP avec une société qui est aujourd'hui la numéro 1. On sait où on va on sait combien ça coûte et on sait le service que l'on a demain. Si vous repartez sur le régime que vous proposez, de partir en régie en croyant faire plus de services, vous allez en faire beaucoup moins sur les temps d'ouverture, sur la qualité, et vous allez matraquer le régime fiscal. Parce qu'au bout du compte, c'est nous qui allons payer. Rien que déjà sur la masse salariale. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Pardon, Stéphane Martinelli. Oui, je rappelais simplement le fait que la délégation de service a été reconduite à la fin du précédent mandat, donc la nouvelle DSP commence au 14 juillet 2026 pour 5 ans.

Voilà, le choix a été entériné par la fin du précédent mandat. Sachez, mais Stéphan l'a peut-être précisé, il y a deux journées à la main de l'Agglomération. Il y a déjà une journée qui a été consacrée, enfin, permettant à un club, un championnat de Haute-Marne, on s'est posé la question, avec la période de canicule, de faire une journée.

D'abord il fallait l'anticiper, mais l'équipement était déjà plein en fait, regardez les statistiques de fréquentation, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas y réfléchir, mais on a que deux journées, et souvent déjà qui peuvent intéresser des clubs pour l'organisation de compétitions, voilà, pour être tout à fait factuel. Stéphane Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Oui, merci, deux remarques.

La première c'est que vous n'avez pas de centre aquatique si vous n'avez pas de maître-nageur, il y a des piscines sans en citer aucune mais qui ont été obligées de fermer parce qu'il n'y a pas de maître-nageur alors de fermer ponctuellement on n'est pas très loin de chez nous, au sud de chez nous pendant les périodes de vacances scolaires. On voit que les piscines sont ouvertes partiellement et l'intérêt sur ce sujet-là de la délégation de service public, c'est que les sociétés qui en France gèrent les piscines, elles ont à peu près 60% du marché, 40% sont en régie, mais quand on regarde les dernières, une grande majorité qui sont en délégation de service public. Notamment pour ce sujet-là, parce que les sociétés qui sont spécialistes ont leur propre centre de formation de maîtres-nageurs.

Ce qui fait que depuis l'ouverture, si je ne dis pas de bêtises, je regarde le 14 juillet 2021, c'est ça ? Le 14 juillet 2021, on n'a pas connu de fermeture de bassin liée à une absence de maîtres-nageurs. Ce n'est pas rien, très sincèrement, c'est très central.

Ça, c'est la première chose que je voulais dire. Et sur le renouvellement qui, le Président l'a dit, est tout récent, en fin d'année, néanmoins si la décision elle est toute récente, elle n'a pas été évidemment prise à la hâte, c'est deux ans de travail pour créer pour la collectivité les conditions qui vont lui permettre de négocier au mieux avec les entreprises.

Voilà, d'ailleurs Stéphan était dans le groupe de négociations avec, je crois qu'il y avait Jean-Marie Watremetz et Frédéric Roussel, c'est ça et que le hasard des choses a fait qu'en ouvrant le 14 juillet 2021, on se retrouvait en fin de DSP au 14 juillet 2026 alors j'ai entendu des gens qui me disaient, mais pourquoi vous n'avez pas reculé d'un an ?

Parce qu'il y a deux ans de préparation et qu'on peut reculer d'un an seulement, donc ça n'aurait pas été sérieux. C'est vrai pour les autres DSP qu'on a, moi je l'ai dit à de nombreuses reprises et je le dis toujours, je n'ai pas d'école DSP ou régie, voilà, simplement, à chaque fois, il faut analyser finement ce qu'est l'intérêt de la collectivité, du territoire et de sa population.

Après, sur le sujet qui est soulevé, vous y avez répondu, de gratuité ou pas gratuité. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Matthieu MOCQUART. »

M. Matthieu MOCQUART :

« Bonsoir, merci Monsieur le Président. J'ai une remarque un peu plus terre-à-terre concernant la piscine, enfin Palestra, sur sa capacité d'accueil.

J'ai voulu moi aussi me rafraîchir dans les périodes de canicule, et je ne pense pas que le terme « nager » puisse être considéré comme tel. On a été très nombreux, pour ne pas dire à se marcher les uns sur les autres, la piscine était presque saturée, alors que c'était payant.

Je n'imagine pas si on avait une gratuité, l'afflux de personnes, les mécontents, les refoulés à l'accueil, et le personnel qui doit gérer tout ce monde au niveau des bassins, je rappelle que les maîtres-nageurs sont là pour vraiment la sécurité des nageurs, je pense que dans ces moments-là, il faut même avoir une police de la natation sur les bords des bassins, parce que, concrètement, c'était plein de demandes, voilà.

Donc, gratuité peut-être, mais dans quelles conditions ? »

M. Stéphan EMERAUX :

« C'est exactement la réflexion qu'on a eue, voilà. Matthieu, pour aller dans ton sens, c'est la réflexion qu'on a eue lorsqu'on s'est posé la question avec le Président. »

M. Pierrick WHITE :

« Alors, sur la gratuité ou pas, et je crois que c'est une vision du service public, et chacun la sienne, moi j'ai plus celle de Rachel Sugneau que la tienne, cher Pascal, mais j'entends tes arguments.

Enfin, il serait peut-être agréable de demander à la direction de Palestra de faire respecter les conditions tarifaires. Je m'explique, vous avez un tarif habitant de l'agglomération, un tarif extérieur, jamais on ne nous a demandé d'où on venait. Donc ce n'est pas aux habitants de l'agglomération de payer pour les extérieurs. De l'agglomération, oui ?

Et la deuxième chose, moi je suis peut-être nostalgique du bassin Jean Masson, mais quand vous prenez pour des parents, et j'y étais encore samedi avec des parents de l'Agglomération, le tarif des bébés nageurs à 15 euros, vous vous interrogez sur la suite à donner à votre abonnement, parce que 15 euros pour ce service-là, ça paraît un petit peu compliqué, donc je pense qu'il y a quand même des choses à améliorer. Certes la délégation, la DSP a été reconduite, moi je suis de ceux qui disaient qu'il fallait peut-être attendre un an et laisser aux nouveaux élus aussi la possibilité de réétudier le dossier, de revoir le dossier, parce qu'on est quand même élus au suffrage universel dans nos collectivités, et peut-être que les habitants ont des aspirations différentes, mais voilà, je crois qu'il y a des choses à améliorer et Palestra est un formidable équipement, il est certes encore récent, et il faut peut-être se remettre autour de la table avec RECREA sur un certain nombre de points. Merci. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Moi, j'ai expliqué pourquoi on n'avait pas d'autre choix que d'être dans le timing qui était le nôtre. Et d'ailleurs, on avait tout autant de légitimité avant les élections que pour ceux qui sont réélus ou ceux qui sont élus, de légitimité aujourd'hui. Il n'y a pas d'élu pour un mandat qui s'arrêterait au bout de trois ans ou au bout de quatre ans, ça n'existe pas.

La deuxième chose, j'entends la nostalgie sur Jean Masson, mais sérieusement, pour rappeler l'histoire, mais Pascal le ferait mieux que moi, cette idée de nouveau centre aquatique, elle est née sous la mandature de Luc Châtel, c'est-à-dire entre 2008 et 2014.

C'est là que Pascal a commencé à y travailler, il me semble, et puis, ensuite, c'est ma prédécesseure, Christine Guillemy, qui a appuyé sur le bouton. Enfin, ce n'était pas une danseuse. On avait un bassin Jean Masson, quand vous aviez retiré les scolaires et les clubs, plus personne n'y allait. Les gens allaient à Saint-Dizier, allaient à Langres, allaient à Chatillon, c'est ça la réalité.

Ce n'est pas être offensant vis-à-vis de la ville de Chaumont de le dire, simplement, elle avait eu le mérite d'exister cette piscine, mais elle était arrivée à la fin de sa vie, rien d'autre.

Et donc, quand on s'est posé cette question de comment renouveler cette piscine, je rappelle qu'il y avait la piscine d'été qui était dans un état aussi pas très exceptionnel, et je passerai sous silence le bassin Jean Masson, pour les bébés nageurs, mais réellement, il y avait un besoin sur le territoire. D'ailleurs, la fréquentation est tout autre aujourd'hui que ce qu'elle n'était avant, c'est une réalité, et alors, moi je comprends qu'on puisse être nostalgique de Jean Masson si on l'a connu il y a longtemps, mais il y a, c'est-à-dire jusqu'en 2020, c'est ça, enfin jusqu'en 2021, je parle sous ton contrôle, puis sous le contrôle des élus qui en avaient la gestion aussi, mais sincèrement, on était plus qu'en fin de vie. »

M. Pierrick WHITE :

« Non, Monsieur Martinelli, je n'ai pas dit Jean Masson, j'ai dit les tarifs de Jean Masson.

À l'époque, les tarifs n'étaient pas les mêmes, j'ai dit que Palestra était un formidable équipement, donc ne jouez pas sur les mots, vous avez bien compris, et je le maintiens, signer cette DSP n'était pas la meilleure solution, n'a pas été la meilleure décision que vous ayez prise. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Ah, je l'assume, moi, en tout cas. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Bien, y a-t-il d'autres demandes de parole ? Alors, je vous propose simplement de prendre acte du sujet qui était inscrit à l'ordre du jour, à savoir le rapport d'activité du centre aquatique en 2025, donc la précédente DSP, puisque la nouvelle commence, vous l'avez compris, le 14 juillet prochain. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales, le délégataire est tenu de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité du service.

Le bilan de l'année 2025 a été présenté en commission « Sports - Loisirs » du 3 juin 2026.

Vu l'avis de la commission « Sports - Loisirs » du 3 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'activités 2025 relatif au centre aquatique Palestra.

. . . . . .

RAPPORT N° 23 - Convention de mise à disposition d'un immeuble communal situé rue de Lorraine par la Ville de Chaumont au profit de l'Agglomération de Chaumont

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, point d'ordre du jour suivant, Christophe Fischer, une convention mise à disposition d'un immeuble communal situé rue de Lorraine par la ville de Chaumont au profit de l'Agglomération.»

M. Christophe FISCHER :

« Merci Président, donc c'est un renouvellement de convention entre l'Agglomération et la ville de Chaumont. L'Agglomération de Chaumont, en tant qu'employeur, est soumise à l'obligation de fournir un local aux représentants syndicaux élus du personnel.

Depuis 2015, la ville de Chaumont met à disposition de l'Agglomération de Chaumont un local situé au 7 rue de Lorraine. Voilà Président, la présentation de cette délibération. Merci. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Y a-t-il des questions, des demandes de parole ?

Je vous propose de mettre aux voix le principe d'adopter la convention. Donc, le renouvellement de la mise à disposition du local, d'acter cette mise à disposition par la signature de la convention et de donner tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

La ville de Chaumont propriétaire d'un bâtiment situé à CHAUMONT (52000), 7, rue de Lorraine, cadastré section AN, numéro 244, pour une contenance de 04a 15ca, met à la disposition de l'Agglomération de Chaumont depuis 2015 les locaux à usage de bureaux, afin de permettre aux instances syndicales représentant les agents de la Collectivité, d' y exercer leurs activités syndicales, conformément à leurs objets sociaux et au décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

La convention étant arrivée à échéance, la présente délibération a pour donc objectif de renouveler la mise à disposition des locaux de la Ville de Chaumont à l'Agglomération de Chaumont, afin que cette dernière puisse remplir ses obligations d'employeur.

Vu les articles L 2241-1 et L 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 3221-6 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de convention de mise à disposition ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission « Habitat – Urbanisme - Patrimoine » en date du 11 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » en date du 16 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De renouveler la mise à disposition au profit de l'Agglomération de Chaumont, d'un local d'une surface d'environ 162 m², situé au 7 rue de Lorraine, cadastré section AN numéro 244, pour une durée de trois ans à titre gracieux ;
- D'acter cette mise à disposition par la signature d'une convention dont les modalités sont consignées dans le projet annexé à la présente délibération ;

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant, pour signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

. . . . . .

RAPPORT N° 24 - Avenant n°3 à la convention de délégation du service public de mobilité sur le territoire de l'Agglomération de CHAUMONT

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Etienne Marasi, à présent, au sujet des mobilités, donc l'avenant numéro 3 à la convention de DSP de mobilité sur le territoire de l'agglomération. »

M. Etienne MARASI :

« Oui, merci M. le Président et chers collègues, je voudrais vous présenter effectivement l'avenant numéro 3 qui fait suite, je vous le rappelle, à la DSP, encore une, qui nous a permis de confier la gestion de l'exploitation du service mobilité à la société Keolis, on en a parlé il n'y a pas très longtemps au conseil d'agglomération.

Il s'agit ici simplement de revoir les indices d'une formule qui nous permet de réviser cette DSP régulièrement suite à l'arrêt des indices de prix à la consommation qui nous étaient fournis par l'INSEE, donc ils sont révisés, vous l'avez vu dans le rapport, c'est un petit peu technique, c'est un petit peu même barbant, j'avoue.

On retiendra les trois exemples des indices G, P et R, qui sont peut-être les plus parlants, qui concernent les indices de révision des carburants, ceux des services, donc les salaires, et puis l'entretien des véhicules.

Voilà, quasiment aucune incidence financière, seulement quelques dizaines d'euros, qui entrera en vigueur en janvier 2026 parce que les indices IPC sont éteints en décembre 2025.

Monsieur le Président. Merci. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Y a-t-il des demandes de parole, des questions ? Et bien je vous propose de mettre au vote, de délibérer, voilà, l'avenant numéro 3 et d'autoriser sa signature.

Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

L'Agglomération de CHAUMONT a confié la gestion et l'exploitation de son service de mobilité à la société Keolis CHAUMONT, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, pour la période du 30 juillet 2023 au 29 juillet 2028 (soit 5 années), pour une contribution forfaitaire moyenne de 4 009 000 € / an (valeur janvier 2023).

À l'issue de la première année d'exploitation de l'offre de service, quelques adaptations ont fait l'objet de la passation d'un avenant n°1 pour une augmentation moyenne de la contribution forfaitaire de 49 590 € / an (délibération n°2024/166).

A l'issue de la rentrée scolaire de septembre 2025, quelques adaptations concernant notamment les transports scolaires, ont fait l'objet de la passation d'un avenant n°2 pour une augmentation moyenne de la contribution forfaitaire de 67 663 € / an (délibération n°2025/195).

L'objet du présent avenant vise à remplacer certains indices de la formule d'indexation des charges forfaitaires prévue à l'article 43 du contrat.

La formule de calcul est inchangée : Cn = C0 x K

K est le coefficient annuel d'indexation, défini comme suit :

K = 0,02 + 0,14 G / Go + 0,10 M / Mo + 0,10 P/ Po + 0,08 R/ Ro + 0,56 S /So

- G = Indice Gazole
- M = Indice Autobus et Autocars
- P = Indice Services
- R = Indice Entretien et réparation
- S = Indice Salaire horaire des ouvriers – Transports et entreposage

La valeur de référence est inchangée (janvier 2023).

Compte tenu de l'arrêt des séries des indices de prix à la consommation (IPC) en base 2015 à compter de décembre 2025, et de l'absence de table de correspondance officielle publiée par l'INSEE, il appartient à l'Agglomération de CHAUMONT, et à son délégataire de définir les modalités de continuité de l'indexation.

Toutefois, l'INSEE a mis à disposition des d'indices de prix à la consommation en base 2025 présentant des caractéristiques et des évolutions similaires à celles des anciennes séries.

Suivant les recommandations du groupement des autorités responsables de transport (GART), les indices de remplacement ci-dessous ont été retenus.

Les indices de remplacement avec les coefficients de raccordement ci-dessous sont intégrés au contrat de DSP à compter de janvier 2026 :

- **Indice G (Indice Gazole)**

L'indice 001764283 IPC Gazole base 2015 est remplacé par :

L'indice **011816634 IPC Gazole base 2025** avec un coefficient de raccordement de **1.3841**.

- **Indice P (Indice Services)**

L'indice 001764296 IPC-services base 2015 est remplacé par :

L'indice **011813909 IPC services base 2025** avec un coefficient de raccordement de **1.1874**.

- **Indice R (Indice Entretien et réparation)**

L'indice 001763660 IPC Entretien réparation de véhicules particuliers base 2015 est remplacé par :

L'indice **011816667 IPC entretien et réparation de véhicules personnels (S) base 2025** avec un coefficient de raccordement de **1.4199**.

Les indices **M** (Autobus et autocars) et **S** (Salaire horaire des ouvriers) sont inchangés.

À titre de vérification, le calcul de l'indexation de l'année 2 du contrat donne des valeurs très similaires avec les indices de remplacement :

- K=1.05150 avec les indices initiaux
- K=1.05155 avec les indices de remplacement

Ce qui représente une différence de 195 € sur un montant de 226 169 €.

Ainsi, l'évolution de l'indexation est quasi inchangée.

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De délibérer sur l'avenant n°3 à la convention de délégation du service public de mobilité ;

- D'autoriser M. le Président à signer cet avenant et tous documents afférents.

. . . . . .

RAPPORT N° 25 - Conventions financières relatives aux frais d'accompagnement dans les circuits scolaires pour l'année scolaire 2025-2026

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Etienne Marasi, toujours, la convention financière relative aux frais d'accompagnement dans les circuits scolaires pour l'année scolaire 25-26. »

M. Etienne MARASI :

« Oui, je vous rappelle que depuis l'année scolaire 2023-2024, l'Agglomération organise les circuits scolaires intégralement présents sur son ressort territorial, évidemment, mais ainsi que certains circuits scolaires entrant-sortant depuis l'extérieur de notre territoire, qui font le cadre d'une convention de complémentarité avec la Région Grand Est, qui a la compétence sur les territoires qui sont en dehors des agglomérations de Saint-Dizier-Chaumont, pour les circuits scolaires entrant-sortant des ressorts territoriaux. On conventionne avec des syndicats, vous les avez là, ou des communes, qui sont concernées par ces circuits entrants-sortants sur notre territoire de l'agglomération.

Vous pouvez passer à la série suivante, voilà, il y a une incidence financière, donc ça concerne le personnel accompagnant, le personnel qui sont dans les bus, donc, quelques fois, comme pour les communes de Beurville, Bouzancourt, Cirey-sur-Blaise, c'est une recette qui est reçue par l'Agglomération, c'est des services qui sont gérés par l'Agglomération, les services scolaires, et puis également pour le SITD, pour les communes de Consigny-Bourdon, et Treix, ce sont des circuits scolaires gérés par le SITD de Doulaincourt, donc c'est une recette à recevoir, et puis nous avons le cas contraire, euh... non, pardon, pour Treix c'était une charge, et pour le cas contraire, pour la commune de Rennepont, avec le SMIVOS de la vallée de l'Aube, donc nous devons de l'argent au SMIVOS, qui salarie le personnel accompagnant sur ce bout de circuit scolaire.

À chaque fois, ce sont simplement des morceaux de circuit scolaire, entrant ou sortant du territoire de l'Agglomération de Chaumont. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je vous propose donc de mettre au vote l'autorisation à signer les conventions correspondantes, des abstentions, des oppositions, je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

L'Agglomération de CHAUMONT, Autorité Organisatrice de la Mobilité, organise à compter de la rentrée scolaire 2023/2024, les circuits scolaires intégralement présents sur son ressort territorial, ainsi que certains circuits scolaires « entrant/sortant » de son ressort territorial dans le cadre d'une convention de complémentarité avec la Région Grand Est.

Dans le cadre de cette organisation, les circuits scolaires des élèves du primaire bénéficient de la présence d'un agent d'accompagnement.

Pour les circuits scolaires « entrant/sortant » de son ressort territorial l'Agglomération de CHAUMONT conventionne avec certains syndicats intercommunaux des transports scolaires ou directement avec certaines communes dans le cadre d'une participation financière correspondant aux charges liées à la mise à disposition de personnel d'accompagnement sur les tronçons des circuits scolaires situés hors ou au sein du ressort territorial de l'Agglomération de CHAUMONT.

C'est notamment le cas :

- Pour les syndicats intercommunaux des transports scolaires
  - SITD de DOULAINCOURT
  - SMIVOS de la vallée de l'AUBE

- Pour les communes extérieures à l'Agglomération
  - BEURVILLE
  - BOUZANCOURT
  - CIREY-SUR-BLAISE

- Convention Agglomération de CHAUMONT / SITD de DOULAINCOURT :
  - Communes desservies par un circuit scolaire organisé par l'Agglomération de CHAUMONT avec présence de personnel d'accompagnement salarié de l'Agglomération de CHAUMONT pour le compte du SITD DOULAINCOURT (circuit scolaire SCO 24).
    - CONSIGNY
    - BOURDONS-SUR-ROGNON

  - Commune desservie par un circuit scolaire organisé par la Région Grand Est avec personnel d'accompagnement salarié du SITD DOULAINCOURT pour le compte de l'Agglomération de CHAUMONT (circuit scolaire 52EDOU10).
    - TREIX

- **Convention Agglomération de CHAUMONT / SMIVOS de la vallée de l'AUBE :**

  Commune desservie par un circuit scolaire organisé par la Région avec personnel d'accompagnement salarié du SMIVOS de la vallée de l'AUBE pour le compte de l'Agglomération de CHAUMONT (circuit scolaire 52EVAU09).

  - RENNEPONT

- **Convention Agglomération de CHAUMONT / Commune de BEURVILLE :**

  Commune desservie par un circuit scolaire organisé par l'Agglomération de CHAUMONT avec personnel d'accompagnement salarié de l'Agglomération de CHAUMONT pour le compte de la commune de BEURVILLE (circuit scolaire SCO 26).

- **Convention Agglomération de CHAUMONT / Commune de BOUZANCOURT :**

Commune desservie par un circuit scolaire organisé par l'Agglomération de CHAUMONT avec personnel d'accompagnement salarié de l'Agglomération de CHAUMONT pour le compte de la commune de BOUZANCOURT (circuit scolaire SCO 27).

- **Convention Agglomération de CHAUMONT / Commune de CIREY-SUR-BLAISE :**

Commune desservie par un circuit scolaire organisé par l'Agglomération de CHAUMONT avec personnel d'accompagnement salarié de l'Agglomération de CHAUMONT pour le compte de la commune de CIREY-SUR-BLAISE (circuit scolaire SCO 27).

Le montant des participations est arrêté entre l'Agglomération de CHAUMONT, les syndicats intercommunaux des transports scolaires et les Communes, suivant la répartition ci-dessous :

Participations « Frais Accompagnement » **Année scolaires 2025/2026**	Recettes Agglomération Chaumont	Charges Agglomération Chaumont
Circuits scolaires hors ressort territorial de l'Agglomération de CHAUMONT, bénéficiant d'un agent accompagnement salarié de l'Agglomération de CHAUMONT. (Frais Accompagnement assumés par Agglomération de CHAUMONT) **- Commune de BEURVILLE :** **- Commune de BOUZANCOURT :** **- Commune de CIREY-SUR-BLAISE :**	 1 704 € 680 € 680 €	
SITD de DOULAINCOURT : **Répartition des charges :** Frais Accompagnement assumés par l'Agglomération de CHAUMONT **(Communes CONSIGNY; BOURDONS-SUR-ROGNON)** Frais Accompagnement assumés par le SITD DOULAINCOURT **(Commune TREIX)**	 3 458 €	 3 000 €

SMIVOS de la vallée de l'Aube : Frais Accompagnement assumés par le SMIVOS de la vallée de l'AUBE **(Commune RENNEPONT)**		615 €

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à signer les conventions correspondantes et tous documents afférents.

RAPPORT N° 26 - Avenant n°2 à la convention de complémentarité avec la Région

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Pour Etienne Marasi, l'avenant numéro 2 à la convention de complémentarité avec la Région. »

M. Etienne MARASI :

« Voilà, je l'évoquais il y a quelques instants, nous avons donc des parties de circuits scolaires que nous gérons en partie pour la Région Grand Est et nous avons des précisions à apporter.

Tout d'abord, pour pallier l'absence de détails dans la formule, les indices, ce que j'évoquais tout à l'heure, on avait besoin, à la demande du trésorier payeur d'ailleurs, d'apporter des précisions sur ces indices pour réviser notamment donc les kilomètres, les salaires, etc.

Il faut qu'on prenne en compte les nouveaux indices que j'évoquais tout à l'heure donc c'est les mêmes qui sont dans la DSP avec Keolis qu'on va appliquer dans la convention de la Région Grand Est et puis comme chaque année nous avons une régularisation sur le troisième versement de juillet avec des ajustements de kilomètres parcourus sur l'année scolaire qui vient de s'écouler voilà donc ça c'est une régularisation saisonnière je dirais qu'on a chaque année. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Je vous propose de prendre acte de l'avenant numéro 2 et d'autoriser la signature de cet avenant et tout document.

Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? »

DÉLIBÉRATION

L'Agglomération de CHAUMONT est compétente pour l'organisation de la mobilité et identifiée comme l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) dans son ressort territorial.

À ce titre, elle organise notamment les services de transport scolaire.

En 2023, la Région Grand Est et l'Agglomération de CHAUMONT ont redéfini les modalités de coopération en matière de transport scolaire afin d'intégrer les nouveaux territoires issus la fusion des 3 ex EPCI.

Cela a fait l'objet de 2 conventions signées en novembre 2023 :

Une convention de transfert, actant les services transférés à l'Agglomération et les modalités financières associées (circuits situés à l'intérieur du ressort territorial) ;

Une convention de complémentarité, définissant le partage de l'organisation des services entrant-sortant (circuits dont l'origine et/ou la destination sont situés à l'extérieur du ressort territorial).

En septembre 2025, un avenant n°1 a été signé à la convention de complémentarité afin de prendre en compte des modifications de services vers les établissements de Colombey-les-Deux-Eglises en lien avec la mise en conformité avec le règlement régional des transports scolaires.

- **Le présent avenant n°2**

Il s'agit d'apporter des précisions relatives aux modalités de révision du coût d'exploitation des services réalisés par l'Agglomération de CHAUMONT.

En effet, chaque année, la Région verse à l'Agglomération de CHAUMONT un montant calculé sur la base de kms parcourus pour la desserte des communes extérieures du ressort territorial, **et selon un coût d'exploitation défini et révisé**.

L'annexe 6 mentionne une « révision annuelle prévue dans le contrat de DSP » mais sans détailler la formule et les indices retenus.

Par conséquent, en accord avec la Région Grand Est et les services de la trésorerie, il a été décidé de repréciser les modalités de révision.

Ainsi, la formule du contrat de DSP et les indices correspondants sont repris à l'identique dans l'avenant n° 2.

De plus, compte tenu de l'arrêt de certains indices à compter de décembre 2025, les indices de remplacement avec leur coefficient de raccordement sont également définis avec une entrée en vigueur à compter de l'année scolaire 2026/2027.

Enfin, il est fait mention de la régularisation sur le 3ème versement de l'année scolaire intervenant en juillet, prenant en compte l'ajustement des kms parcourus entre septembre et juillet, et la révision du coût d'exploitation en valeur du mois de septembre.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte de l'avenant n°2 à la convention de complémentarité ;

- D'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2 et tous documents relatifs à cet avenant.

. . . . . .

RAPPORT N° 27 - Contrat de Ville : programmation 2026 – Tableau des subventions

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, on change de poste, rapporteur Jean-Marie Joder, concernant la programmation 2026 des subventions dans le cadre du contrat de ville. »

M. Jean-Marie JODER :

« Donc, le contrat de ville de Chaumont, qui est une contractualisation entre l'État, la communauté d'agglomération de Chaumont, et qui s'inscrit dans la politique de la ville, autour de quatre axes, l'attractivité des territoires, la tranquillité publique, les parcours de réussite, et le renforcement des partenariats autour de la politique de la ville.

Cette contractualisation vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers Rochotte et Cavalier à Chaumont par la mobilisation de crédits complémentaires au droit commun. Donc un appel à projets a été lancé en décembre 2025.

51 projets ont été présentés par 24 associations différentes. 50 ont été instruits puisqu'il y en a un qui a été abandonné en cours de route, et donc 29 projets font l'objet d'une proposition de subvention, subvention par l'Agglomération de Chaumont et par l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale.

Vous avez le petit diagramme qui présente les quatre axes du contrat de ville, l'axe 1 autour de l'attractivité des territoires, l'axe 2 la tranquillité publique, l'axe 3 les parcours de réussite et le renforcement des partenariats ensuite.

Vous avez le tableau des différents projets et des subventions qui sont proposées. Je vous fais grâce de la lecture de l'ensemble. Sachez qu'il y a sur le bon, il y a environ 70 000 euros qui sont proposés par l'ANCT et 45 445 euros par l'Agglomération de Chaumont. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci Jean-Marie, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Est-ce qu'il y a des demandes de ne pas prendre part au vote par rapport à certaines associations ? Oui. »

M. Jean-Marie JODER :

« Oui, je ne prends pas part au vote par rapport au projet REP. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Anne-Dominique Pierson ? Par rapport à ? Le vestiaire, très bien. Pas d'autres demandes de ne pas prendre part au vote ? Très bien, et bien je vous propose de délibérer sur l'autorisation à engager des subventions telles qu'elles vous ont été proposées.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

Le Contrat de ville de Chaumont est une contractualisation entre l'État et la Communauté d'agglomération de Chaumont, qui s'inscrit dans la politique publique de la politique de la ville. Celle-ci vise à améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers politique de la ville (Rochotte et Cavalier à Chaumont), par la mobilisation de crédits complémentaires.

Un appel à projet a été lancé en décembre 2025, pour un retour le 31 janvier 2026, 51 projets ont été déposés en réponse, par 24 porteurs différents, 50 ont été instruits, 1 a été abandonné par le porteur durant l'instruction et 29 d'entre eux font l'objet d'une proposition de subvention, dans le tableau ci-dessous.

DELIBERATION - CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 30 JUIN 2026
SUBVENTIONS

DIRECTION RENOVATION URBAINE, HABITAT LOGEMENT

compte budgetaire: 65748 - Politique de la Ville (subventions de fonctionnement)			
Crédit voté	45 445 €	100%	
Déjà attribué	- €		
Vote en cours	45 445,00 €		
Solde	0 €		

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2025	MONTANT DEMANDE 2026	PROPOSITION DE VOTE 2026	Observations
ADAJ 52	Permanences d'aide aux victimes d'infractions pénales	1 000,00 €	7 500,00 €	1 000,00 €	
ADAJ 52	Permanences juridiques au sein du Point d'accès au droit	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	Convention CDAD52 2025-2027 idem 2025
AHMI	Accès aux droits	4 100,00 €	4 500,00 €	2 250,00 €	
AHMI	Information/Formation des acteurs et sensibilisation à la lutte contre les discriminations		2 000,00 €	1 000,00 €	
CDAD	Ciné Justice	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	Convention CDAD52 2025-2027
Cercle Hippique de Chaumont Choign	Développement de l'équitation sur le temps scolaire au profit des écoles QPV	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
CIDFF	Accès aux droits et lutte contre toutes formes de violences	1 105,00 €	4 500,00 €	1105,00 €	Convention CDAD52 2025-2027 idem 2025
Cultures du coeur	Lutter contre les exclusions et agir en faveur de l'insertion sociale des personnes en situation de précarités économique et/ou sociale en favorisant leur accès aux activités culturelles et sportives		1 000,00 €	1 000,00 €	
Initiales	Le Festival de l'écrit, lutter contre l'illettrisme et vivre ensemble les valeurs de la république	1 000,00 €	3 000,00 €	900,00 €	
Initiales	Atelier d'échange et d'écriture, une contribution à la construction du lien social et à l'intégration	1 500,00 €	3 000,00 €	1 400,00 €	
La Passerelle	En mouvement ensemble pour nos quartiers	3 700,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	
Le Point Commun	Accès aux droits : de l'accompagnement à l'autonomie	1 400,00 €	1 475,00 €	1 400,00 €	
Le Point Commun	Jardins participatifs et ateliers écologiques pour créer du lien social		1 300,00 €	1 300,00 €	
Le Point Commun	Soutien à la famille et à la parentalité en partenariat avec l'UDAF	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	

Le Point Commun	Dynamique de quartier et solidarité	1 300,00 €	1 550,00 €	1 300,00 €	
Le Point Commun	Accompagnement à l'emploi et mobilité des publics primo-arrivants, Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) et habitants des QPV	1 100,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €	
Le Signe	Un livre pour apprendre le français : Son et lumière		2 000,00 €	1 000,00 €	
Le Vestiaire	Green Friday	2 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	
Les Restos du Cœur 52	Atelier bien être socio esthétique		500,00 €	500,00 €	
Les Restos du Cœur 52	Fête de fin d'année 2026	600,00 €	750,00 €	600,00 €	
Ligue de l'Enseignement	Défi monumental - inspirations		1 500,00 €	1 200,00 €	
Ligue de l'Enseignement	Comprendre pour agir : esprit critique, citoyenneté et démocratie dans l'action associative		750,00 €	740,00 €	
Mission Locale	Coordination de l'accompagnement des publics bénéficiaires des clauses d'insertion	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
REP La Rochotte	Prévention et soutien à la parentalité		4 614,00 €	3 000,00 €	
Tremplin 52	Atelier d'Insertion relevant d'un conventionnement Structure d'Insertion par l'Activité Economique	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
TREMPLIN 52	Prévention santé et bien-être au travail : coconstruire des parcours d'insertion durable		400,00 €	400,00 €	
UDAF 52	Dispositif de pair aidance	2 300,00 €	4 600,00 €	2 200,00 €	
UDAF 52	Accès personnalisé à la santé	1 500,00 €	4 600,00 €	1 400,00 €	
UDAF 52	Ateliers de soutien à la parentalité (en partenariat avec le Point Commun)	1 690,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	
TOTAL		38 445,00 €	75 389,00 €	45 445,00 €	

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Territoriale du 4 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission Finances du 16 juin 2026.

Le tableau ci-dessous précise les élus qui ne prennent pas part au vote pour certaines subventions présentes dans ce document :

Associations	Élus
Cercle hippique de Chaumont-Choignes	Isabelle FENAUX-MILLOT
La Passerelle	Jean-Marie JODER ; Hervé DUVALLET
Le Vestiaire	Jean-Marie JODER ; Anne-Dominique PIERSON
Les Restos du Cœur	Jean-Marie JODER
REP La Rochotte	Jean-Marie JODER
UDAF 52	Véronique BOURLIER-MOUILLET

Après en avoir, le conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception des non prises parts aux votes) :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager les subventions proposées pour un montant total de 45 445 €.

RAPPORT N° 28 - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration : programme d'actions 2026

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Toujours Jean-Marie Joder, concernant cette fois-ci le programme d'actions 2026 au titre du contrat territorial d'accueil et d'intégration. »

M. Jean-Marie JODER :

« Depuis 2024, l'Agglomération s'est engagée dans un contrat, un CTAI, un contrat territorial d'accueil et d'intégration qui a pour vocation de déployer des actions innovantes pour répondre aux besoins identifiés par les signataires du contrat.

Alors, c'est pour les bénéficiaires de contrats d'intégration républicaine, pour les bénéficiaires de la protection internationale, Et puis, donc, ces actions visent à une meilleure intégration. On a des actions qui sont proposées autour de la maîtrise du français comme langue courante et du français comme langue professionnelle. Il y avait précédemment des actions autour du logement.

On a souhaité poursuivre l'action engagée autour de l'accès à la langue française, et deux actions sont proposées, portées par plusieurs partenaires à chaque fois, c'est des consortiums qui sont créés, à la fois pour le français langue courante et le français langue professionnelle, voilà.

Il est proposé des subventions autour des associations porteuses, donc pour un montant total de 14 570 euros. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Alors, on va y venir, mais d'abord, est-ce qu'il y a des... non, pas d'autres demandes de prise de parole ?

Alors effectivement, est-ce que des demandes de ne pas prendre part au vote, donc Hervé Duvallet sur la passerelle ?

D'autres demandent de ne pas prendre part au vote, non ? Très bien, je vous propose de mettre au vote l'autorisation à engager les subventions proposées pour un montant de 14 570 euros. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

En 2024, l'Agglomération de Chaumont s'est engagée dans un contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) qui a vocation à déployer des actions innovantes pour répondre aux besoins identifiés des signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) et bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

Les démarches ont été réalisées auprès de l'Etat pour faire part de l'intention de l'Agglomération de poursuivre le dispositif en 2026.

Il vous est donc proposé de soutenir les actions présentées dans le tableau suivant portées par nos partenaires associatifs :

compte budgétaire: 65748 - Politique de la Ville (subventions de fonctionnement)		Crédit voté	20 000 €	100%
		Déjà attribué	0 €	
		Vote en cours	14 570,00 €	
		Solde	5 430 €	

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2025	MONTANT DEMANDE 2026	PROPOSITION DE VOTE 2026	Observations
AATM	Action sur mesure de formation qualifiante avec le soutien FLE (agriculture et BTP)		12 000,00 €	6 000,00 €	
AHMI	Espace expression femmes et jeunes filles		1 500,00 €	1 500,00 €	
Initiales	Atelier d'expression et de communication en français (ASL)		6 000,00 €	3 000,00 €	
Initiales	Atelier de partage papotage	14 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	
La Passerelle	Projet cricket		970,00 €	970,00 €	Sur devis
Le Point Commun	Ateliers sociolinguistiques en partenariat avec l'AHMI	1 100,00 €	2 200,00 €	1 100,00 €	
TOTAL		15 100,00 €	26 670,00 €	14 570,00 €	

Vu l'avis de la commission « Cohésion Sociale et Territoriale » du 4 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Le tableau ci-dessous précise les élus qui ne prennent pas part au vote pour certaines subventions présentes dans ce document :

Associations	Élus
La Passerelle	Jean-Marie JODER. Hervé DUVALLET
Le Point Commun	Jean-Marie JODER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception des non prises parts aux votes) :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager les subventions proposées pour un montant total de 14 570 € et de signer tout acte s'y rapportant.

RAPPORT N° 29 - Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2026

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Jean-Marie Joder, toujours, concernant cette fois-ci la contribution au Fonds de solidarité logement pour l'année 2026 ? »

M. Jean-Marie JODER :

« Le Fonds de Solidarité Logement accorde des aides financières à des personnes qui remplissent des conditions de l'article premier de la loi 90-449 du 31 mai 1990 et qui entrent dans un logement ou qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer ou des charges ou qui, occupant régulièrement leur logement, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer des paiements des factures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le fonds de solidarité logement est un outil du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement pour les personnes défavorisées. Puisque l'Agglomération de Chaumont est compétente en matière d'action en faveur du logement, à ce titre, l'Agglomération est sollicitée par le Conseil Départemental pour contribuer au financement de ce fonds.

Pour l'exercice 2025, le fonds est excédentaire de 91 139,44 euros. Cet excédant s'explique parce qu'il y a eu une révision du règlement intérieur des fonds en avril 2024 qui modifie le plafond d'accès à une aide et cette aide est limitée à 250 euros tous les 24 mois pour les impayés d'énergie et il y a eu aussi une dotation exceptionnelle de l'Etat de 20 000 euros qui a été versée en 2025 au titre du pacte local des solidarités.

Toutefois, en 2026, le contexte reste très compliqué pour les ménages, entre la baisse du pouvoir d'achat, la nouvelle augmentation de l'abonnement sur l'électricité, la hausse du tarif de gaz, etc.

Pour information, en 2025, le FSL a permis d'accompagner des publics en difficulté sur les communes de l'Agglomération. Pour ce qui est de l'accès au logement, il y a 127 dossiers qui ont été traités, dont 83 pour Chaumont.

Sur les impayés, 61 dossiers, dont 46 sur Chaumont, et pour le maintien dans le logement, 45 dossiers, dont 31 sur Chaumont. Un appel à contribution est fait pour le FSL à hauteur de 3 555 euros, et il est proposé à l'Agglomération de valider cette contribution. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Je ne vois pas. Je vous propose donc de délibérer sur la reconduite de cette participation 2026 à hauteur de 3 555 euros.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) accorde des aides financières à des personnes remplissant les conditions de l'article 1er de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 qui entrent dans un logement ou qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer et des charges ou qui, occupant régulièrement leur logement, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer les paiements des factures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le FSL est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

L'Agglomération de Chaumont est compétente en matière d'actions en faveur du logement des personnes défavorisées au titre de ses compétences obligatoires.

A ce titre, l'Agglomération est sollicitée par le Conseil Départemental pour contribuer au financement de ce fonds pour l'année 2026.

Pour l'exercice 2025, le fonds est excédentaire de 91 139,44 € (cf bilan financier au 31/12/2025 joint). Cet excédent s'explique par la révision du règlement intérieur du fonds en avril 2024 portant sur la modification du plafond d'accès et sur une aide limitée à 250 € tous les 24 mois pour les impayés d'énergie. Aussi, une dotation exceptionnelle de l'Etat de 20 000 € a été versée en 2025, au titre du pacte local des solidarités, pour aider davantage les « travailleurs pauvres ».

Toutefois, le contexte 2026 reste très compliqué pour les ménages : baisse du pouvoir d'achat avec une nouvelle augmentation de l'abonnement sur l'électricité, une hausse du tarif du gaz...

Pour information, en 2025, le FSL a permis d'accompagner des publics en difficulté sur les communes de l'Agglomération, comme suit (cf document joint) :

- FSL Accès au logement : 127 (1er mois de loyer, caution...) dont 83 à Chaumont
- FSL Impayés : 61 (combustibles, eau, électricité, gaz...) dont 46 à Chaumont
- FSL Maintien dans le logement : 45 (travaux énergétiques PIG, apurement charges...) dont 31 Chaumont

Il est proposé, pour 2026, de maintenir la contribution au FSL à hauteur de 3 555 euros.

Vu la délibération « équilibre social de l'habitat » n° 2018/237 du 18 décembre 2018,

Vu l'avis de la commission « Cohésion sociale et territoriale » du 04 juin 2026,

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De reconduire cette participation en 2026 en attribuant une subvention de 3 555 euros,
- D'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

RAPPORT N° 30 - Tarification de la restauration scolaire et périscolaire – Année 2026-2027

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors à présent, Christophe Guyot, la présentation de la tarification de la restauration scolaire et périscolaire pour l'année 2026-2027. »

M. Christophe GUYOT :

« Oui, alors donc, la pause méridienne étant un temps éducatif important, je rappelle quand même que la restauration scolaire fonctionne sur 23 sites. Ce sont 200 000 repas dans le cadre de la DSP et 42 000 repas dans le cadre de la restauration des collèges qui sont servis aux élèves de l'agglomération de Chaumont.

Il est donc proposé au conseil communautaire dans le cadre de son contrat de délégation de restauration scolaire enfin, aussi pour les collèges, une augmentation de 3%.

Alors ces 3%, ils sont valorisés par l'indice INSEE qui a été calculé au mois de septembre de chaque année, notamment l'indice de septembre 2025 étant de 3%. Nous demandons de bien vouloir appliquer cette augmentation de 3% sur les tarifs qui vous sont donnés au tableau. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il des questions, des demandes de plus de paroles ? Pas.

Je vous propose de mettre au vote l'adoption des tarifs tels qu'ils sont affichés. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Merci. »

DÉLIBÉRATION

La pause méridienne est un temps éducatif important pour la collectivité et est inscrite dans le cadre du Projet Educatif De Territoire.

La restauration scolaire fonctionne sur 23 sites.

Ce sont 200 000 repas dans le cadre de la DSP et 42 000 dans le cadre de la restauration des collèges qui sont servis aux élèves de l'Agglomération (maternelles, élémentaires).

Il est proposé au conseil communautaire, dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la restauration scolaire et périscolaire avec Compass Group et les repas pris aux collèges de Froncles, Colombey les Deux Eglises, Nogent, une augmentation de 3% (conformément à la procédure mise en place, les tarifs sont revalorisés tous les ans de l'indice des prix sur 12 mois de la rubrique « autres services » publiée par l'INSEE en septembre de chaque année. L'indice de septembre 2025 est de 3%) des tarifs sur l'ensemble de l'Agglomération de Chaumont à compter du 6 juillet 2026 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026/2027 comme suit :

QUOTIENTS	PARTICIPATION DES FAMILLES 2025/2026	PARTICIPATION DES FAMILLES 2026/2027
A	0,85 €	0,88 €
B C	2,27 €	2,34 €
D E	3,24 €	3,38 €
F G	4,90 €	5,05 €
H I J	5,65 €	5,82 €

Vu la commission « Scolaire – Péri et Extrascolaire » du 15 juin 2026 ;

Vu la commission « Finances – Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs ci-dessus.

. . . . . .

RAPPORT N° 31 - Tarification pour l'accueil d'enfants présentant des allergies fréquentant la restauration scolaire – Année 2026 2027

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Christophe Guyot, c'est aussi la tarification pour l'accueil d'enfants présentant des allergies fréquentant la restauration scolaire. Toujours pour l'année 2026-2027. Voilà. »

M. Christophe GUYOT :

« Les enfants atteints d'une allergie alimentaire pour lesquels la société de restauration ne peut fournir de repas peuvent être accueillis, de toute façon, dans les restaurants scolaires de l'Agglomération de Chaumont.

Par contre, les parents doivent apporter le panier repas au restaurant en respectant certaines règles d'hygiène, à savoir être conservé dans un sac isotherme, et il appartient aux parents de fournir des couverts.

Du coup, enfin, du fait qu'il soit pris en charge par nous au terme du service, il est proposé d'augmenter effectivement les mêmes tarifs à hauteur de 3% en reconduisant l'indice INSEE qui a été calculé pour l'année 2025, comme il vous est présenté sur le tableau suivant. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ?

Je n'en vois pas, je vous propose donc de mettre au vote l'adoption des tarifs tels qu'ils vous sont présentés.

Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

Les enfants atteints d'allergie alimentaire pour lesquels la Société de restauration ne peut fournir de repas, peuvent être accueillis dans les restaurants scolaires de l'Agglomération de Chaumont.

Les parents doivent apporter le panier repas au restaurant en respectant certaines règles à savoir que le repas doit être conservé dans un sac isotherme et qu'il appartient aux parents de fournir des couverts.

Cette délibération concerne environ chaque année une quinzaine d'enfants.

Pour l'année scolaire 2026/2027, il vous est proposé les tarifs ci-dessous s'appuyant sur la grille des tarifs périscolaires 2026/2027 correspondant une augmentation de 3 % (conformément à la procédure mise en place depuis 2015, les tarifs sont revalorisés tous les ans de l'indice des prix sur 12 mois de la rubrique « autres services » publiée par l'INSEE en septembre de chaque année. L'indice de septembre 2025 est de 3 %) :

Quotients	Forfait Année scolaire 2025/2026	Forfait Année scolaire 2026/2027
A B C	1,68 €	1,73 €
D E	2,14 €	2,20 €
F G	2,58 €	2,66 €
H I	3,02 €	3,11 €
J	3,37 €	3,47 €

Vu l'avis de la commission « Scolaire – Péri et Extrascolaire » du 15 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances – Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs ci-dessus.

RAPPORT N° 32 - Participation pour les classes transplantées organisées par le CCHM

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« À présent, toujours Christophe Guyot, la participation pour les classes transplantées organisées par le CCHM. »

M. Christophe GUYOT :

« Voilà, tout à fait.

Chaque année, les classes du 1er degré de l'agglomération de Chaumont vont en séjour au Grand Bornand, Val-André, Lac du Der, Lac de la Liez, structures gérées par le Centre culturel Haut Marnais, c'est-à-dire le CCHM.

L'Agglomération participe aux départs de ses classes selon un planning annuel qui devra nous être transmis pour validation en fin d'année civile pour l'année suivante. Aucune délibération n'existait au préalable. Cette délibération permet d'établir des règles simples et pérennes. Le CCHM fournira une facture détaillée afin de procéder au versement de l'aide de l'Agglomération.

La participation de l'Agglomération de Chaumont sera calculée sur la base de la pension complète avec animateur et transport. Elle représente 36% du coût du séjour pour une dotation maximum de 90 000 euros. Elle exclut les surcoûts facturés à la charge de l'école, les activités et fournitures pédagogiques spécifiques, le coût supplémentaire du transport sur place, les accompagnateurs adultes supplémentaires.

Poursuite de la prise en charge du coût global du séjour à hauteur de 20% pour les séjours à la Liez et au Der. Toujours dans l'enveloppe des 90 000 euros maximum. Pour l'année scolaire 2026-2027, une participation à hauteur de 20% sera possible pour les séjours à la maison de Courcelles, le centre d'initiation de la nature à Auberive.

La participation de l'Agglomération restera sur une aide maximum de 90 000 euros pour l'ensemble des classes transplantées. Voilà, donc il vous est proposé d'accepter la participation que nous proposons aux classes transplantées. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je vous soumets au vote l'acceptation des participations aux classes transportées, au CCHM. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

Chaque année, des classes des écoles du 1er degré de l'Agglomération de Chaumont vont en séjour au Grand-Bornand, Val-André, Lac du Der, Lac de la Liez, structures gérées par le Centre Culturel Haut-Marnais (C.C.H.M.).

L'Agglomération participe aux départs de ces classes selon un planning annuel qui devra nous être transmis pour validation en fin d'année civile pour l'année suivante.

Aucune délibération n'existait au préalable. Cette délibération permet d'établir des règles simples et pérennes.

Le C.C.H.M. fournira une facture détaillée afin de procéder au versement de l'aide de l'Agglomération.

La participation de l'Agglomération de Chaumont sera calculée sur la base de la pension complète avec animateurs et transports. Elle représente 36% du coût du séjour pour une dotation maximum de 90 000 €.

Elle exclut les surcoûts facturés à la charge de l'école : les activités et fournitures pédagogiques spécifiques, le coût supplémentaire du transport sur place, les accompagnateurs adultes supplémentaires.

Poursuite de la prise en charge du coût global du séjour à hauteur de 20% pour les séjours à la Liez et au Der (inclus dans la dotation de 90.000 € maximum).

Pour l'année scolaire 2026/2027, une participation à hauteur de 20% sera possible pour les séjours à la Maison de Courcelles et le Centre d'Initiation à la Nature d'Auberive. La participation de l'Agglomération restera sur une aide maximum de 90.000 € pour l'ensemble des classes transplantées.

Vu l'avis de la commission « Scolaire – Péri et Extrascolaire » du 15 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances – Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter cette participation pour les classes transplantées CCHM.

. . . . . .

RAPPORT N° 33 - Rapport d'activité Scolarest

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« À présent, présentation du rapport annuel d'activité Scolarest pour le rapport annuel d'activité du 1er septembre 2024 au 31 août 2025. »

M. Christophe GUYOT :

« Alors conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du contrat de délégation du service public pour la restauration scolaire et périscolaire, le délégataire Compass Group doit présenter chaque année un rapport de son activité.

Le rapport annuel d'activité au 1er septembre 2024 au 31 août 2025 est annexé à la délibération. Donc c'est juste d'en prendre acte. Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport annuel du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 du délégataire Compass Group concernant la restauration scolaire. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierrick White ? »

M. Pierrick WHITE :

« Non, je ne reviendrai pas sur le rapport.

Je voulais juste m'associer à vos propos préliminaires, Monsieur le Président. Vous avez salué... Non, ne vous inquiétez pas, il n'y a rien de grave.

Vous avez salué l'effort des agents de la collectivité, et notamment sur la restauration scolaire. Des parents n'ont pas pu contacter le délégataire pour annuler les repas parce qu'ils gardaient leurs enfants et je crois que la scolarité c'est un vrai effort à faire et c'est vos salariés quand les parents appelaient au service scolaire qui ont pris le relais parce que comme la règle c'est avant 9h je crois qu'il y a des parents qui ont appelé 35 fois ça ne répondait pas, on ne peut pas laisser de message parce qu'ils ne prennent pas en compte donc vraiment qu'il y ait une action globale et peut-être les sensibiliser quand les écoles sont fermées parce que peut-être que pour certains parents 5 euros c'est rien mais les donner au privé quand le repas est pas pris c'est un petit peu embêtant Merci. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, message reçu, l'occasion de souligner à nouveau l'engagement de nos collaborateurs. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Stéphane Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Merci Monsieur le Président.

Juste une remarque, alors, je comprends pourquoi ce n'est pas Scolarest qui vient nous présenter son rapport d'activité cette année, parce que, je pense que, compte tenu du rapport qui va suivre, ça ne serait pas une bonne idée.

Néanmoins, comme pour RECREA tout à l'heure, ce serait bien quand même que régulièrement, nos délégataires viennent nous présenter les rapports.

J'avais une question ce soir, mais vous pourrez m'amener la réponse plus tard, simplement sur la légère baisse de 246 000 repas à 234 000, ça aurait été par exemple l'occasion de leur poser la question et qu'ils nous répondent sur les... je me doute bien que Christophe ne pourra pas répondre ce soir, ou peut-être que si, peut-être que si, pardon, excuse-moi, mais voilà, enfin, je pense que c'est bien d'avoir les délégataires, encore une fois, pour Scolarest ce soir, je pense que c'était pas la bonne idée, parce que dans le rapport d'après, on va rentrer dans un schéma qui fait qu'il faut un peu couper les ponts, mais ça me semble important pour les années d'après.»

M. Christophe GUYOT :

« Je pense pouvoir y répondre, Stéphane, parce qu'on était justement en réunion avec eux cet après-midi où ils nous ont présenté le rapport et on a abordé la question de la baisse des repas significative.

Il y a eu un pic des repas, je crois, et ensuite il y en a eu une descente progressive mais quand même assez significative à un moment donné. Donc on est pas tous sans savoir qu'on a une baisse démographique sur le territoire qui est une rotation aujourd'hui qui est difficile à faire dans nos écoles primaires et ainsi de suite donc on a supposé que ça pouvait être ça alors après ce qu'on n'a pas en fin de compte on n'a pas noté de baisse c'est plutôt une baisse d'effectifs qu'on a notée.

On pourrait donner une baisse, effectivement du nombre de repas servis le midi dans le cadre de la restauration. Voilà, le sujet, comment on l'a abordé. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Du coup, ça serait intéressant qu'eux nous répondent sur ce sujet. »

M. Christophe GUYOT :

« Oui, je pense qu'ils venaient chercher la réponse auprès de nous au départ, quand même. Voilà. Donc, ça a été abordé. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il d'autres questions, nombres de prises de parole ? Je n'en vois pas, je vous propose donc de prendre acte de ce bilan annuel, donc 24-25. »

DÉLIBÉRATION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du contrat de Délégation du Service Public pour la restauration scolaire et périscolaire, le Délégataire COMPASS GROUP FRANCE doit présenter, chaque année, un rapport de son activité.

Le rapport annuel d'activité du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, est annexé à la délibération.

Vu l'avis de la commission « Scolaire – Péri et Extrascolaire » du 15 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte du rapport annuel du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 du délégataire COMPASS GROUP France concernant la restauration scolaire, ci-annexé.

RAPPORT N° 34 – Approbation du principe de la délégation de service public portant sur le service de restauration collective scolaire et périscolaire et extrascolaire de l'Agglomération de Chaumont

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors à présent, en lien avec le précédent sujet, l'avis de notre conseil communautaire sur le principe de mode de gestion du service de restauration scolaire à partir de 2027 puisque la DSP s'achève dans un an. »

M. Christophe GUYOT :

« Et au 1er juillet 2027.

Effectivement, depuis le 2 juillet 2022, nous assurons la restauration scolaire de nos sites par une délégation de service public à Scolarest qui nous a permis de fournir selon le rapport d'activité 2024-2025, alors je vais donner un peu de chiffres, 70 000 repas en maternelle, 132 000 repas en élémentaire, 1700 repas adultes, alors les adultes c'est souvent le corps enseignant, des gens qui viennent de l'extérieur manger à l'école de village, environ 19 400 repas pour les centres de loisirs sans hébergement, donc les centres aérés, environ 7 400 repas pour les crèches, environ 5 000 repas extérieurs, donc les Francas, l'ADMR d'Andelot, l'ADMR du Pays Chaumontais.

Je pense que c'est bien d'avoir ces chiffres parce que ça nous permet quand même de voir l'ampleur du travail apporté sur notre collectivité, enfin sur notre territoire en terme de restauration. D'autant plus que, voilà, il va falloir qu'on fasse des choix.

Qu'est-ce qu'on, comment on fait ? Est-ce qu'on prend, renouvelle une DSP avec X personnes ou est-ce qu'on y va en régie ? C'est une solution. Prenons en compte quand même ces critères. Qu'est-ce qu'elle nous amène cette DSP en matière de prestations de restauration ? On a une sélection des fournitures et des achats alimentaires ainsi que la construction des menus sur la base de prescriptions qualitatives, quantitatives et nutritionnelles imposées par l'Agglomération, ce qu'on leur demande.

La production de repas depuis la cuisine centrale de Saint-Roch, donc sur place, mise à disposition du délégataire par la ville de Chaumont, Saint-Roch est mis à disposition par la ville de Chaumont, et surtout, et ce que je pense pour moi qui est important, c'est qu'on a une livraison des repas en liaison chaude dans les offices, situés sur le territoire de la ville de Chaumont et sur l'agglomération, bien entendu.

En matière technique, qu'est-ce qu'elle nous apporte cette DSP : une maintenance des entretiens des équipements de cuisine, surtout, quand on connaît le degré d'hygiène alimentaire qu'il faut avoir, je pense que ce n'est pas à ignorer. La maintenance de l'entretien de tous les équipements des offices nécessaires à la conservation, au maintien des températures, puisque nous sommes en liaison chaude. L'entretien courant des bâtiments, notamment de la cuisine centrale. Le renouvellement de l'ensemble des équipements si nécessaire au bon fonctionnement. Nous avons aussi une prestation en matière de gestion des services, gestion du personnel affecté à la cuisine centrale, du personnel formé, il faut quand même le préciser, formation de l'ensemble du personnel, la facturation et le recouvrement auprès des usagers du service de restauration, notamment en ce qui concerne les impayés, et la prise en charge pleine et entière des impayés.

C'est quand même déjà quelque chose d'important. On pourrait éventuellement se dire, pourquoi ne pas étudier la régie, parce qu'en régie, on aurait deux possibilités, on pourrait avoir une régie dotée de la simple autonomie financière ou une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, donc responsabilité morale, de toute façon, si on faisait le choix de partir en régie, on aurait une obligation de reprendre le personnel, le matériel, ce qui représente quand même un coup pour la collectivité non négligeable. En plus, on aurait la responsabilité, en termes de santé, ce serait Monsieur le Président d'ailleurs, on aurait la responsabilité si la régie était le mode de fonctionnement. Voilà.

Donc, je pense qu'il faut l'avoir en tête. Et, on aurait aussi une part non négligeable, c'est ce qui concerne les API. Alors ce n'est pas énorme quand même les API au niveau de notre Agglomération, mais il y en a quand même. C'est pour ça que moi je vous propose au vu du code général des collectivités, au vu du rapport principal établi, au vu de la loi...

Petite chose que je n'ai pas précisé, nous avons une obligation d'appliquer la loi EGalim, dans tous les produits biologiques, donc du coup, considérant que le contrat de délégation de service public, j'espère que j'ai été assez clair, c'est très long, n'hésitez pas.

Considérant que le contrat de délégation de service public conclu par la société Scolarest le 2 juillet pour une durée de 5 ans arrive à terme le 1er juillet 2027, considérant qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce mode de gestion du service d'autorisation de l'exécution pour engager la procédure de passation d'une nouvelle délégation, alors cette délégation elle se fera quand même par l'intermédiaire d'un service extérieur, si je ne me trompe pas, délégataire, enfin pas délégataire, mais une personne qui est capable d'étudier les dossiers.

Voilà, un assistant à maîtrise d'ouvrage, je cherchais le terme, pour quand même nous aiguiller si le cas était nécessaire. Considérant que la délégation de services publics permet de transférer les risques d'exploitation aux délégataires, notamment s'agissant des aléas liés à la fréquentation, aux investissements sur la cuisine centrale, ainsi qu'à la facturation et au recouvrement auprès des familles, c'est expliqué. Considérant que le renouvellement du contrat doit notamment tenir compte de l'ouverture du site Joséphine Baker, qu'on a pris en considération pour le moment, en septembre 2026, des objectifs d'approvisionnement durable et d'évolution possible de la cuisine centrale.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe du recours à la délégation de service public pour le service de restauration collective scolaire-périscolaire de l'Agglomération de Chaumont pour une durée de 5 ans, d'approuver les principales caractéristiques de la délégation, elles figurent dans le rapport joint à la présente établie en application de l'article du Code qui correspond, d'autoriser M. le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence. Merci. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci Christophe, y a-t-il des questions ? Rachel Sugneau-Rodrigues. »

Mme Rachel SUGNEAU-RODRIGUES :

« Donc j'interviendrai rapidement, simplement, j'étais à la commission, donc je tiendrai les mêmes propos que j'ai eu lors de la commission, simplement, sur la délégation de service public, je ne vais pas revenir dessus, dire qu'on a pu constater lors de la commission, quand le prestataire est venu expliquer, faire son bilan, qu'il avait un gros sujet, on perd le contrôle sur l'approvisionnement des aliments, c'est-à-dire qu'il a beaucoup de mal à respecter tout ce qui est EGalim, etc., il en est conscient, c'est un peu la faille dans le système de la délégation de service public.

D'ailleurs, il y avait un pourcentage, il ne respectait pas les pourcentages de notre convention, de notre délégation d'ailleurs, il travaille dessus, il y a des réelles difficultés pour se fournir aussi un approvisionnement au niveau local, voilà, après on est tout à fait conscient qu'une délégation de service public, ça permet d'assumer toute l'organisation et toute la partie logistique, et surtout, comme tu le disais Christophe, toute la partie sécurité et hygiène des aliments. Je voulais simplement intervenir sur ce sujet. »

M. Christophe GUYOT :

« Juste, si je peux apporter quelques précisions.

On a quand même eu un prestataire de service qui a été très réactif par rapport à la période qu'on vient de passer au niveau du plan canicule, parce que, comme je le disais, nous sommes en liaison chaude.

C'est-à-dire que tous les repas qui sont livrés demain, par exemple, sont déjà arrivés depuis quelques jours, la matière première, pour préparer tout ça. C'est-à-dire que chaque repas est préparé le matin à 5h pour être livré le midi.

Donc quand on leur demande de passer en liaison froide au pied levé, ce n'est pas simple. Je ne suis pas sûr que si on avait eu à assurer le service, on aurait été aussi efficace.

Petite précision. Par rapport à la loi EGalim, ça c'est clair que ça doit être compliqué pour tout le monde, je pense. On a un territoire qui est quand même assez court. S'il faut faire venir des produits pour répondre à ça, leur faire faire 300 km, on peut toujours s'interroger un peu sur l'intérêt de la chose, quoi. Voilà, j'en ai fini, oui. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Pardon, une demande de parole ? »

Mme Magali BEGON :

« J'ai été interpellée dans ma commune par un administré qui est allé sur le site macantine.fr et donc il a regardé la cantine où est scolarisé son enfant à Bologne, et du coup voilà, sur cette fameuse loi EGalim, il était interpellé de ne pas avoir, je l'ai devant moi mais, toutes les petites pastilles, qui font que tout est rempli, correctement, enfin, que toute la cantine remplit les conditions, c'est-à-dire les différentes caractéristiques, le déchet plastique, etc., etc.,

Désolé, Monsieur le Maire de Bologne, mais pour le coup, là, c'était l'exemple sur la cantine de Bologne, et en effet, tout n'est pas rempli, alors qu'il y a des choses peut être qualitatives, je comprends que c'est compliqué d'avoir tous les prestataires, les fournisseurs, etc., dans les environs.

En revanche, peut-être des efforts peuvent être faits sur le plastique, sur autre, etc...

J'ai des administrés qui s'amusent à regarder ça. »

M. Christophe GUYOT :

« Alors, c'est aussi un sujet que nous avons abordé cet après-midi.

Ce qui était déchets, soit alimentaires, soit plastiques, contenants, contenus. Donc, c'est vrai que c'est une chose qu'on a abordée aussi. Ce n'est pas évident parce que l'exemple qui nous était donné, une pomme.

Quand vous donnez une pomme à un enfant de maternelle, ce n'est pas sûr qu'il mangera toute la pomme. Par contre, si vous mettez un quartier, alors c'est ce qui nous a été rapporté, moi je ne l'ai pas vécu à dire comme ça, mais c'est ce qui nous a été rapporté par Scolarest, si vous mettez un quartier de pommes, vous avez des parents qui viennent se plaindre parce que l'enfant n'a pas eu la pomme entière, en fin de compte.

Vous voyez, donc ce n'est pas toujours facile de répondre à ça mais c'est un effort qui doit être fait de toute façon, donc ils sont justement demandeurs parce que le gaspillage alimentaire c'est fou mais ce n'est pas normal non plus. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors on rappellera au délégataire son obligation de compléter correctement et complètement macantine.fr. Stéphane Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Merci Monsieur le Président. Je voterai ce rapport sans difficulté.

J'avais une question, alors j'en suis désolé, plutôt au Maire de Chaumont. Parce que je ne l'ai pas vu dans le rapport, même si Christophe l'a abordé. Le site de la cuisine centrale reste bien à Saint-Roch. Je pose la question parce que j'avais eu cette discussion avec votre prédécesseur, il y avait un doute sur le sujet et je pense que sur un rapport comme ça c'est quand même bien d'être éclairé sur le fait que le site reste celui-là parce que je rappelle que Scolarest a investi sur ce site mais quand je dis que Scolarest a investi, dans le cadre de la délégation de service public, évidemment, c'est l'Agglomération qui a payé cet investissement. Donc je voulais juste avoir cette confirmation. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors je vous le confirme effectivement, par contre dans 5 ans, enfin ou dans 6, la question se posera réellement, on aura à l'anticiper au cours de la prochaine période.

Y a-t-il d'autres questions, demandes de prise de parole ?»

Mme Laurence MEUNIER :

« Oui, moi j'ai une petite question.

Lorsque nous avions passé la délégation de service public avec Scolarest, il avait été reporté, enfin c'est-à-dire qu'il y avait sur les repas, des travaux qui devaient être prévus.

C'est-à-dire un agrandissement de la partie où les liaisons chaudes sont entreposées. Alors je voulais savoir si la question a été posée cet après-midi, parce qu'effectivement, les travaux n'ont jamais été faits. »

M. Christophe GUYOT :

« Moi j'ai cru comprendre qu'ils avaient amélioré leurs conditions de travail là-dessus, enfin ils avaient... »

Mme Laurence MEUNIER :

« Ils n'ont pas construit, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas agrandi le local, voilà. »

M. Christophe GUYOT :

« Non, ils n'ont pas agrandi. »

Mme Laurence MEUNIER :

« Donc ils nous avaient budgétisé ces travaux, et ces travaux ont quand même été reportés sur les prix du repas.

Je voulais savoir exactement où on en était. »

M. Christophe GUYOT :

« Je vais poser la question parce qu'il faut la poser. Je pense qu'il faut la poser. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« On la posera mais a priori ça n'a pas été fait et ça se réglera quand on clôturera la DSP contractuellement on l'a posé parce qu'effectivement les travaux n'ont jamais été... ça n'a pas pu se faire pour x raisons. Stéphane Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Si je peux me permettre de compléter, notre collègue a parfaitement raison. Une des difficultés était l'obtention du permis de construire sur un site qui n'était pas aux normes d'assainissement, et donc ça posait des difficultés.

Alors, le bâtiment appartenant à la ville de Chaumont, donc on essayait de trouver une solution alternative, d'autant plus que dans les discussions que j'avais à l'époque avec votre prédécesseure, on avait un doute sur le fait que Saint-Roch soit de nouveau mis à disposition. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ou demandes de prise de parole ?

Et bien, je vous propose de mettre aux voix l'approbation du principe du recours à la DSP, de ses principales caractéristiques, de mettre en œuvre les mesures de publicité, de mise en concurrence et d'autoriser à signer tous les actes afférents. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Alors, abstentions, Pierrick White, Rachel Sugneau, trois abstentions. Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

L'Agglomération de Chaumont détient au titre de ses compétences, celle relative au scolaire et périscolaire intégrant notamment la restauration.

À ce titre, l'Agglomération de Chaumont a conclu le 2 juillet 2022 avec la société SCOLAREST (marque de la société COMPASS GROUP France), un contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du service de restauration scolaire et périscolaire de l'Agglomération, intégrant la gestion de la cuisine centrale mise à disposition au délégataire par l'Agglomération, et sur la livraison des repas en liaison chaude sur les sites concernés.

Le périmètre actuel du contrat est le suivant Source : rapport d'activités 2024/2025 du délégataire) :
- environ 70 000 repas maternelle ;
- environ 132 000 repas élémentaire ;
- environ 1 700 repas adultes ;
- environ 19 400 repas pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) ;
- environ 7 400 repas crèches ;
- environ 5 000 repas extérieurs (Associations Les Francas, ADMR Andelot et ADMR du Pays Chaumontais).

Ce contrat, conclu pour une durée de cinq ans, arrive à terme le 1er juillet 2027. Il a été modifié par un avenant n°01 en date du 17 décembre 2024 ayant pour objet d'intégrer le site d'ESNOUVEAUX depuis le 4 septembre 2023 (+ 5 000 repas par an, soit + 2,63 %).
Les principales missions confiées au délégataire actuel sont les suivantes :

En matière de prestations de restauration :

- La sélection de fournitures et les achats alimentaires ainsi que la construction des menus sur la base des prescriptions qualitatives, quantitatives et nutritionnelles imposées par l'Agglomération ;

- La production des repas depuis la cuisine centrale de Saint-Roch, mise à disposition du délégataire par la Ville de Chaumont ;

- La livraison des repas en liaison chaude dans les offices situés sur le territoire de la Ville de Chaumont.

En matière technique :

- La maintenance et l'entretien de tous les équipements et matériels de la cuisine centrale ;

- La maintenance et l'entretien de tous les équipements des offices nécessaires à la conservation, à la remise et au maintien en température ainsi qu'au service des repas (plonges, fours, armoires froides, vitrines selfs, matériels roulants) ;

- L'entretien et le nettoyage courant des locaux de la cuisine centrale et des offices situés sur le territoire de la Ville de Chaumont ;

- Le renouvellement de l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine centrale et des offices ;

En matière de gestion :

- La gestion du personnel affecté sur la cuisine centrale et sur les offices dont le délégataire assure le service (Ville de Chaumont) ;

- La formation de l'ensemble de personnel dont le délégataire a la charge.

- La facturation et le recouvrement auprès des usagers du service la restauration scolaire

- La prise en charge pleine et entière des impayés.

S'agissant du mode de gestion, la collectivité a la faculté de pouvoir recourir aux dispositifs suivants :

La régie

Les Collectivités peuvent, dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, exécuter un service en régie.

Il convient de préciser que, conformément aux dispositions de l'article L2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, deux typologies de régie peuvent être mises en place :

- Régie dotée de la simple autonomie financière ;
- Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Indépendamment du modèle juridique, l'exécution en régie suppose un impact tant sur le budget d'investissement de l'Agglomération que sur le budget de fonctionnement (matériel, personnels...). La mise en place d'une régie implique pour l'Agglomération de gérer le service de restauration avec ses propres moyens techniques (y compris cuisine centrale et offices), humains et financiers et de supporter, de fait seule, le risque lié à l'exploitation du service (aléas sanitaires, économiques, fréquentation...).

Le marché public

Conformément aux dispositions de l'article L.1111-1 du Code de la Commande Publique, « *un marché est un contrat conclu par un ou plusieurs acheteurs soumis au présent code avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, en contrepartie d'un prix ou de tout équivalent* ».

Dans cette hypothèse, l'Agglomération confie une partie de l'exécution du service public à un opérateur économique.

L'opérateur économique assure le service de restauration moyennant une rémunération versée par l'Agglomération sur la base du prix du repas, via un marché de fourniture de repas. Cette rémunération est assurée au titulaire sur toute la durée du marché public. Le risque réel d'exploitation pèse donc sur l'Agglomération, notamment le risque lié à l'évolution de la fréquentation, aux besoins d'investissement ou au traitement des impayés. Dans cette hypothèse, certaines missions sont obligatoirement à la charge de l'Agglomération, notamment la facturation et le recouvrement des repas auprès des familles (ré-internalisation du parcours de l'usager).

La délégation de service public

Conformément aux dispositions de l'article L1121-3 du Code de la Commande Publique, une délégation de service public, si elle constitue juridiquement une concession de service au sens de l'article L1121-1 dudit Code, nécessite le respect des conditions cumulatives suivantes :

- Concerner l'exécution d'un service public ;
- Être passée par une Collectivité territoriale, un établissement public local ou un de leur groupement.

Conformément aux dispositions de l'article L.1121-1 susvisé, « *un contrat de concession est un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes (...) confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix* ».

Il est entendu que le risque, condition sine qua none de la qualification d'une délégation de service public, est défini par l'article susvisé comme *« une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement théorique ou négligeable ». En ce sens, le concessionnaire (...) « n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, qu'il a supportés ».*

Cette hypothèse permet à l'Agglomération de confier au délégataire la gestion complète du service, notamment les missions liées au parcours de l'usager (inscription, commande/annulation du repas, facturation et recouvrement) et aux investissements sur la cuisine centrale et les offices de restauration, caractérisant la transmission du risque d'exploitation au délégataire.

Après examen des différents modes de gestion envisageables pour le renouvellement du service public de restauration collective, il est proposé au Conseil communautaire de recourir à la délégation de service public.

Ce choix apparait le plus pertinent au regard des considérations suivantes :

S'agissant des critères techniques : le service de restauration collective requiert des qualifications et savoir-faire spécifiques (chef de production, responsable des préparations froides, diététicien, qualiticien), dans un secteur soumis à un cadre normatif en constante évolution et en tension permanente de recrutement. La gestion déléguée permet de confier l'exécution du service à un opérateur disposant de l'expertise et des moyens humains nécessaires.

S'agissant des obligations issues des lois EGAlim et Climat & Résilience : les lois EGAlim et Climat & Résilience imposent la présence d'au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, et 60 % de viandes et poissons durables. La délégation de service public permet de confier au délégataire le développement de politiques respectant la règlementation.

S'agissant des critères organisationnels : une reprise en régie impliquerait la réintégration des agents actuellement affectés par le délégataire, la prise en charge directe de la facturation, de l'encaissement et du recouvrement auprès des familles, ainsi que la gestion de la commande publique de denrées et l'entretien des équipements. Le marché public ferait peser sur l'Agglomération l'intégralité du risque d'exploitation.

S'agissant du transfert du risque d'exploitation : la délégation de service public, au sens de l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique, transfère au délégataire le risque d'exploitation lié à l'évolution de la fréquentation, aux investissements sur la cuisine centrale et les offices, aux impayés des familles et à la gestion des aléas (crise sanitaire, économique, etc.).

Au regard de ces éléments et du rapport joint à la présente, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe de délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'Agglomération de Chaumont.

Conformément à l'article L3114-7 du Code de la Commande Publique, la durée du contrat de délégation de service public est limitée et déterminée par l'autorité délégante en fonction de la nature et du montant de prestations ou des investissements demandés au délégataire. Il est proposé de conclure la future convention pour une durée de 5 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

Vu le rapport de principe établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique (CCP), et notamment son article L.1121-3 relatif aux concessions de service ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat & Résilience) ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (loi EGAlim) ;

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial (CST) en date du 10 juin 2026 sur le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du service de restauration scolaire et périscolaire ;

Vu le rapport de présentation des modes de gestion joint à la présente ;

Vu l'avis de la commission « Scolaire, Péri et Extra-scolaire » du 15 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Considérant que le contrat de délégation de service public conclu avec la société SCOLAREST le 2 juillet 2022 pour une durée de cinq ans arrive à terme le 1er juillet 2027 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le mode de gestion du service et d'autoriser l'exécutif à engager la procédure de passation d'une nouvelle délégation de service public, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT ;

Considérant que la délégation de service public permet de transférer le risque d'exploitation au délégataire, notamment s'agissant des aléas liés à la fréquentation, aux investissements sur la cuisine centrale, ainsi qu'à la facturation et au recouvrement auprès des familles ;

Considérant que le renouvellement du contrat doit notamment tenir compte de l'ouverture du site Joséphine Baker prévue en septembre 2026, des objectifs d'approvisionnement durable et de l'évolution possible de la cuisine centrale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 84 voix pour et 3 abstentions (Nicolas SCHERRER, Rachel SUGNEAU-RODRIGUES, Pierrick WHITE) :

- D'approuver le principe du recours à la délégation de service public pour le service de restauration collective scolaire et périscolaire de l'Agglomération de Chaumont pour une durée de 5 ans ;

- D'approuver les principales caractéristiques de la délégation telles qu'elles figurent dans le rapport joint à la présente établi en application de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

- D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ainsi que tous les actes de procédures nécessaires à la passation de la convention de délégation de service public ;

- D'autoriser Monsieur le Président à engager et signer tous les actes nécessaires pour le lancement de la procédure de délégation de service public, sous la forme d'un affermage, du service de restauration collective scolaire et périscolaire de l'Agglomération.

RAPPORT N° 35 - Projet Éducatif De Territoire – Plan mercredi

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Projet éducatif de territoire, le plan mercredi, Christophe Guyot. »

M. Christophe GUYOT :

« Celui-là, c'est plus court.

Projet éducatif de territoire, le plan mercredi, c'est-à-dire tout ce qui est centre aéré.

Centre aéré, je crois qu'on en a une dizaine. Centre de loisirs, une dizaine sur l'agglomération.

Donc l'Agglomération de Chaumont a signé un projet éducatif de territoire en 2017 avec les services départementaux de l'éducation nationale, les caisses d'allocations familiales et la préfecture. Il a comme objectif de mobiliser les ressources humaines, logistiques, matérielles et financières du territoire pour garantir la continuité éducative sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

C'était suite au changement des rythmes scolaires. La modification du rythme scolaire à plan mercredi a été mise en place afin de compléter ce dispositif. La présente convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention vous est proposée et il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions, des prises de paroles ?

Je vous propose de mettre aux voix l'autorisation à signer la convention dont les grands principes ont été présentés. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

L'Agglomération de Chaumont a signé un Projet Educatif De Territoire en 2017 avec les services départementaux de l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Préfecture.

Ce PEDT formalise le cadre de collaboration des acteurs du territoire autour des questions éducatives. Il doit prendre en compte le rythme de vie de l'enfant.

Il a comme objectif de mobiliser les ressources humaines, logistiques, matérielles et financières du territoire pour garantir la continuité éducative sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Avec la modification des rythmes scolaires, un plan mercredi a été mis en place afin de compléter ce dispositif.

La précédente convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention vous est proposée.

Vu la commission « Scolaire – Péri et Extrascolaire » du 15 juin 2026 ;

Vu la commission « Finances – Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.

. . . . . .

RAPPORT N° 36 - Convention d'implantation et de fonctionnement d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à l'école Voltaire/Moulin

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Christophe Guyot, concernant cette fois-ci la convention d'implantation et de fonctionnement de l'unité d'enseignement maternelle autisme à l'école Voltaire Moulin. »

M. Christophe GUYOT :

« Dans le cadre de sa candidature auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, l'ADPEP 52 a reçu un avis favorable pour l'ouverture d'une unité d'enseignement maternelle autisme sur la commune de Chaumont à compter de la rentrée scolaire 2022.

Les UEMA sont des dispositifs implantés au sein d'une école maternelle ordinaire destinée à améliorer l'inclusion scolaire des enfants ayant des troubles du spectre de l'autisme. Et la petite enfance en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la Haute Autorité de Santé.

L'UEMA accueille au maximum 7 enfants entre 3 et 6 ans qui sont accompagnés par une enseignante spécialisée mise à disposition de l'éducation nationale ainsi qu'une équipe médico-sociale sous la responsabilité de la direction de l'établissement du service médico-social ESMS. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. Je ne reviens pas sur l'utilité, quand même. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix l'autorisation à signer la présente convention.

Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de sa candidature auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, l'ADPEP 52 a reçu un avis favorable pour l'ouverture d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA), sur la Commune de Chaumont à compter de la rentrée scolaire 2022.

Les UEMA sont des dispositifs implantés au sein d'une école maternelle ordinaire, destinés à améliorer l'inclusion scolaire des enfants ayant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) dès la petite enfance, en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la Haute Autorité de Santé.

Une UEMA accueille au maximum 7 enfants entre 3 et 6 ans, qui sont accompagnés par un(e) enseignant(e) spécialisé(e) mis(e) à disposition par l'Education nationale, ainsi qu'une équipe médico-sociale, sous la responsabilité de la direction d'un Etablissement ou Service Médico-Social (ESMS).

La présente convention a pour objet de définir ou préciser les conditions d'accueil de cette UEMA au sein de l'école maternelle Voltaire/Moulin, pendant les temps scolaires et périscolaires.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2025/2026, avec renouvellement tacite selon les conditions fixées à l'article 6.

Vu l'avis de la commission « Scolaire – Péri et Extrascolaire » du 15 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances – Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

. . . . . .

RAPPORT N° 37 - Convention Francas pour l'Accueil Collectif de Mineurs de Juzennecourt

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Christophe, toujours. »

M. Christophe GUYOT :

« Je fais aussi la convention avec les Francas pour l'accueil collectif de mineurs à Juzennecourt oui ?

Donc cette convention consiste pour la commune de Juzennecourt et les Francas à avoir une convention en ce qui concerne l'utilisation des sanitaires de la salle de repos, la salle de classe, la salle de restauration et la cuisine de l'école de Juzennecourt.

La convention est établie à titre gracieux pour la période du 4 au 31 juillet 2026. Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à signer ladite convention. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? On ne voit pas. On propose de mettre aux voix, donc, l'autorisation à signer ladite convention.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition de l'école de Juzennecourt pendant la période à savoir :

- Les sanitaires,
- La salle de repos,
- La salle de classe,
- La salle de restauration,
- La cuisine.

La convention est établie à titre gracieux pour la période du 04 au 31 juillet 2026.

Vu l'avis de la commission « Scolaire – Péri et Extrascolaire » du 15 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

. . . . . .

RAPPORT N° 38 - Convention Francas pour les Accueils Collectifs de Mineurs

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Et puis, last but not least, Christophe Guyot, toujours, la convention avec les Francas, concernant les accueils collectifs des mineurs. »

M. Christophe GUYOT :

« Donc, effectivement, les Francas assurent depuis de nombreuses années un certain nombre de prestations, notamment la gestion du centre de loisirs de Saint-Roch, la formation des animateurs et des directeurs d'accueil collectif.

Conformément à la réglementation, l'Agglomération de Chaumont et l'association Les Francas doivent conventionner.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le projet de convention si annexé concernant l'année 2026 et notamment pour objectif de soutenir l'association départementale des Francas de Haute-Marne dans la mise en œuvre des projets à caractère éducatif concernant la place de l'enfant et du jeune en général. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? On n'en voit pas.

On peut donc mettre aux voix l'autorisation de signer ladite convention. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Merci. »

DÉLIBÉRATION

L'Association « LES FRANCAS » assure depuis de nombreuses années un certain nombre de prestations, notamment la gestion du Centre de Loisirs de SAINT-ROCH, la formation des animateurs et des directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

Conformément à la règlementation, l'Agglomération de Chaumont et l'association « LES FRANCAS » doivent conventionner.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter le projet de convention ci-annexé concernant l'année 2026 et a notamment pour objectifs :De soutenir l'Association Départementale des Francas de Haute-Marne dans la mise en œuvre des projets à caractère éducatif concernant la place de l'enfant et du jeune en général.
- De permettre à l'Association Départementale des Francas de Haute Marne d'organiser le Centre de Loisirs de Saint Roch, de Chaumont (Brottes) et des communes de Neuilly-sur-Suize, Juzennecourt et Villiers-le-Sec.
- D'autoriser le versement d'une subvention annuelle de 65 000 € (soixante-cinq mille euros), pour les accueils collectifs de mineurs de l'Agglomération de Chaumont pour l'année 2026.

Vu l'avis de la commission « Scolaire – Péri et Extrascolaire » du 15 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances – Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

RAPPORT N° 39 - Tableau des postes

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« À présent, donc, l'évolution du tableau des postes. Audrey Duhoux. »

Mme Audrey DUHOUX :

« Oui, alors le tableau des postes.

Il convient d'ajuster le tableau des postes, de procéder à 9 transformations de postes, 3 afin d'augmenter le temps de travail pour éviter un paiement des heures complémentaires, 5 transformations de postes afin de procéder à des recrutements, et 1 transformation de postes suite à une réussite de concours.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer sur les transformations et créations de postes afin de pouvoir acter les mouvements de personnel et envisager certains recrutements ou évolutions de postes. Vous avez le tableau devant vos yeux. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci. Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Stéphane Martinelli. »

M. Stéphane MARTINELLI :

« Oui, je n'ai pas de questions sur le fond du dossier, mais il me semblait qu'habituellement, on avait un tableau général qu'on mettait à chaque fois qu'on passait les modifications, et je pense que ce serait utile, un tableau général des effectifs de l'Agglomération, je crois, par catégorie, sur un format A4, pas un document de 15 000 pages, je pense que ce serait utile qu'à chaque fois, parce que ce sont des rapports qui vont passer régulièrement, mais qu'on puisse suivre. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Très bien, oui, ce sera le cas la prochaine fois.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ou questions ? Je n'en vois pas.

Et bien, je vous mets au vote les transformations et créations de postes. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 10 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, en lien avec le processus de mutualisation du personnel intervenu depuis le 1er janvier 2014, les ajustements à opérer sont :

- Trois augmentations du temps de travail permettant de mettre fin au paiement récurrent d'heures complémentaires,
- Cinq transformations de poste afin de procéder à des recrutements,
- Une transformation de poste suite à réussite concours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De délibérer sur les transformations et créations de poste afin de pouvoir acter les mouvements de personnels, et envisager certains recrutements ou évolutions de poste. (Annexe 1).

. . . . . .

RAPPORT N° 40 - Composition commissions thématiques - Modifications

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors à présent, la modification de la composition des commissions thématiques. Il s'agit tout simplement de permettre à notre nouvelle collègue Patricia Albar de rejoindre la commission numéro 2, Solidarité Santé, à laquelle elle a souhaité s'inscrire.

Si on est d'accord, on propose de déroger au scrutin secret pour cette nomination et d'approuver. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition, et donc d'approuver la modification des commissions thématiques, et en particulier celle de la commission numéro 2, pas d'abstention, des oppositions, je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

Par délibération n° 2026/76 du 28 avril 2026, le conseil communautaire a décidé la constitution de douze commissions thématiques, selon les modalités de composition suivantes :

18 membres maximum par commission, à l'exception de la commission n° 05 « Attractivité, Transition écologique et Développement durable » qui compte 20 membres maximum, de la commission n° 07 « Habitat, Urbanisme, Patrimoine » qui compte 19 membres maximum et de la commission n° 10 « Environnement et Cycle de l'eau » qui compte 24 membres maximum ;

Chaque conseiller communautaire peut faire partie au plus de deux commissions ;

Les libellés des douze commissions sont les suivants :

- Commission n° 01 : Finances et Ressources humaines
- Commission n° 02 : Solidarité, Santé
- Commission n° 03 : Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation et Formation
- Commission n° 04 : Développement économique
- Commission n° 05 : Attractivité, Transition écologique et Développement durable
- Commission n° 06 : Sports et Loisirs
- Commission n° 07 : Habitat, Urbanisme et Patrimoine
- Commission n° 08 : Scolaire, Péri et Extra-scolaire
- Commission n° 09 : Mobilité et Intermodalité
- Commission n° 10 : Environnement et Cycle de l'eau
- Commission n° 11 : Cohésion sociale et territoriale
- Commission n° 12 : Services du quotidien

Suite à l'installation de Madame Patricia ALBAR le 13 juin 2026 en tant que conseillère communautaire représentant la commune de Mirbel, il est proposé au conseil communautaire de mettre à jour la composition des commissions thématiques.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret pour cette nomination.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22 et L.52111 ;

Vu la délibération n° 2026/76 du 28 avril 2026 portant constitution des commissions thématiques communautaires et élection des membres ;

Considérant la nécessité de modifier la composition de certaines commissions thématiques communautaires suite à l'installation de Madame Patricia ALBAR, représentant la commune de Mirbel ;

Considérant le choix opéré par Madame Patricia ALBAR d'intégrer la commission N° 2 « Solidarité – Santé » reçu le 18 juin 2026 par courriel ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déroger au scrutin secret pour cette nomination conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- D'approuver la modification des commissions thématiques suite à l'installation de Madame Patricia ALBAR en tant que conseillère communautaire représentant la commune de Mirbel ;

- D'approuver comme suit la modification de la composition de la commission n° 2 « Solidarité – Santé » :
  - Commission n° 2 « Solidarité - Santé » :
    - Audrey DUHOUX
    - Anne-Dominique PIERSON
    - Véronique BOURLIER-MOUILLET
    - Maryse CAMUS
    - Elodie ROBINOT
    - Christine BREUILLET
    - Dominique KINTZLER
    - Jean-Yves BRUGNON
    - Nathalie LUGNIER
    - Estelle GRIONI
    - Michelle PETTINI
    - Lise COURTOIS
    - Isabelle LARDIN
    - Dominique BOURGUIGNON
    - **Patricia ALBAR**

RAPPORT N° 41 - Convention de partenariat média évènementiel avec le JHM pour l'édition 2026 des Guinguettes mobiles

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« À présent, la convention de partenariat avec le Journal de la Haute-Marne pour la communication sur l'édition 2026 des guinguettes mobiles. Maxence Lemoine. »

M. Maxence LEMOINE :

« Merci Monsieur le Président, il s'agit d'une convention entre l'Agglomération de Chaumont et le Journal de la Haute-Marne pour communiquer sur l'édition 2026 des guinguettes mobiles.

C'est un partenariat entre forcément l'Agglomération et le JHM. Le JHM s'engage à fournir son logo sur les supports de communication qui seront réalisés par l'Agglomération, de livrer des panneaux des Unes au nombre de trois des parutions en page d'actualité, au nombre de quatre, également mettre des parutions dans le cap sur l'été, le supplément cap sur l'été, et une bannière double sur le site internet du JHM.

Ils vont également imprimer 16 500 exemplaires d'un dépliant spécifique qui sera distribué dans le journal de la Haute-Marne et fournir un message à diffuser par le biais du speaker lors des soirées de la guinguette mobile. Évidemment, appliquer des remises. Alors les remises, je vous ferai le compte à la fin de ce qui a pu être négocié.

Dans un second temps, l'Agglomération propose d'apposer le logo du JHM partout, sur l'ensemble des documents de communication, de mentionner le JHM sur l'ensemble des publications des réseaux sociaux. Également d'apposer des plaques aimantées avec le logo, de partager les articles de la rédaction concernant l'événement sur la page Facebook de l'Agglomération, et diffuser à minima trois fois le message par le biais également du speaker lors de la guinguette.

Ce travail sera fait sous forme d'une convention partenariale bipartite entre l'Agglomération et le JHM. L'Agglomération contribuera financièrement à hauteur de 5 736€ hors taxes, soit 6 883,36€ TTC pour les publicités.

À titre d'information, les tarifs ont été négociés à hauteur d'un prix initial de 9 990 euros hors taxes, et du coup, vous avez pu voir que ça a été négocié à 5 736 euros hors taxes. Voilà. Donc, Président. »

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Merci, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ?

Je n'en vois pas, et bien je vous propose donc de mettre aux voix le principe de cette démarche et d'autoriser la signature de la convention.

Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

L'Agglomération de Chaumont souhaite créer un partenariat média événementiel avec les médias locaux.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite proposer un projet de partenariat avec Le Journal de la Haute-Marne pour communiquer sur l'édition 2026 des Guinguettes mobiles.

Ce partenariat permet à la collectivité de bénéficier d'une couverture média plus conséquente sur les Guinguettes mobiles sur le territoire de l'Agglomération de Chaumont.

Le Journal de la Haute-Marne s'engage ainsi à :

- Fournir son logo (avec sa charte graphique), des supports de communication à disposer lors de temps de guinguettes sur les communes de l'agglomération ;
- Livrer des bandeaux de « Une » au nombre de 3, des parutions en page « actualités » au nombre de 4, une demi-page dans le supplément Cap sur l'été, une bannière double article sur le site internet (durant 4 jours) ;
- Impression de 16 500 exemplaires d'un dépliant fourni par l'Agglomération et distribuer sur toutes les zones de diffusion du Journal de la Haute-Marne ;
- Fournir le message à diffuser par le biais du speaker lors des soirées de la guinguette mobile (en cas de présence d'un speaker) ;
- Appliquer les différentes remises.

L'Agglomération de Chaumont propose de :

- Apposer le logo JHM sur l'ensemble de la communication des événements (affiches, flyers, programmes, stop trottoirs, site web, vidéo teasing...) ;
- Mentionner le JHM sur l'ensemble des publications réseaux publiées par la collectivité ;
- Positionner les 2 plaques aimantées sur le flanc du camion de la Guinguette pour toutes les dates de la Guinguette mobile ;
- Partager les articles de la rédaction concernant l'événement sur la page Facebook de la collectivité (avec le lien direct sur l'article hébergé sur jhm.fr) ;
- Diffuser à minima 3 fois le message par le biais du speaker lors des dates de la Guinguette mobile (en cas de présence d'un speaker).

Ce travail se fera sous forme de convention partenariale bipartite avec pour objectif de formaliser les engagements de chacun et de fixer les actions à mener. L'Agglomération de Chaumont contribuera financièrement à hauteur de 5 736,13 euros HT (soit 6 883,36 euros TTC) pour les publicités.

Cette convention est conclue pour la période de l'édition de la guinguette mobile 2026.

Vu l'avis de la commission « Finances - Ressources humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cette démarche partenariale avec le Journal de la Haute-Marne ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tous documents afférents.

RAPPORT N° 42 - Approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Alors à présent, vous proposer d'approuver le règlement intérieur de notre assemblée, du conseil communautaire.

Je vous ferai grâce de l'ensemble des dispositions, juste préciser une actualisation par rapport aux dispositions législatives ou réglementaires, notamment s'agissant de réunions qui pourraient avoir lieu à distance, en visioconférence.

Par contre, trois points nouveaux, trois nouvelles dispositions intègrent le règlement.

L'article 34, la possibilité pour un sixième d'entre nous de proposer à notre assemblée de constituer une mission d'information et ou d'évaluation de politique publique à raison d'une fois par an.

La seconde, le second article concernant le rapport d'activité, qui est déjà réalisé par l'Agglomération depuis quelques années, il s'agit simplement de l'intégrer dans notre règlement intérieur, et puis enfin, nouvelle disposition, l'article 38 vous proposer de moduler les indemnités de fonction des élus indemnisés, président, vice-président et conseiller communautaire délégué par rapport tout simplement à leur participation aux commissions thématiques, aux réunions du bureau communautaire et du conseil communautaire.

La règle étant la suivante : plus de 50% d'absentéisme non justifié autres que pour des raisons de santé, de représentation de notre Agglomération ou pour des raisons professionnelles, conduit à diviser par deux le montant des indemnités.

Pour les principales dispositions, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je vous propose d'approuver le règlement intérieur et notamment ces nouvelles dispositions. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

L'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales par renvoi aux dispositions de l'article L.2121-8 du même code prévoit l'obligation pour les organes délibérants des EPCI de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Son contenu est fixé librement par l'assemblée délibérante qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

La réglementation impose toutefois au conseil communautaire l'obligation de fixer dans son règlement intérieur :

- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés par les conseillers communautaires (article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales par renvoi aux dispositions de l'article L.2121-12 du même code) ;

- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales par renvoi aux dispositions de l'article L.2121-19 du même code) ;

- Le déroulement des réunions des commissions thématiques et des conseils communautaires en plusieurs lieux par visioconférence ainsi que les conditions dans lesquelles il peut être fait usage de cette faculté (article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales par renvoi aux dispositions de l'article L.2121-22-1 A du même code) ;

- La création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt intercommunal ou de procéder à l'évaluation d'un service public intercommunal (article L.5211-1, alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales par renvoi aux dispositions de l'article L.2121-22-1 du même code) ;

- Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité dans les bulletins d'information générale (article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales par renvoi aux dispositions de l'article L.2121-27-1 du même Code) ;

- Le montant des indemnités de fonction que l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale alloue à ses membres qui peut être modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. La réduction éventuelle de ce montant ne peut dépasser, pour chacun des membres, la moitié de l'indemnité pouvant lui être allouée. (Article L.5211-12-2 du Code général des collectivités territoriales) ;

- Les conditions d'organisation de débats d'orientations budgétaires (article L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales par renvoi aux dispositions de l'article L.2312-1 du même code) ;

Vu le Code général de collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-36 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur du conseil communautaire ci-annexé.

RAPPORT N° 43 - Désignation du référent déontologue des élus communautaires et modalités d'exercice

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Vous proposer également à présent de désigner un référent déontologue pour l'ensemble des élus communautaires et les modalités d'exercice.

C'est une obligation réglementaire qui existe depuis maintenant 3 ans, donc vous proposer avec Maître Philippe Bluteau, qui est un avocat reconnu en la matière, de conventionner avec lui trois missions, assurer la fonction de référent déontologue des élus communautaires, à raison d'une prestation à 80€ par avis rendu, d'intervenir devant notre assemblée, on vous le présentera à l'occasion d'une prochaine réunion de notre conseil communautaire pour nous sensibiliser collectivement aux situations de conflits d'intérêts, leurs conséquences et évidemment les moyens d'y mettre fin ou de les prévenir, et puis enfin de fournir à l'Agglomération une veille juridique en matière de droit assez évolutif en matière de conflits d'intérêts.

Vous proposer de conventionner pour la prochaine année, avec reconduction tacite pour les trois prochaines années, la veille étant valorisée à hauteur de 3 000 euros par an.

Y a-t-il, pardon, des questions, demande de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de mettre aux voix la désignation de M. Philippe Bluteau, avocat à la Cour, en tant que référent déontologue auprès de nous, d'approuver la convention et d'autoriser, évidemment, à accomplir toute formalité nécessaire pour la mettre en œuvre. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit à travers son article L1111-1-1, que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local défini par ce même article.

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local est venu préciser ce dispositif et vient déterminer les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local. Ce texte précise également ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

Ce décret impose aux collectivités territoriales, depuis le 1er juin 2023, de désigner à travers une délibération de leur organe délibérant, un référent déontologue pour élus.

Maître Philippe BLUTEAU, avocat reconnu sur les questions de déontologie, occupe depuis plusieurs années cette fonction de référent déontologue pour les élus de l'Agglomération de Chaumont.

Le référent déontologue est soumis à une obligation de secret professionnel et fait preuve de discrétion tout en assurant de manière indépendante et impartiale le traitement des saisines. Le référent déontologue des élus pourra être saisi par mail à l'adresse suivante : bluteau@oppidum-avocats.fr.

En contrepartie de cette intervention, l'Agglomération de Chaumont s'engage à verser à Maître Philippe BLUTEAU une contribution déterminée sur la base des modalités financières détaillées dans la convention jointe à la présente.

Il est proposé au Conseil communautaire de poursuivre cette collaboration avec Maître Philippe BLUTEAU, Avocat à la Cour, pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-1-1 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention de veille juridique en matière de conflits d'intérêts des membres du conseil communautaire ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources Humaines » du 16 juin 2026.

Considérant que les fonctions de référent déontologue peuvent notamment, selon le décret précité, être assurées par *« Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ».*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner Maître Philippe BLUTEAU, Avocat à la Cour, en tant que référent déontologue auprès des élus de l'Agglomération de Chaumont pour une durée d'un an reconductible trois fois ;

- D'approuver la convention de veille juridique en matière de conflits d'intérêts des membres du conseil communautaire à conclure avec Maitre Philippe BLUTEAU et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;

- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

RAPPORT N° 44 - Complexe PALESTRA - Salle multi-activités - Régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière chargée d'un service public à caractère industriel et commercial - Désignation des représentants

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« À présent, encore quelques désignations, je vous rassure, elles touchent à leur fin.

Il s'agit de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée du SPIC, du service d'intérêt public à caractère industriel et commercial, concernant la salle multi-activité du Palestra.

Je vous propose de désigner les six représentants de notre Agglomération, et trois personnalités qualifiées,

Je vous les présente, alors l'intérêt des personnalités qualifiées, c'est évidemment, de vous proposer des personnalités qualifiées qui nous permettront de développer, dans le projet collectif, l'utilisation de la salle, de développer l'offre, qu'elle soit culturelle, pourquoi pas sportive, et pourquoi pas aussi en terme de salons, de tourisme d'affaires, comme on dit, bref, de valoriser notre équipement.

Les représentants élus sont Stéphan Emeraux, Béatrice Leroy-Flouvat, Pascal Babouot, Matthieu Mocquart, Roseline Bernard et moi-même, et s'agissant des personnalités qualifiées, donc une professionnelle, enfin une intermittente du spectacle dans le domaine de la culture et qui a des attaches dans notre agglomération, Amélie Guilbert, Monsieur Masson Thierry, qui est le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, et Hubert Luchier, Responsable des Industries et Grands Comptes à la Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Marne-Meuse.

Alors, je ne sais pas si d'abord ça appelle des questions, des demandes de prise de parole... je n'en vois pas, peut-être, maintenant que vous connaissez la proposition, de vous proposer de décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret pour ces nominations.

Y a-t-il des oppositions ? Merci.

Et donc je mets au vote la désignation des représentants, des six représentants de l'Agglomération, pardon, et des trois personnalités qualifiées. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci. »

DÉLIBÉRATION

Depuis maintenant plusieurs années, l'Agglomération de Chaumont s'est engagée dans une démarche volontariste visant à se doter d'un équipement de loisirs de qualité permettant de répondre aux attentes et nouvelles pratiques de ses habitants.

L'ambition du projet PALESTRA, complexe multi-activités, est notamment de proposer sur le territoire communautaire un équipement intégrant un centre aquatique comprenant des espaces ludiques et de bien-être et une salle polyvalente de sport/spectacle/évènementiel répondant aux dernières exigences en la matière.

Lors de sa séance du 22 octobre 2020, le Conseil communautaire a approuvé le principe de la gestion de la salle multi-activités de PALESTRA par voie de régie dotée de la simple autonomie financière à caractère industriel et commercial.

Les études comparatives ont démontré que sur la partie « Salle multi-activités », la gestion en régie présentait un certain nombre d'avantages et notamment :

- *La conservation par l'Agglomération de Chaumont de la maîtrise complète de ce service ;*
- *Une gestion davantage en adéquation avec les besoins du club de volley au regard des contraintes de calendrier notamment ;*
- *Plus de facilités pour l'Agglomération de Chaumont à fixer les conditions et modalités financières d'occupation de la salle par les utilisateurs ;*
- *La possibilité d'envisager une montée en puissance progressive sur cette partie de l'équipement.*

Bien qu'autonome financièrement, la régie dotée de la simple autonomie financière ne dispose pas de personnalité juridique propre. La régie est rattachée à l'Agglomération de Chaumont dont elle dépend directement.

La régie dispose d'organes d'administration propres à savoir un Conseil d'exploitation, son Président ainsi qu'un Directeur. Le Conseil d'exploitation constitue l'organe de contrôle et de surveillance de la régie et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie.

L'essentiel des prérogatives décisionnelles est conservé par le Conseil communautaire de l'Agglomération de Chaumont dont le Président est le représentant légal et l'ordonnateur de la régie. Le rôle du Directeur de la régie est comparable à celui d'un chef de service qui procède aux opérations courantes sous l'autorité de l'exécutif de la collectivité.

Les recettes et dépenses de la régie sont individualisées dans un budget distinct, annexé à celui de la collectivité.

La régie dotée de la seule autonomie financière constitue donc un premier degré d'individualisation du service sans constitution d'une personne morale dédiée. Ce faisant, elle permet à l'Agglomération de Chaumont de maintenir un lien étroit avec la gestion de cette salle.

Les statuts de la régie qui fixent ses règles générales d'organisation et de fonctionnement sont joints en annexe à la présente.

Le Conseil d'Exploitation de la régie est composé de **9 membres** à voix délibérative répartis en **2 collèges** :

- ***6 représentants de l'Agglomération de Chaumont membres du Conseil communautaire ;***
- ***3 personnalités qualifiées issues des domaines sportifs, évènementiels ou culturels.***

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés pour une durée ne pouvant excéder la durée du mandat communautaire et ne perçoivent aucune rémunération.

Par application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil communautaire de déroger au scrutin secret pour la nomination des représentants du Conseil d'exploitation issus du Conseil communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière « PALESTRA - SALLE MULTI ACTIVITES » et notamment son article 6.1 relatif à la composition du conseil d'exploitation ;

Vu les propositions du Président faites en séance ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déroger au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- De procéder à la désignation de 6 membres représentants de l'Agglomération de Chaumont membres du Conseil communautaire ;

- De procéder à la désignation de 3 personnalités qualifiées.

Désignation des six membres représentants l'Agglomération de Chaumont et trois personnalités qualifiées ayant vocation à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie Palestra – Salle multi-activités :

Monsieur Antoine DESFRETIER, Président, propose les candidatures suivantes :

Représentants élus	**Personnalités qualifiées**
Antoine DESFRETIER	Amélie GUILBERT (Intermittente du spectacle)
Stéphan ÉMERAUX	Thierry MASSON (Président du CDOS)
Béatrice LEROY FLOUVAT	Hubert LUCHIER (Responsable industries et grands comptes à la CCI 52 – 55)
Pascal BABOUOT	[redacted]
Matthieu MOCQUART	
Roseline BERNARD	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'élire les membres suivants, ayant vocation à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie Palestra – Salle multi-activités :

Représentants élus	Personnalités qualifiées
Antoine DESFRETIER	Amélie GUILBERT (Intermittente du spectacle)
Stéphan ÉMERAUX	Thierry MASSON (Président du CDOS)
Béatrice LEROY FLOUVAT	Hubert LUCHIER (Responsable industries et grands comptes à la CCI 52 – 55)
Pascal BABOUOT	[redacted]
Matthieu MOCQUART	
Roseline BERNARD	

RAPPORT N° 45 - Compétence « Eau » - Désignation d'un délégué au sein du Syndicat des eaux Leffonds, Richebourg, Semoutiers

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« À présent, s'agissant de la compétence eau, la désignation d'un délégué au sein du syndicat des eaux Leffonds-Richebourg-Semoutiers, puisque vous le savez, ce syndicat, avec sept autres, intervient pour le compte de l'Agglomération de Chaumont.

Proposition donc d'une nouvelle désignation à la suite de la démission de M. Dominique Chevalme, qui était élu au conseil municipal de Semoutiers, et qui siégeait en tant que délégué titulaire au sein de ce syndicat des eaux. La proposition est de nommer Mme Lydie Petitjean, déléguée actuellement suppléante, de la nommer titulaire et de nommer M. Laurent Ducceschi en tant que délégué suppléant en remplacement de Mme Lydie Petitjean.

Donc je vous propose déjà de décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces deux nominations. Il n'y a pas d'opposition ?

Et de procéder à ces deux désignations. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci. »

DÉLIBÉRATION

L'environnement juridique lié au transfert légal des compétences « Eau » et « Assainissement » vers l'Agglomération de Chaumont à compter du 1er janvier 2020 a assez fortement impacté l'organisation des structures syndicales existantes.

À ce jour, huit syndicats interviennent pour le compte de l'Agglomération de Chaumont, à savoir :

- **Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau (SIAE) Marne Rognon ;**
- **Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau (SIAE) de la Source des Dhuits ;**
- **Syndicat des Eaux de la Vive Haie ;**
- **Syndicat intercommunal de renforcement de l'alimentation en eau potable des communes de Briaucourt, Chantraines et Rochefort-sur-la-Côte ;**
- **Syndicat des eaux de Leffonds, Richebourg, Semoutiers ;**
- **Syndicat des eaux d'Orges ;**
- **Syndicat intercommunal des eaux d'Ageville-Esnouveaux ;**
- **Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Neuilly-sur-Suize et de Crenay.**

Le conseil communautaire du 28 avril 2026 a, par la délibération 2026-101 procédé à la nomination des représentants de l'Agglomération de Chaumont pour l'ensemble des syndicats maintenus.

Néanmoins, ayant été informé de la démission de Monsieur Dominique CHEVALME, élu au conseil municipal de Semoutiers-Montsaon et siégeant en tant que délégué titulaire au Syndicat des eaux de Leffonds, Richebourg, Semoutiers, il convient de procéder à son remplacement.

Après avis préalable recueilli auprès de la commune intéressée, Monsieur le Président propose :

- De nommer Madame Lydie PETITJEAN (actuellement déléguée suppléante) en tant que délégué titulaire en remplacement de Monsieur Dominique CHEVALME ;

- De nommer Monsieur Laurent DUCCESCHI en tant que délégué suppléant, en remplacement de Madame Lydie PETITJEAN.

Syndicat des eaux de Leffonds, Richebourg, Semoutiers

Syndicat des eaux de Leffonds, Richebourg, Semoutiers	
Délégués de la communauté - territoire SEMOUTIERS-MONTSAON (Pour SEMOUTIERS)	**Trois délégués titulaires** - Mme. Béatrice LEROY-FLOUVAT - M. Aurélien BROUANT - **Mme. Lydie PETITJEAN** **Trois délégués suppléants** - Mme. Céline RAILLARD - Mme. Brigitte BOSETTI - **M. Laurent DUCCESCHI**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5216-7, L.5711-1 et L.5711-3 ;

Vu les statuts de l'Agglomération de Chaumont ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3316 du 11 décembre 2019 portant substitution de la Communauté d'agglomération de Chaumont à ses communes membres au sein de divers syndicats et actant la transformation de ceux-ci en syndicat mixte fermé ;

Vu l'avis préalable de la commune ;

Vu la délibération 2026-101 en date du 28 avril 2026 ;

Considérant la nécessité pour le Conseil communautaire de procéder au remplacement d'un représentant au Syndicat des eaux de Leffonds, Richebourg, Semoutiers ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déroger au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- De procéder dans les conditions précédemment décrites à la désignation, sur proposition de Monsieur le Président, des délégués titulaires et suppléants de la communauté au sein de chaque syndicat ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

RAPPORT N° 46 - Régies autonomes « Eau » et « Assainissement des eaux usées » - Désignation du représentant de la communauté pour la commune de Mirbel au sein du conseil d'exploitation commun des régies

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Conséquence aussi des élections municipales récentes dans la commune de Mirbel, actualiser la composition du conseil d'exploitation, en désignant le représentant de cette commune au sein du conseil d'exploitation commun de régie, eau et assainissement.

Vous proposer la candidature de Patricia, notre collègue Patricia Albar, de vous proposer de ne pas recourir, au scrutin secret pour cette désignation, ça ne pose pas de difficulté, donc de désigner Patricia Albar pour siéger au sein du conseil d'exploitation.

Proposition, pas d'opposition, pas d'abstention ? Merci. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre du transfert légal des compétences « Eau » et « Assainissement » à compter du 1er janvier 2020, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 25 novembre 2019 la création de deux régies dotées de la seule autonomie financière pour la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Afin d'optimiser le fonctionnement des deux entités, il a été décidé qu'un même Conseil d'Exploitation soit chargé de l'administration des deux régies conformément aux dispositions de l'article R.2221-3 du Code général des collectivités territoriales.

La composition modifiée du Conseil d'Exploitation commun a été fixée à **79 membres** à voix délibérative répartis en **2 collèges** :

- ***71 représentants*** *de l'Agglomération de Chaumont membres du Conseil communautaire.*
  - ***4 membres titulaires*** *pour la commune de Chaumont ;*
  - ***3 membres titulaires*** *pour la commune de Nogent ;*
  - ***2 membres titulaires*** *pour la commune de Biesles ;*
  - ***2 membres titulaires*** *pour la commune de Bologne ;*
  - ***2 membres titulaires*** *pour la commune de Froncles ;*
  - ***1 membre titulaire*** *pour toutes les autres communes (58 communes).*

- ***8 personnalités qualifiées*** *dont :*
  - ***1 représentant*** *d'une association représentant les usagers et/ou consommateurs ;*
  - ***1 représentant*** *de l'Association Nature Haute-Marne ;*
  - ***1 représentant*** *de la Fédération de pêche de Haute-Marne ;*
  - ***1 représentant*** *de l'Association des locataires de Chaumont Habitat ;*
  - ***1 représentant*** *de l'Association des Locataires de Hamaris ;*
  - ***1 représentant*** *de la Région Grand Est ;*
  - ***1 représentant*** *de l'Union Départementale des Associations Familiales ;*
  - ***1 représentant*** *du Conseil départemental de la Haute-Marne.*

Sur ces bases, et conformément aux dispositions statutaires, il revient au Conseil communautaire de procéder en son sein à la désignation de ses **71 représentants** ayant vocation à siéger au sein du Conseil d'exploitation commun.

A l'occasion du Conseil communautaire du 28 avril 2026, la commune de MIRBEL ne possédait encore pas de conseil municipal suite aux élections. Le 13 juin 2026, Madame Patricia a été élue maire de MIRBEL et est installée en qualité de conseillère communautaire le 30 juin 2026.

Pour MIRBEL, est donc proposé le délégué suivant :

Communes	Délégué(s)
MIRBEL	Patricia ALBAR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019/204 du 25 novembre 2019 portant création de la régie autonome du service public d'eau potable ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019/205 du 25 novembre 2019 portant création de la régie autonome du service public d'assainissement des eaux usées ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020/131 du 28 juillet 2020 portant modification des statuts et désignation des représentants de la communauté ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026/102 du 28 Avril 2026 portant nomination des représentants de l'Agglomération de Chaumont au sein du Conseil D'Exploitation commun des Régies eau et assainissement,

Vu les statuts de deux régies ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déroger au scrutin secret pour cette nomination conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- D'élire le représentant de la Commune de MIRBEL ayant vocation à siéger au sein du conseil d'exploitation commun des régies à savoir :

Communes	Délégué(s)
MIRBEL	Patricia ALBAR

. . . . . .

RAPPORT N° 47 - Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) - Création de la commission et détermination des principes de composition

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Et puis, vous proposer de créer la commission intercommunale pour l'accessibilité et surtout de déterminer les principes de sa composition.

Elle est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale. Elle a pour objectif, comme dans nos communes, de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, d'établir un rapport annuel, de formuler des propositions, notamment d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessible aux personnes en situation de handicap, et de tenir à jour la liste des établissements recevant du public et situés sur le territoire qui ont élaboré les fameux Ad'AP, les agendas d'accessibilité programmée.

La proposition est de maintenir les modalités de gouvernance précédentes, c'est-à-dire président plus un suppléant, 25 membres, dont 12 élus, et puis de répartir les 25 membres en 3 collèges, 12 élus, 8 représentants des personnes en situation de handicap et 5 représentants des personnes âgées, acteurs économiques ou autres usagers. La désignation étant arrêtée par votre serviteur.

La nouveauté par rapport à ceux qui siégeaient au cours du précédent mandat, c'est que nous désignerons, outre les 25 titulaires, les 25 suppléants.

Y a-t-il des questions, des observations ?

Je vous propose donc de mettre au vote la création de la commission, le nombre des membres tels que je vous l'ai présenté, d'approuver la désignation des membres suppléants, d'approuver que les associations dont seront issus les membres doivent répondre aux critères de diversité de type de handicap pour les premières et la représentation des personnes âgées et des acteurs économiques pour les seconds.

Et d'autoriser évidemment d'arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil communautaire qui vont y siéger.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas, merci. »

DÉLIBÉRATION

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de participation des personnes handicapées.

L'article 46 de cette loi, codifié à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission pour l'accessibilité, pour les communes de 5 000 habitants et plus, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Il convient de mettre en place une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) au sein de la communauté.

Cette commission est présidée par le président de l'EPCI à qui il revient d'arrêter la liste de ses membres.

Elle exerce ses missions, qui sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité, dans la limite des compétences transférées au groupement, à savoir :

- *Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;*
- *Etablir un rapport annuel présenté en conseil communautaire ;*
- *Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;*
- *Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;*
- *Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public et situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.*

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2143-3 ;

Considérant que la communauté regroupe plus de 5 000 habitants et détient la compétence « Organisation de la mobilité » ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- D'arrêter le nombre des membres de la commission à vingt-cinq, répartis en trois collèges (élus, représentants des personnes handicapées, représentants des personnes âgées, des acteurs économiques et des autres usagers) ;
- D'approuver la désignation du même nombre de membres suppléants ;
- D'approuver que les associations dont seront issus les membres qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
  - *Représenter la diversité des types de handicaps (physique, sensoriel, cognitif, psychique et mental), exemples : collectif haut-marnais du handicap, MDPH52, etc. ;*
  - *Représenter les personnes âgées, les acteurs économiques et les autres usagers de la ville, exemples : CODERPA, ADMR et ADAPAH, CCI, Chambre de métiers, etc. ;*
- D'autoriser Monsieur le Président d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil communautaire siégeant au sein de la commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président afin de le/la représenter à la présidence de la commission.

RAPPORT N° 48 - Compte-rendu des actes passés par le Président

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Et puis, figurant dans le dossier qui vous a été adressé, il s'agit de vous rendre compte des actes que j'ai pu prendre sur délégation de notre assemblée depuis notre dernière réunion.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Je ne vois pas. Merci, donc je vous propose d'en prendre acte. »

. . . . . .

DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article L.5211-10 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/119 du Conseil communautaire de l'Agglomération de Chaumont du 12 mai 2021 reçue en Préfecture le 24 mai 2021 ;

Vu la délibération n° 2025/17 du 11 mars 2025 du Conseil communautaire de l'Agglomération de Chaumont reçue en Préfecture le 14 mars 2025

Vu la délibération n° 2026/71 du 7 avril 2026 du Conseil communautaire de l'Agglomération de Chaumont reçue en Préfecture le 17 avril 2026.

Monsieur le Président de l'Agglomération de Chaumont rend compte des actes passés sur délégation du conseil communautaire.

- = - = -

Délibération n° 2026/39 du Conseil communautaire du 3 mars 2026 maintenant le taux de fongibilité entre chapitre

05.06.2026 - Certificat n° FONG2026-B95-001 - Décision budgétaire de l'ordonnateur portant virement de crédit dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Certificat n° FONG2026_B95_001
Budget Régie Eau

La fongibilté des crédits a été voté par délibération n°39 du 03/03/2026 à hauteur de 7,5% des dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Total des dépenses réelles :		Fongibilité :	
1 233 318,79 €			**92 498,91 €**
		olde de la fongibilité avant :	**92 498,91 €**
		olde de la fongibilité après :	**57 498,91 €**

Imputation	Libellé de la fongibilité	Montant	Complément
678 - 67	Besoin de crédits en annulations de factures & Rectification d'une erreur de la trésorerie sur la prise en charge d'un titre - rôle 2025	35 000,00 €	
61523 - 011		- 35 000,00 €	
	TOTAUX	- €	

Délibération n° 2026/41 du Conseil communautaire du 3 mars 2026 maintenant le taux de fongibilité entre chapitre

05.06.2026 - Certificat n° FONG2026-B96-001 - Décision budgétaire de l'ordonnateur portant virement de crédit dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Certificat n° FONG2026_B96_001
Budget Régie Assainissement des eaux usées

La fongibilté des crédits a été voté par délibération n°41 du 03/03/2026 à hauteur de 7,5% des dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Total des dépenses réelles :		Fongibilité :	
624 848,24 €			**46 863,62 €**
		olde de la fongibilité avant :	**46 863,62 €**
		olde de la fongibilité après :	**34 863,62 €**

Imputation	Libellé de la fongibilité	Montant	Complément
706129 - 014	Besoin de crédits pour régler la facture AESN - Redevance Modernisation	12 000,00 €	
61523 - 011		- 12 000,00 €	
	TOTAUX	- €	

Délibération N° 2021/119 du conseil communautaire du 12 mai 2021 portant délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président - Alinéa 3 - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres

Numéro de la décision	Date	Objet	Titulaires	Montant € HT	Durée
DSJCP/AGGLO/2026-03	13/05/2026	Marché 2026A01 – PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE TROIS BÂTIMENTS SITUES SUR LA COMMUNE DE TREIX	DEFIS – ZI Les Nouvelles Franchises – Rue Jules Testevuide – 52200 LANGRES	4 000,00 € TTC	1 an
DSJCP/AGGLO/2026-04	31/03/2026	Marché 2022A09 – Mission d'études d'aires d'alimentation de captages – Lot 03 THIVET - Avenant 1 (ajustement études prix supprimés)	IDEES-EAUX – 20 rue Paul Gauguin – 39170 SAINT-LUPIN	moins-value de 5 270,00 € HT	
DSJCP/AGGLO/2026-05	31/03/2026	Marché 2022A09 – Mission d'études d'aires d'alimentation de captages – Lot 04 VERBIESLES - Avenant 1 (ajustement études prix supprimés)	IDEES-EAUX – 20 rue Paul Gauguin – 39170 SAINT-LUPIN	moins-value de 5 510,00 € HT	
DSJCP/AGGLO/2026-06	31/03/2026	Marché 2022A09 – Mission d'études d'aires d'alimentation de captages – Lot 05 Vesaignes - Avenant 1 (ajustement études prix supprimés)	IDEES-EAUX – 20 rue Paul Gauguin – 39170 SAINT-LUPIN	moins-value de 2 240,00 € HT	
DSJCP/AGGLO/2026-07	01/04/2026	Marché 2023A22 – Diagnostic assainissement – Commune de Neuilly sur Suize – Avenant 2 (ajustement des quantités réellement mise en œuvre)	SCOPARL SOLEST ENVIRONNEMENT - 16 rue Emile Simon – 52000 CHAUMONT	moins-value de 1 147,00 € HT	

- = - = -

Délibération n° 2021/119 du conseil communautaire du 12 mai 2021 portant délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président – Alinéa 5 – Conclusion et révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

24.02.26 : DAE_2026_01 pour une convention de mise à disposition des locaux situés à Froncles à l'entreprise TERREA.

01.04.2026 : Décision n° PEP_2026_03 pour la prolongation du contrat de domiciliation de la Société « L'Affranchi ».

Délibération n° 2026/71 du conseil communautaire du 7 avril 2026 portant délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président – Alinéa 5 – Conclusion et révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

13.05.2026 : Décision n° PEP_2026_04 pour la prolongation du contrat de domiciliation de la Société « Form'Action ».

10.06.2026 : Décision n° PEP_2026_05 pour la prolongation de la mise à disposition du bureau n° 30 avec La Société « EPOCA ».

10.06.2026 : Décision n° PEP_2026_06 pour la prolongation de la mise à disposition de l'atelier F avec La Société « FASTEST DAILY ».

11.06.2026 : Décision n° PEP_2026_07 pour la prolongation de la mise à disposition du bureau n° 13 avec La Société « PJS ».

Délibération n° 2021/119 du 12 mai 2021 portant délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président - Alinéa 11 - Demande à tout organisme financeur d'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement

20.03.2026 : Décision DVICDGC_2026_03 pour solliciter toutes les subventions possibles auprès des co-financeurs (Europe, État, Agence de l'eau Seine Normandie, Région, Département, GIP Haute-Marne, etc.), pour la mise en conformité de branchements d'eau potable à Meures et pour la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des eaux (PGSSE) sur les communes de Biesles, Bologne, Mandres-la-Côte et Nogent.

Délibération n° 2021/71 du 7 avril 2026 portant délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président - Alinéa 11 - Demande à tout organisme financeur d'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement

10.06.2026 : Décision DVICDGC_2026_04 pour solliciter toutes les subventions possibles auprès des co-financeurs (Europe, État, Agence de l'eau Seine Normandie, Région, Département, GIP Haute-Marne, etc.), pour la modernisation et la sécurisation des infrastructures d'eau potable sur les services d'eau de l'Agglomération et pour la réhabilitation et la sécurisation des ouvrages d'assainissement collectif de l'Agglomération.

- = - = -

Délibération n° 2026/71 du conseil communautaire du 7 avril 2026 portant délégation du conseil communautaire à Monsieur le Président - Transfert du droit de préemption à l'agglomération

Date de décision	Numéro	Adresse terrain	Parcelles dossier	Nom prénom propriétaire du bien
BIESLES				
23/02/2026	DIA05205026C0002	52340 BIESLES	050000AB0561	PAYET Jean-Paul et Fanin
13/03/2026	DIA05205026C0003	22-24 rue du Fort Maison 52340 BIESLES	050000AC0570, 050000AC0571	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES - ETABLISSEMENT ADMINISTRATIF LOCAL, représentée par Madame ROLLAND Carine
11/05/2026	DIA05205026C0004	VILLAGE EST 52340 BIESLES	050000AD0040	MILLOT Corinne
11/05/2026	DIA05205026C0005	rue d'Ageville 52340 BIESLES	050000AD0096	HEMONNOT (Gérard, Pascal)
11/05/2026	DIA05205026C0006	52340 BIESLES	050412ZB0007	EVRARD (Vincent, Mauricette) RODIER Françoise
11/05/2026	DIA05205026C0007	11 rue du Huit Mai 52340 BIESLES	050000AC0528, 050000AC0608, 050000AC0805, 050000AC0814	ANTOINET Sylvain
11/05/2026	DIA05205026C0008	Rue Louis André 52340 BIESLES	050000AC0352	SCI KWASIAK

BOLOGNE				
04/03/2026	DIA05205826C0005	CHAMPS DES ROSES 52310 BOLOGNE	058309ZP0054	SCI ANARORE
13/03/2026	DIA05205826C0006	51 rue du Maréchal Leclerc territoire de Marault 52310 BOLOGNE	058309AC0078	RAGOT (Laurent, Virginie)
19/03/2026	DIA05205826C0007	13 rue James Beaus 52310 BOLOGNE	058000AI0204	M et Mme BEURVILLE Romain et Adeline
11/05/2026	DIA05205826C0008	81 RUE DU MARECHAL LECLERC MARAULT 52310 BOLOGNE	058309AC0414	DELABORDE Ginette
11/05/2026	DIA05205826C0009	LE CARRON ROOCOURT-LA-COTE 52310 BOLOGNE	058434AB0107	Monsieur et Madame Jacky BEAUER
11/05/2026	DIA05205826C0010	Rue Antoine Vella Ferrand 52310 BOLOGNE	058000ZB0073, 058000ZB0315	SCI AEROSPACE
11/05/2026	DIA05205826C0011	4 rue du Clos Marault 52310 BOLOGNE	058000AC0296, 058000AC0295, 058000AC0357, 058000AC0358	M et Mme MARTRY David et Isabelle
CHAUMONT				
18/02/2026	DIA05212126A0029	6 RUE BLAISE PASCAL 52000 CHAUMONT	121000AT0350	BOCA (Henri, Serge, Josette, Nadine) DUVAL Éric, MAUBERT Aude
23/02/2026	DIA05212126A0030	13 Avenue du Général De Gaulle 52000 CHAUMONT	121000BC0254, 121000BC0255, 121000BC0256, 121000BC0422, 121000BC0423	SCI EYES GREEN représentée par VIEUX Sébastien
23/02/2026	DIA05212126A0031	28 RUE DE VERDUN 52000 CHAUMONT	121000BE0238	RUSCIANI Emilie
23/02/2026	DIA05212126A0032	35 avenue Carnot 52000 CHAUMONT	121000AD0236, 121000AD0294, 121000AD0308	LANHER Jean-Louis ROSEMBLATT Claude
23/02/2026	DIA05212126A0034	RUE DE LA MALADIERE 52000 CHAUMONT	121000AD0397 (lots 18, 42, 55)	LUGNIER Laurent et Florence
26/02/2026	DIA05212126A0035	25 rue du Président Kennedy 52000 CHAUMONT	121000AX0358	GAILLARD CAROLE et CECILE
26/02/2026	DIA05212126A0036	32 et 32 B Avenue de la République 52000 CHAUMONT	121000AP0276, 12100AP0277, 121000AP0279	REGIMBEAU Patrice et Maryse
26/02/2026	DIA05212126A0037	0001 rue DES PAQUERETTES 52000 CHAUMONT	121078BT0070	VARNEY Dylan
19/03/2026	DIA05212126A0039	26 RUE CORGEBIN TERRITOIRE DE BROTTES 52000 CHAUMONT	121078BR0008	HUGOT PATRICE PAGANELLI SYLVIE
19/03/2026	DIA05212126A0040	5 Avenue Carnot 52000 CHAUMONT	121000AD0206	SCI JUSERGE représentée par Serge et Juliette SAAD
19/03/2026	DIA05212126A0041	25-27 Rue Félix Bablon 52000 CHAUMONT	121000BC0224	BOURGEOIS Ludovic

19/03/2026	DIA05212126A0042	21 RUE WASHINGTON Village Lafayette 52000 CHAUMONT	121000AR0063, 121000AR0179, 121000AR0181, 121000AR0182, 121000AR0185, 121000AR0186, 121000AR0188, 121000AR0189, 121000AR0190, 121000AR0192, 121000AR0195, 121000AR0196, 121000AR0197, 121000AR0216, 121000AR0222, 121000AR0279	ZEMUN (Djana, Dragan) NUZDIC Dragica
19/03/2026	DIA05212126A0043	28 Rue de Carcassonne 52000 CHAUMONT	121000AW0085	EVON Philippe
19/03/2026	DIA05212126A0044	342 Village Pershing 52000 CHAUMONT	121000AT0359, 121000AT0360, 121000AT0362, 121000AT0363, 121000AT0447	MAGGIOROTTI (Francine, Muriel)
19/03/2026	DIA05212126A0045	2 Rue du Val Anne Marie	121000AZ0044	CAILLET Philippe
19/03/2026	DIA05212126A0046	5 Route de Brottes et RN 52000 CHAUMONT	121000AT0444	SCI ALTERNATIVE représentée par Monsieur Sébastien CONSTANT
19/03/2026	DIA05212126A0047	24 bis rue du Prieuré 52000 CHAUMONT	121000AL0160, 121000AL0094	SOCIETE CHATELAIN représentée par Monsieur Pascal CHATELAIN
19/03/2026	DIA05212126A0048	10 RUE DECRES 52000 CHAUMONT	121000BE0131	M. ET MME POPKO ALEXIS ET LUCILLE
19/03/2026	DIA05212126A0049	17 RUE DU GENERAL GIRAUD 52000 CHAUMONT	121000AP0170	LEFEBVRE Alexandre et Cécilia
19/03/2026	DIA05212126A0050	10 avenue Forgeot 52000 CHAUMONT	121000AY0379	M et Mme CHRETIENNOT Thierry et Sylvie
19/03/2026	DIA05212126A0051	12 RUE DE L'EGLISE 52000 CHAUMONT	121078BS0177	MAES Dominique
19/03/2026	DIA05212126A0052	6 rue Paul Greliche et 1 rue Anatole France 52000 CHAUMONT	121000AN0221	WAEBER Claude
21/05/2026	DIA05212126A0053	3 RUE PAUL CEZANNE 52000 CHAUMONT	121000BI0189	MICHEL Bruno
21/05/2026	DIA05212126A0054	3 rue de la liberté 52000 CHAUMONT	121000BL0175	AUDACTIS représenté par BELLIART Maxime
21/05/2026	DIA05212126A0055	80 RUE VICTOIRE DE LA MARNE 52000 CHAUMONT	121000AM0800, 121000AM0801, 121000AM0802, 121000AM0803, 121000AM0804, 121000AM0805, 121000AM0806, 121000AM0807	CHAMBRE SYNDICALE DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT représentée par DELAMAERE Simon
21/05/2026	DIA05212126A0056	1 Avenue du Général Leclerc 52000 CHAUMONT	121000AN0354	SARL SIMADAJU représentée par DAUCHEZ Sylvie
21/05/2026	DIA05212126A0057	33 B RTE DE BROTTES 52000 CHAUMONT	121000AT0498, 121000AT0544	FRECHIN (Georgette, Fabienne, Christophe)
21/05/2026	DIA05212126A0059	9 Rue du Val Barizien 52000 CHAUMONT	121000AY0544, 121000AY0545	CLOMES Christelle

21/05/2026	DIA05212126A0060	52000 CHAUMONT	1210000D0294	GIRARDOT Francis
18/05/2026	DIA05212126A0061	9 Impasse Maryvonne 52000 CHAUMONT	121000A00023	MORIN Yvon
21/05/2026	DIA05212126A0062	86 rue de Carcassonne 52000 CHAUMONT	121000AW0086	ANSEL (Jérôme, Laëtitia)
18/05/2026	DIA05212126A0063	52000 CHAUMONT	121000AR0063, 121000AR0179, 121000AR0181, 121000AR0182, 121000AR0185, 121000AR0186, 121000AR0188, 121000AR0189, 121000AR0190, 121000AR0192, 121000AR0195, 121000AR0196, 121000AR0197, 121000AR0216, 121000AR0222, 121000AR0279	CARPENTIER Loïc
21/05/2026	DIA05212126A0064	76 Rue Pierre Curie - 6 impasse Mareschal 52000 CHAUMONT	121000AB0076	VALORIMMO
21/05/2026	DIA05212126A0065	7 rue George Chéré 52000 CHAUMONT	121000AZ0120	DRECQ Michel
21/05/2026	DIA05212126A0066	304 Village Pershing 52000 CHAUMONT	121000AT0359, 121000AT0360, 121000AT0362, 121000AT0363, 121000AT0447	MAES Dominique VILLALONGA Sandrine
20/05/2026	DIA05212126A0067	15 RUE GEORGES CLEMENCEAU 52000 CHAUMONT	121000BC0074, 121000BC0075	SCI ALAN
21/05/2026	DIA05212126A0069	6 rue Emile Combes 52000 CHAUMONT	121000AS0138, 121000AS0139	CHEVRIER Claudine CHEVRIER Karine
21/05/2026	DIA05212126A0070	45 rue des Jardiniers 52000 CHAUMONT	121000AX0662	CRTS VERNER (Léa, Bruno, Maxime)
21/05/2026	DIA05212126A0071	5 rue Eugène Dugrillon 52000 CHAUMONT	121000AM0090	PIRES Thérèse DANDEU (Thomas, Louana)
21/05/2026	DIA05212126A0072	8 rue Laloy 52000 CHAUMONT	121000BC0022	SAS JENACRISMA représentée par VIART Jean-Marie
21/05/2026	DIA05212126A0073	14 rue Edouard Manet 52000 CHAUMONT	121000BK0218	BOURGEOIS Katy
22/05/2026	DIA05212126A0074	27 RUE Jean Zay 52000 CHAUMONT	121000AX0621	CHENEVOIS Éric
22/05/2026	DIA05212126A0075	17 BIS RUE TOUPOT DE BEVAUX 52000 CHAUMONT	121000BC0445, 121000BC0446, 121000BC0476	DEVAUX Michel, Patricia
22/05/2026	DIA05212126A0076	3 rue Alexandre Dumas 52000 CHAUMONT	121000AX0391	MOUCHOTTE Lucas
22/05/2026	DIA05212126A0077	24 RUE TOUPOT DE BEVEAUX 52000 CHAUMONT	121000BC0009	GONCALVES DE ARAUJO Corentin
15/04/2026	DIA05212126A0078	12 rue de l'Alouette 52000 CHAUMONT	121000AZ0064	SCI LA COLLINETTE représentée par CONIA Phanie
22/05/2026	DIA05212126A0079	0023 rue DU HAM DE CHAUMONT LE BOIS 52000 CHAUMONT	121000AH0070	Monsieur Guy HANNESSE

22/05/2026	DIA05212126A0080	26 rue des Chalets 4 52000 CHAUMONT	121000AX0671, 121000AX0672	MAGNIER (Alain, Armand, Marcelle, Jeannine)
22/05/2026	DIA05212126A0081	AV DU 109EME RI 52000 CHAUMONT	121000AH0310	BLETNER Gilbert, Catherine
22/05/2026	DIA05212126A0082	5 bis rue du Moulin Neuf 52000 CHAUMONT	121000AI0039	BERNAND Murielle MASSINGER (Rodolphe, Magali)
29/05/2026	DIA05212126A0091	7 rue du Val Barizien 52000 CHAUMONT	121000AY0129	BRUGNON Christiane
22/05/2026	DIA05212126A0095	8 RUE DE L'ALOUETTE 52000 CHAUMONT	121000AZ0067 (lots 2, 8, 22)	VIARDOT Dominique
22/05/2026	DIA05212126A0102	8 RUE DE L'ALOUETTE 52000 CHAUMONT	121000AZ0067 (lots 3, 12, 21)	VIARDOT Dominique
CHAMARANDES-CHOIGNES				
23/02/2026	DIA05212526C0004	13 Rue Fernand Mallet 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES	125000ZD0254	SAS DES HAUTES-CHARRIERES représentée par JOFFROY Aurélien
23/02/2026	DIA05212526C0005	11 rue Fernand Mallet 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES	125000ZD0253	SAS DES HAUTES-CHARRIERES représentée par JOFFROY Aurélien
15/04/2026	DIA05212526C0006	9 Rue Fernand Mallet 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES	125000ZD0252	SAS DES HAUTES-CHARRIERES représentée par JOFFROY Aurélien
15/04/2026	DIA05212526C0007	21 Rue Fernand Mallet 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES	125000ZD0258	SAS DES HAUTES-CHARRIERES représentée par JOFFROY Aurélien
CONDES				
19/03/2026	DIA05214126C0002	52000 CONDES	141000AA0166, 141000AA0167	DAVERIO Claude
19/03/2026	DIA05214126C0003	4 rue des Pommerots 52000 CONDES	141000AA0038	M et Mme CORNEUX François et Nathalie
FOULAIN				
19/03/2026	DIA05220526C0001	52800 FOULAIN	205000AA0084	SCI L'ENTRE DEUX
22/05/2026	DIA05220526C0002	10 rue du Ru Darde 52800 FOULAIN	205000AB0106	GOURET (Pascal, Stéphane, Olivier)
FRONCLES				
19/03/2026	DIA05221126C0002	SUR L'ERABLE 52320 FRONCLES	211000ZH0349, 211000ZH0412, 211000ZH0415	L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES
22/05/2026	DIA05221126C0003	43 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 52320 FRONCLES	211000AD0063	CHAUDRON (Christian, Bernadette, Monique)
22/05/2026	DIA05221126C0004	52320 FRONCLES	211000AB0356, 211000AB0357	HEBERT Stéphane

MANDRES-LA-CÔTE				
04/03/2026	DIA05230526C0002	VILLAGE 52800 MANDRES-LA-COTE	305000AB0689, 305000AB0691, 305000AB0692	VACQUIER Nathalie
04/03/2026	DIA05230526C0003	52800 MANDRES-LA-COTE	305000AB0693, 305000AB0694, 305000AB0695	COMMUNE DE MANDRES-LA-COTE
04/03/2026	DIA05230526C0004	2 rue de Lorraine 52800 MANDRES-LA-COTE	305000AB0421, 305000AB0422, 305000AB0423	VOIRIN (Josette, Marc)
19/05/2026	DIA05230526C0005	Rue de Touraine Village 52800 MANDRES-LA-COTE	305000AB0086, 305000AB0087	GILLOT Renaud
19/05/2026	DIA05230526C0006	2 lotissement du breuil 52800 MANDRES-LA-COTE	305000ZE0030, 305000ZE0028	MEREL Yves et Delphine
NEUILLY-SUR-SUIZE				
06/03/2026	DIA05234926C0010	52000 NEUILLY-SUR-SUIZE	349000ZA0338	BURE Anne-Marie
NOGENT				
23/02/2026	DIA05235326C0007	rue du Maréchal Leclerc 52800 NOGENT	353000AC0646	BOUCHE Corinne
04/03/2026	DIA05235326C0008	32 rue de l'Aya 52800 NOGENT	353000AI0399	CHEVALIER Pierre
04/03/2026	DIA05235326C0009	52800 NOGENT	353000AK0337, 353000AK0161, 353000AK0177, 353000AK0347	CHABANE Lucie
19/03/2026	DIA05235326C0010	Rue Félix Grelot 52800 NOGENT	353000AE0164	GRANDJEAN Patrice
19/03/2026	DIA05235326C0011	13 et 17 rue de Nogent 52800 NOGENT	353361AI0010	NANCEY William
19/03/2026	DIA05235326C0012	6 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 52800 NOGENT	353000AC0106, 353000AC0107	SCI BP représentée par HAUVETTE SCHAETZLE Florence
19/03/2026	DIA05235326C0014	Rue du Maréchal de Lattre 52800 NOGENT	353000AB0415, 353000AB0417	BOURLIER Véronique
11/05/2026	DIA05235326C0015	rue des Dolmens 52800 NOGENT	353000AI0456, 353000AI0458	SANCHEZ Amador et Ludovina
11/05/2026	DIA05235326C0016	52800 NOGENT	353000AD0745, 353000AD0747	MULLER Gérard
11/05/2026	DIA05235326C0017	DERRIERE LA VILLE 52800 NOGENT	353000AC0905, 353000AC0906	Elisabeth VALTON Annick JACQUEMIN Gilles PERRUCCHINI
11/05/2026	DIA05235326C0018	Rue du Guay 52800 NOGENT	353000AB0633	JOURD'HEUIL Christian et Valérie
11/05/2026	DIA05235326C0019	CHAMP BRICARD 52800 NOGENT	353000ZL0044, 353000ZL0051	ARNOUD Virginie
11/05/2026	DIA05235326C0020	4 Place Charles de Gaulle 52800 NOGENT	353000AC0078, 353000AC0079	SCI NOGENINVEST représentée par DORMOY Bruno
22/05/2026	DIA05235326C0021	Place Charles de Gaulle 52800 NOGENT	353000AC0091	PEYRELLADE Aurélie
22/05/2026	DIA05235326C0022	3 rue Lavoisier 52800 NOGENT	353000A00156	DEGRAVE représentée par VACHERON Carole

22/05/2026	DIA05235326C0023	12 rue Segretier 52800 NOGENT	353000AH0028	MUSSY Christine
22/05/2026	DIA05235326C0024	Rue des Rosiers 52800 NOGENT	353000ZH0054	BREYER Jonathan
22/05/2026	DIA05235326C0025	Rue Claude Debussy 52800 NOGENT	353000AD0238	BALANDIER Patrick et Marie-Noëlle
22/05/2026	DIA05235326C0026	rue de la Tresse 52800 NOGENT	353000AB0363	MARIN Marie - Christine
22/05/2026	DIA05235326C0027	Rue Carnot 52800 NOGENT	353000AC0361, 353000AC0362	MEUNIER Marie
22/05/2026	DIA05235326C0028	rue d'Alsace 52800 NOGENT	353000AN0092	CHEVRY Bernard et Monique
08/06/2026	DIA05235326C0029	rue Gambetta 52800 NOGENT	353000AC0031	SIMONNOT José
08/06/2026	DIA05235326C0031	15 Rue Victor Hugo 52800 NOGENT	353000AK0105, 353000AK0360, 353000AK0361	HERAUD Patrick

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de ces décisions.

. . . . . .

M. Antoine DESFRETIER, Président :

« Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Je vous propose de nous retrouver après la pause estivale, le mardi 29 septembre 2026 dans cet amphithéâtre connecté dont je pense que l'on peut saluer le caractère moderne, relativement confortable, notamment en ces périodes-là, vous souhaiter évidemment à tous et à toutes d'agréables congés et pauses estivales, vous donner rendez-vous dans nos guinguettes, et puis vous informer du déplacement du spectacle pyrotechnique, donc du 4 juillet au 29 août.

On a pris cette décision avec les collègues, tout simplement parce que le début juillet, c'est une période plutôt faste en matière de feux d'artifice dans notre agglomération et donc de proposer que le spectacle pyrotechnique ait lieu à Palestra le samedi 29 août à 22h30.

Je vous donne rendez-vous à cette occasion, merci à tous bonne soirée »

Fait à Chaumont, le 29/09/2026

Pour le Président empêché, La 1re vice-présidente en charge de la solidarité, De la santé et des ressources humaines, Audrey DUHOUX	La Secrétaire de séance, Audrey DUHOUX